

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole

Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.

ABONNEMENT	MAROC		ETRANGER		DIRECTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE Rabat-Chellah Tél. : 250-24 et 250-25 C.C.P. 101-16 à Rabat Prix des annonces : La ligne de 27 lettres : 1,35 DH (Arrêté du 14 juin 1966)
	1 an	6 mois	1 an	6 mois	
Édition complète	46 DH	30 DH	52 DH	35 DH	
Édition partielle	24 DH	15 DH	35 DH	20 DH	

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Echange de lettres entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Sénégal relatif aux conclusions de la commission mixte maroco-sénégalaise.

Décret royal n° 382-67 du 26 rebia II 1387 (3 août 1967) portant approbation et ordonnant publication de l'échange de lettres entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Sénégal relatif aux conclusions de la commission mixte maroco-sénégalaise des 18, 19 et 20 avril 1966 1065

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1966.

Rapport sur l'exercice 1966 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Driss Slaoui, gouverneur de la Banque du Maroc .. 1067

TEXTES PARTICULIERS

Constitution de la Société coopérative de El Falah.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 409-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Falah 1098

Constitution de la Société coopérative de Idrissya.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 410-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Idrissya 1098

Constitution de la Société coopérative de Nahda.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 411-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Nahda 1098

Constitution de la Société coopérative de Mansoura.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 412-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mansoura 1098

Constitution de la Société coopérative de El Amel.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 413-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Amel 1099

Constitution de la Société coopérative de Ennajah.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 414-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Ennajah 1099

Constitution de la Société coopérative de Souabeur.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 415-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Souabeur 1099

Constitution de la Société coopérative de Takkadoun.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 416-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Takkadoun 1099

Constitution de la Société coopérative de Mechra R'Deum.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 417-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mechra R'Deum 1100

Constitution de la Société coopérative de Mohammedia.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 418-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mohammedia 1100

Constitution de la Société coopérative de Naqr.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 419-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Naqr 1100

Constitution de la Société coopérative de El Hassanya.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 420-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Hassanya 1100

Délégations de signature:

Arrêté du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines n° 352-67 du 7 juin 1967 portant délégation de signature 1101

Arrêté du ministre de la défense nationale n° 375-67 du 7 juillet 1967 portant délégation de signature 1101

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 448-67 du 4 septembre 1967 complétant l'arrêté n° 103-67 du 21 février 1967 portant délégation de signature 1101

Permis miniers.

Décision du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines n° 428-67 du 4 août 1967 rendant libres à la recherche les terrains couverts par les permis d'exploitation n°s 898, 904 et 905, périmés 1101

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère des finances.

Arrêté du ministre des finances n° 444-67 du 14 août 1967 portant règlement de l'examen professionnel de sélection pour l'intégration des agents visés à l'article 27 du décret royal n° 1191-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) 1102

Arrêté du ministre des finances n° 443-67 du 16 août 1967 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs des finances 1102

Arrêté du ministre des finances n° 441-67 du 25 août 1967 fixant la date de l'examen professionnel de sélection pour l'intégration des commis et commis stagiaires, en fonction dans les services du ministère des finances, dans le cadre des secrétaires 1102

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 1102

Résultats de concours et d'examens 1106

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de la direction des mines et de la géologie n° 432-67 du 25 août 1967 relatif aux surfaces provenant de la réduction de permis et sur lesquelles des demandes de permis de recherche d'hydrocarbures peuvent être déposées 1106

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Caza. — Apertura, cierre y reglamentación.

Acuerdo del ministro de agricultura y de la reforma agraria, encargado de la Promoción nacional, n.º 382-67, de 23 de julio de 1967, por el que se crean reservas de caza, así como sectores clasificados de «caza turística» durante la temporada 1967-1968 y se completa el acuerdo n.º 371-67, de 20 de julio de 1967, sobre levantamiento, restablecimiento de la veda y reglamentación especial de la caza durante la referida temporada 1107

Correos, telégrafos y teléfonos. — Tasas a percibir en las relaciones internacionales de la red télex.

Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos número 388-67, de 11 de agosto de 1967, por el que se modifica el acuerdo ministerial n.º 749-66, de 30 de diciembre de 1966, sobre fijación de las tasas a percibir en las relaciones internacionales de la red télex 1110

TEXTOS PARTICULARES

Delegaciones de firma.

Acuerdo del ministro de comercio, artesanía, industria y minas n.º 352-67, de 7 de junio de 1967, sobre delegación de firma 1110

Acuerdo del ministro de defensa nacional n.º 375-67, de 7 de julio de 1967, sobre delegación de firma 1110

Provincia de Nador. — Plan de desarrollo de la aglomeración rural de Zeluán.

Acuerdo del ministro del interior n.º 398-67, de 8 de agosto de 1967, por el que se aprueba el acuerdo del gobernador de la provincia de Nador aprobando el plan de desarrollo de la aglomeración rural de Zeluán 1111

ORGANIZACION Y PERSONAL DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio de asuntos administrativos, secretaría general del Gobierno.

Acuerdo del ministro de asuntos administrativos, secretario general del Gobierno, n.º 429-67, de 24 de agosto de 1967, por el que se fija la fecha del examen profesional de selección para la integración en el cuadro de secretarios, de los *commis* y *commis en periodo de prueba* destinados en los servicios del primer ministro y del ministerio de asuntos administrativos, secretaría general del Gobierno, así como de los que dependen del servicio administrativo y financiero del Palacio real 1111

Ministerio de educación nacional y bellas artes.

Acuerdo conjunto del ministro de educación nacional y bellas artes y del ministro de sanidad pública n.º 395-67, de 10 de agosto de 1967, por el que se fijan las modalidades del concurso de agregación con vistas al reclutamiento de maestros de conferencias agregados de medicina de la facultad de medicina y de farmacia .. 1111

Ministerio de finanzas.

Acuerdo del ministro de finanzas n.º 393-67, de 10 de agosto de 1967, por el que se reglamenta el concurso para el reclutamiento de inspectores de finanzas 1113

Ministerio de comercio, artesanía, industria y minas.

Acuerdo del ministro de comercio, artesanía, industria y minas n.º 394-67, de 27 de julio de 1967, por el que se fija la fecha del concurso de admisión en el Instituto nacional del cuero y del textil, así como el número de plazas que se sacan a concurso 1114

Ministerio de sanidad pública.

Acuerdo del ministro de sanidad pública n.º 407-67, de 3 de agosto de 1967, por el que se fijan la fecha de la segunda sesión del concurso de admisión en la escuela de cuadros para la obtención del diploma de Estado de adjuntos de sanidad diplomados de Estado especialistas, el número de las plazas sacadas a concurso y las secciones abiertas para el curso 1967-1968 1114

Ministerio de correos, telégrafos y teléfonos.

Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos número 406-67, de 11 de julio de 1967, por el que se modifica el acuerdo de 15 de diciembre de 1965, que fija la clasificación por escalones de los establecimientos postales y financieros 1115

AVISOS Y COMUNICACIONES

Aviso de la dirección de minas y de geología n.º 432-67, de 25 de agosto de 1967, relativo a las superficies procedentes de la reducción de permisos, sobre las cuales pueden presentarse solicitudes de permisos de investigación de hidrocarburos 1116

Aviso de puesta al cobro de listas cobratorias de impuestos directos 1116

TEXTES GÉNÉRAUX

Décret royal n.º 382-67 du 28 rebia II 1387 (3 août 1967) portant approbation et ordonnant publication de l'échange de lettres entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Sénégal relatif aux conclusions de la commission mixte maroco-sénégalaise des 18, 19 et 20 avril 1966.

LOUANGE A DIEU SEUL !

Nous, Amir 'Al Mouminine, Roi du Maroc
(Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Vu le décret royal n.º 136-65 du 7 safar 1385 (7 juin 1965) proclamant l'état d'exception,

DÉCRÉTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé et sera publié au *Bulletin officiel* l'échange de lettres entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République du Sénégal relatif aux conclusions de la commission mixte maroco-sénégalaise des 18, 19 et 20 avril 1966 et datées à Dakar des 30 septembre et 11 octobre 1966.

ART. 2. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et le ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret royal qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 26 rebia II 1387 (3 août 1967).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Nº 12.238/CETI/CIA

Dakar, le 30 septembre 1966.

LE MINISTRE D'ÉTAT, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

à

M. L'AMBAassadeur DU ROYAUME DU MAROC AU SÉNÉGAL

DAKAR

Monsieur l'ambassadeur,

La commission mixte sénégal-marocaine s'est réunie à Dakar du 18 au 20 avril 1966.

Les délégations marocaine et sénégalaise étaient conduites respectivement par S.E. M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre de l'industrie et des mines et S.E. M. Daniel Cabou, ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

Les conclusions suivantes ont recueilli l'approbation unanime des deux délégations.

I. — *Conclusions relatives aux questions commerciales :*

1º Le Maroc réserve au Sénégal l'exclusivité de son marché d'arachides décortiquées, soit au minimum 2.500 tonnes (deux mille cinq cents tonnes) par an.

2º Le Sénégal recevra en priorité, les commandes d'arachides de bouche en cas d'ouverture d'un contingent d'importation au Maroc.

3º Afin de faciliter les exportations d'arachides décortiquées, la Caisse marocaine de péréquation des huiles versera au compte qui lui sera indiqué par l'Office de commercialisation agricole la somme de 300.000 dirhams.

4º La délégation marocaine s'engage à assurer le placement d'un contingent minimum de cinq cents tonnes d'huile brute d'arachide

sénégalaise par an au Maroc. Le prix de référence sera le cours mondial.

5° Les listes « A » et « B » annexées à l'accord commercial ont été remplacées par les listes ci-jointes.

II. — Conclusions relatives aux questions tarifaires :

1° Le Maroc accorde la franchise du droit de douane aux produits originaires et en provenance directe du Sénégal.

2° Le Sénégal accorde le bénéfice du tarif minimum aux produits originaires et en provenance directe du Maroc.

3° La délégation sénégalaise prend note de la demande marocaine d'obtenir un tarif réduit de 40 % pour les produits de l'artisanat marocain.

Elle précise cependant que le tarif minimum constitue le tarif extérieur commun de l'union.

La délégation sénégalaise soumettra à son gouvernement la demande marocaine qui pourra faire l'objet de consultations au sein du comité de l'union.

Enfin, les deux délégations conviennent d'établir un accord de coopération en matière de pêche. Une réunion ultérieure fixera les modalités de réalisation de cet accord.

Si les dispositions qui précèdent rencontrent l'agrément de votre excellence, j'ai l'honneur de proposer que cette lettre est celle qu'elle voudra bien m'adresser constituent l'accord entre nos deux gouvernements.

Veuillez agréer, M. l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre et par autorisation,

Le directeur du cabinet,

MASSAMBA SARRE.

* * *

ROYAUME DU MAROC

AMBASSADE DU MAROC

N° 272/66 - MA/DM

Dakar, le 11 octobre 1966.

à

S.E. M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

(à l'attention de M. le directeur du cabinet)

DAKAR

V/REF. : 12.238 du 30 septembre 1966.

Excellence,

La commission mixte sénégal-marocaine s'est réunie à Dakar du 18 au 20 avril 1966.

Les délégations sénégalaise et marocaine étaient conduites respectivement par S.E. M. Daniel Cabou, ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat et S.E. M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre de l'industrie et des mines.

Ces conclusions suivantes ont recueilli l'approbation unanime des deux délégations.

I. — Conclusions relatives aux questions commerciales :

1° Le Maroc réserve au Sénégal l'exclusivité de son marché d'arachides décortiquées, soit au minimum 2.500 tonnes (deux mille cinq cents tonnes) par an.

2° Le Sénégal recevra en priorité, les commandes d'arachides de bouche en cas d'ouverture d'un contingent d'importation au Maroc.

3° Afin de faciliter les exportations d'arachides décortiquées, la Caisse marocaine de péréquation des huiles versera au compte qui lui sera indiqué par l'Office de commercialisation agricole la somme de 300.000 dirhams.

4° La délégation marocaine s'engage à assurer le placement d'un contingent minimum de cinq cents tonnes d'huile brute d'arachide sénégalaise par an au Maroc. Le prix de référence sera le cours mondial.

5° Les listes « A » et « B » annexées à l'accord commercial ont été remplacées par les listes ci-jointes.

II. — Conclusions relatives aux questions tarifaires :

1° Le Maroc accorde la franchise du droit de douane aux produits originaires et en provenance directe du Sénégal.

2° Le Sénégal accorde le bénéfice du tarif minimum aux produits originaires et en provenance directe du Maroc.

3° La délégation sénégalaise prend note de la demande marocaine d'obtenir un tarif réduit de 40 % pour les produits de l'artisanat marocain.

Elle précise cependant que le tarif minimum constitue le tarif extérieur commun de l'union.

La délégation sénégalaise soumettra à son gouvernement la demande marocaine qui pourra faire l'objet de consultations au sein du comité de l'union.

Enfin, les deux délégations conviennent d'établir un accord de coopération en matière de pêche. Une réunion ultérieure fixera les modalités de réalisation de cet accord.

Par cette lettre l'ambassade du Royaume du Maroc à Dakar a l'honneur de porter à votre connaissance que les dispositions citées ci-dessus rencontrent l'agrément du Gouvernement marocain.

Cette ambassade vous prie de bien vouloir considérer que la présente lettre est celle que vous avez bien voulu adresser sous le numéro 12.238/CETI/CIA en date du 30 septembre 1966 constituant l'accord entre nos deux gouvernements.

Veuillez agréer, excellence, avec mes remerciements les assurances de ma très haute considération.

ALAOUÏ MUSTAPHA

Chargé d'affaires p.i.

* * *

LISTE « A ».

Exportations du Maroc vers le Sénégal.

Légumes frais divers à détailler (réserves : tomates, oignons).

Agrumes.

Autres fruits frais.

Conserves de sardines.

Autres conserves de poisson sauf de thon.

Oeufs.

Céréales secondaires.

Gruaux d'avoine et d'orge.

Sucre en poudre.

Crin végétal.

Conserves de légumes.

Conserves de fruits.

Jus de fruits.

Vins.

Vermouths et apéritifs.

Gypse et plâtre.
 Liège et ouvrages de liège.
 Cigares et cigarettes.
 Explosifs.
 Vernis et peintures — S.B.
 Bougies.
 Sacs en jute.
 Journaux et livres.
 Meubles métalliques isothermes.
 Câbles et fils électriques.
 Articles de broserie.
 Articles artisanaux, y compris tapis de laine, babouches, maroquinerie, vêtements traditionnels, etc.
 Bonneterie.
 Articles de confection.
 Spécialités pharmaceutiques.
 Divers.

LISTE COMPLÉMENTAIRE.

Sacs d'emballage.
 Articles métalliques en aluminium autres.
 Marbre.
 Tissus autres que prohibés.
 Chaussures autres que prohibées.
 Articles de voyage.
 Produits de la minoterie, biscuits, couscous, pâtes alimentaires.
 Eaux minérales.
 Ouvrages en verre.
 Pneumatiques.
 Chewing-gum.
 Céramiques (carreaux en faïence, articles sanitaires et vaisselle).
 Sucre en pains.
 Transistors.
 Bicyclettes et vélomoteurs.
 Couvertures en laine.
 Insecticides.
 Légumes-riz.
 Articles de ménage en tôle galvanisée (à l'exception de ceux fabriqués au Sénégal).

LISTE « B ».

Exportations du Sénégal vers le Maroc.

Arachides de bouche.
 Arachides décortiquées.
 Cuirs et peaux.
 Huile brute d'arachide.
 Gomme arabique.
 Tourteaux d'arachide.
 Confitures de fruits tropicaux.
 Noix d'arajou.
 Articles de confection.
 Matériel agricole léger (à l'exception de ceux fabriqués au Maroc).
 Savon ordinaire.
 Arachides grillées (SPLIT).
 Divers.

Rapport sur l'exercice 1966
présenté à Sa Majesté le Roi par M. Driss Slaoui,
gouverneur de la Banque du Maroc.

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hiza 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1966, huitième exercice de l'Institut d'émission.

En 1966, l'activité du système bancaire s'est inscrite moins dans le sens d'un développement des opérations que dans les efforts accomplis pour consolider l'équilibre monétaire et améliorer les structures existantes.

La distribution du crédit a été insérée dans un cadre plus strict. Les mesures d'urgence prises en début d'année ont été amodiées en novembre de telle sorte qu'elles puissent revêtir le caractère d'instruments permanents de régulation monétaire. Des conditions nouvelles ont été apportées aux concours de la Banque du Maroc dont le taux d'escompte est cependant resté inchangé. Sur le plan institutionnel, l'année écoulée aura été également marquée par la mise au point définitive du texte législatif sur l'organisation du crédit et de la profession bancaire. Des recherches exploratoires ont été menées en vue de développer le marché de l'argent à court terme.

De même les moyens propres à mobiliser plus activement l'épargne et à ranimer le marché financier ont fait l'objet d'études dont les premiers résultats ont conduit à établir la charte des sociétés d'investissements. Des projets relatifs au crédit immobilier et hôtelier ont été aussi élaborés qui se sont traduits depuis lors par un accroissement des ressources de l'organisme spécialisé et une réforme de ses interventions.

De leur côté les banques commerciales ont accentué leur concentration. Les fusions intervenues ont réduit de dix-neuf à seize le nombre des établissements inscrits. Quant au crédit populaire, il a encore étendu ses moyens d'action par de nouvelles implantations en province.

*
*
*

Dans les rubriques suivantes sera tout d'abord décrite l'évolution des principaux secteurs productifs, analysée ensuite la situation financière et monétaire et seront enfin commentées les variations constatées dans le bilan de l'Institut d'émission.

Agriculture.

Le développement et la modernisation de l'agriculture restent la préoccupation essentielle et constante des pouvoirs publics. Aussi, sans s'écarter des voies tracées par le Plan triennal 1965-1966-1967, le Gouvernement a-t-il, en 1966, pris les mesures nécessaires pour traduire dans les faits la réforme agraire et infléchir ou accentuer certaines des orientations de sa politique rurale.

Tandis que faisaient retour à l'Etat les dernières exploitations recensées comme lots de colonisation, soit environ 30.000 hectares, cinq décrets royaux fixaient les modes d'attribution individuelle de terres agricoles du domaine privé de l'Etat et publiaient le statut-type des coopératives auxquelles sont tenus d'adhérer les bénéficiaires. Dans une première étape, certes modeste, près de 6.000 hectares ont ainsi été répartis entre 700 foyers des régions de Kenitra et de Beni-Mellal. Parallèlement, en attendant de nouvelles distributions, les provinces et les préfectures ont été chargées de l'exploitation et de la jouissance des terres anciennement possédées par des étrangers. L'expérience a, en effet, montré qu'il convenait d'opérer une décentralisation au profit des provinces appelées ainsi à participer plus largement non seulement aux ressources mais aussi aux charges du budget de développement du pays.

C'est dans cet esprit et comme il était prévu lors de sa création que l'Office de mise en valeur agricole a été dissous et ses attributions transférées à sept offices régionaux — Doukkala, Tadla, Ouarzazate, Rharb, Haouz, Moulouya et Tafilalet — dont l'activité est coordonnée par une direction de la mise en valeur, nouvellement créée au sein du ministère de l'agriculture.

En même temps qu'intervenait cette réorganisation, l'inventaire des ressources en eau, la réalisation et l'exploitation des grands ouvrages hydrauliques étaient restitués au ministère des

travaux publics et une accélération de l'équipement était décidée dans ce domaine en vue d'accroître rapidement les superficies irriguées ; trois barrages sont ainsi à un stade avancé d'étude, voire de réalisation.

Enfin, la gamme des produits dont le commerce d'exportation avait fait, en 1965, l'objet d'une mesure de nationalisation a été étendue aux livraisons vinicoles et au coton. Ainsi se trouve maintenant confié au monopole d'un établissement public l'essentiel de nos productions agricoles ou artisanales qui conditionnent à elles seules le niveau de vie d'une large majorité de la population et comptent parmi les éléments les plus importants de nos ventes à l'étranger.

Dans tous ces domaines, l'action des pouvoirs publics ne s'est pas exercée sans rencontrer de difficultés, lesquelles résultent tout autant de l'ampleur des tâches entreprises et de l'importance des moyens à mettre en œuvre, que du caractère spécifique des problèmes agricoles. Ceci explique dans une certaine mesure les retards constatés dans le rythme d'exécution du Plan triennal.

La campagne 1965-1966 a été marquée au surplus par des conditions atmosphériques particulièrement défavorables qui ont affecté de façon plus ou moins sensible le rendement des diverses productions agricoles. Dès le mois de décembre 1965 et jusqu'à l'automne suivant le pays dans son ensemble a souffert d'une pluviosité très inférieure à la normale et bénéficié au contraire d'un ensoleillement exceptionnel. Les récoltes de céréales, de légumineuses et de primeurs ont été les plus touchées, de même certaines cultures industrielles ; celles d'agrumes pour leur part ont été satisfaisantes en tonnage, mais de qualité moindre.



Céréales.

Les superficies ensemencées en céréales ont augmenté de 5 % par rapport à la précédente campagne mais, du fait de l'extrême sécheresse, les moissons ont fourni à peine 15 millions de quintaux de blé, d'orge et de maïs, soit environ la moitié de la récolte 1965 (1).

Le déficit en blés par rapport aux besoins de la consommation intérieure s'est considérablement accru. Les espèces tendres ont donné seulement 2 millions de quintaux alors que les emblavures avaient été portées de 390.000 à 480.000 hectares. Les blés durs n'ont produit que 6 millions de quintaux, soit près de 40 % de moins que l'année précédente, sur des surfaces pratiquement équivalentes. La commercialisation n'a guère duré plus de deux mois et portait, en fin d'année, sur 1.900.000 quintaux de blé au lieu de 4.500.000 un an auparavant. Aussi, très tôt, les pouvoirs publics se sont-ils préoccupés de réaliser les importations nécessaires pour faire face à l'insuffisance en blé de meunerie évaluée en début de campagne à 8 millions de quintaux. Avec la France, aux termes de l'accord du 10 septembre 1964, deux contrats d'achats d'un million de quintaux chacun étaient passés en juin et octobre 1966 et une option était prise pour deux millions supplémentaires à livrer au début de 1967. Avec les États-Unis, dès le mois de mai, allaient être conclus plusieurs marchés, les uns au titre de la « Public Law 480 », payables en dirhams (titre I) ou en dollars sur 21 ans (titre IV), les autres dans le cadre de la procédure « Commodity Credit Corporation », réglables sur 3 ans en dollars. Au total, et indépendamment des livraisons gratuites destinées à la Promotion nationale, les États-Unis se sont engagés à livrer plus de 3.600.000 quintaux en même temps qu'ils acceptaient le principe de nouveaux envois au premier semestre 1967, de l'ordre de 1.500.000 quintaux.

Quant aux orges et aux maïs, sur des superficies en légère extension, leurs rendements ont fléchi de plus de 50 % et les quantités livrées aux organismes stockeurs ont été insignifiantes.

Des importations d'orges destinées aux semences ou à l'approvisionnement des brasseries ont dû être opérées à des cours en hausse.

Dans l'ensemble, la valeur marchande de ces quatre céréales principales évaluée aux prix de soutien — restés les mêmes qu'en 1964-1965 — peut être estimée à 525 millions de dirhams environ et les quantités commercialisées par l'intermédiaire des organismes officiels ou de négoce privé ont représenté environ 90 millions de dirhams, soit, respectivement, 415 et 136 millions de dirhams de moins que l'année précédente. En fait, les transactions se sont traitées à des cours sensiblement supérieurs à ceux des prix d'intervention de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales mais, la baisse de revenus des producteurs n'en est pas moins indéniable.

Les autres céréales, riz, sorgho, alpiste, avoine, millet ont donné des résultats d'ensemble également en baisse.

Légumineuses.

La production de légumineuses qui ne cessait de se développer et trouvait, en l'état ou en conserve, des débouchés intéressants à l'étranger a fortement régressé en 1966, les fèves, les pois-ronds et les lentilles ayant été les plus affectés par la sécheresse.

Primeurs.

La campagne de primeurs 1965-1966 a, elle aussi, souffert des conditions atmosphériques mais reflété également la réduction des surfaces cultivées. Les ventes sont les plus faibles qui aient été enregistrées depuis cinq ans et le tonnage exporté a fléchi le plus du quart.

Les expéditions de tomates, dirigées en quasi-totalité sur le marché français, se sont élevées à 105.000 tonnes, soit 28 % de moins qu'en 1964-1965, celles d'automne ayant été particulièrement faibles. Les cours obtenus ont été suffisamment rémunérateurs dans l'ensemble.

Les cultures de pommes de terre, perturbées par des difficultés d'approvisionnement en semences, contrariées par des pluies mal réparties et une température parfois peu clémente, ont porté sur des superficies réduites de près de 15 % par rapport à 1964-1965. Si les ventes d'automne ont été cependant supérieures à celles de la période correspondante précédente, les exportations totales ont fléchi, d'une campagne à l'autre de 102.000 à 83.000 tonnes. La pénurie de pommes de terre en Europe a entraîné une hausse sensible des cours sur les marchés de consommation. Notre principal débouché est resté la France qui a absorbé cette année 82 % de nos expéditions au lieu de 78 % l'année précédente.

Le début de la campagne suivante faisait apparaître, à fin décembre 1966, pour les productions d'automne une progression des ventes de tomates et un recul plus ou moins sensible de celles de pommes de terre et des autres légumes. Les plantations de printemps paraissaient, d'autre part, en augmentation de 10 % environ.

Agrumes.

La récolte d'agrumes a dépassé avec 637.000 tonnes le chiffre record de 1963-1964. Ce résultat est dû pour une part à l'entrée en production des nouvelles plantations. En revanche, le développement des exportations a été entravé par les conditions atmosphériques qui ont rendu impropres à la vente d'importants tonnages de fruits. Les envois à l'étranger se sont élevés à 432.000 tonnes, soit 40.000 tonnes de moins qu'en 1963-1964 et 9.000 tonnes de plus seulement qu'en 1964-1965 ; encore faut-il observer que l'amélioration par rapport à la précédente campagne n'a concerné que les ventes de clémentines, en progression de 11.000 tonnes. Le marché français reste toujours notre principal client tandis que les achats des autres membres de la Communauté économique européenne se sont quelque peu réduits et que ceux de la Grande-Bretagne et de quelques pays européens de l'est se développaient. Les prix moyens obtenus, en France tout au moins, ont été, selon les variétés d'agrumes, inférieurs de 8 à 3 % à ceux de la précédente campagne bien que le marché ait été dans l'ensemble bien orienté.

Pour 1966-1967, une nouvelle augmentation de la production était escomptée et les tonnages exportables étaient évalués à 500.000 tonnes environ. Les clémentines ont été particulièrement précoces mais la qualité défectueuse des premiers fruits a entraîné une moins value qui s'est répercutée sur le cours moyen de nos ventes ; les envois d'oranges « navels » ont par ailleurs été réduits

(1) Une enquête permanente agricole menée depuis la campagne 1963-1964 par le service central des statistiques est parvenue à couvrir 65 % du Royaume et, par des procédés basés sur la technique des sondages, a abouti à une estimation de la production céréalière sensiblement supérieure mais dont le déficit, d'une année à l'autre, reste le même selon l'une ou l'autre méthode. D'après le service central des statistiques, la production des quatre céréales principales aurait atteint 25 millions de quintaux en 1966 au lieu de 39 en 1965 faisant ressortir une diminution de 14 millions de quintaux, comparable à celle de 13 millions dégagee par le département du ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire.

du fait de la grosseur insuffisante des fruits. Au quatrième trimestre 1966, 148.000 tonnes avaient au total été exportées, au lieu de 137.000 durant le dernier trimestre 1965.

Viticulture.

Malgré l'importance exceptionnelle de la récolte 1965 — 3.450.000 hectolitres de vin sur lies — les modalités d'écoulement envisagées à l'époque ont pu finalement être respectées dans l'ensemble, mais au prix d'importants sacrifices de prix. Sur le marché français qui, grâce au contingent de 1 million d'hectolitres constitue le principal et le plus rentable débouché de notre production vinicole, les cours sont passés de 6 dirhams le degré hecto à fin 1965 à 4,50 au début de 1966 ; sur les autres places de consommation, les exportations ont été particulièrement difficiles en raison de la concurrence des autres vins du Maghreb et les cours sont passés, de mai 1965 à mai 1966, de 2,45 à 1,15 dirhams le degré hecto. Par la suite, avec le rétablissement des achats de la France en Tunisie, un raffermissement des prix s'est manifesté qui a facilité la résorption d'une grande partie des volumes exportables hors de France. Notre pays a ainsi consolidé sa position en Grande-Bretagne et s'est acquis de sérieuses possibilités de ventes dans de nombreux autres pays européens. En fin de campagne, le stock de report ne dépassait pas 500.000 hectolitres.

La récolte 1966 a été sensiblement inférieure à la précédente. Les vendanges n'ont pas toujours été faites dans les conditions satisfaisantes, des pertes ont été constatées et, au total, la production s'est élevée à 2.130.000 hectolitres seulement. La commercialisation n'aurait pas en conséquence soulevé de trop grandes difficultés si la vente du contingent français n'avait pas été assortie de conditions nouvelles, particulièrement restrictives, qui rendent délicate toute prévision sur le déroulement de la campagne en cours et hasardeuse toute révision de la politique vinicole.

Oliviculture.

La récolte d'olives en 1965-1966, qui s'annonçait particulièrement abondante, a dépassé 250.000 tonnes fournissant quelque 40.000 tonnes d'huile, dont 18.000 tonnes environ exportées à des conditions intéressantes. Celle de 1966-1967, moins satisfaisante dans la région de Fès, atteindrait néanmoins 200.000 tonnes grâce aux bons résultats enregistrés à Ouezzane, Marrakech et Beni-Mellal et laisserait espérer 22.000 à 25.000 tonnes d'huile. Les exportations d'olives de table ont par ailleurs continué de se développer.

Cultures industrielles.

Seule des cultures industrielles, celle de la betterave a marqué de nouveaux progrès en 1965-1966 ; la récolte de coton a en revanche accusé pour la première fois un recul ; quant au tournesol, sa production a rencontré de nouveaux mécomptes.

Les ensemencements de betteraves ont porté, dans le Rharb, sur 10.800 hectares dont 10.260 ont fourni 246.000 tonnes de racines, soit un rendement de 23 tonnes par hectare, en progression de plus de 20 % d'une année à l'autre. La production correspondante de sucre a été de 31.660 tonnes. Dans le Tadla où c'était la première campagne à l'échelle industrielle, 4.300 hectares en terrain irrigué ont eu un rendement moyen de 34 tonnes par hectare et la nouvelle sucrerie du Tadla a produit au total 18.500 tonnes de sucre blanc. Pour 1966-1967, les semis seraient effectués sur 12.000 hectares environ dans le Rharb et plus de 8.000 hectares dans le Tadla où cette culture suscite l'intérêt des agriculteurs ; les essais de vulgarisation seront poursuivis dans la Basse-Moulouya et les Abda-Doukkala. Deux nouvelles sucreries, dont la construction est d'ores et déjà décidée, doivent entrer en production de mai à juillet 1968 et les projets d'extension de la culture betteravière dans le Rharb sont dès maintenant à l'étude.

Le coton a souffert des conditions atmosphériques et, pour la première fois, les tonnages recueillis sont en baisse, passant de 317.200 à 234.000 quintaux. Dans le Tadla, une prolifération des parasites — qui a nécessité six traitements au lieu de cinq habituellement — et les basses températures au moment de la récolte empêchant l'éclosion des capsules ont amené une diminution des rendements de 15,2 à 10,7 quintaux par hectare. Il en a été de même dans la Basse-Moulouya où 2.600 hectares ont produit 26.850 quintaux au lieu de 37.200 sur 2.100 hectares en 1965. Seul

le Rharb, où les surfaces avaient plus que doublé d'une année à l'autre, a maintenu ses résultats. La commercialisation de la récolte 1965 a été difficile en raison de l'abstention de la Chine, mais, finalement il n'y avait pas de report de stock au début de la campagne 1966. Pour 1966-1967, il n'est pas prévu d'augmentation des cultures.

Les aires du tournesol sont restées du même ordre de grandeur qu'en 1965, soit 18.000 hectares environ, mais les rendements ont connu une chute spectaculaire, consécutive à la sécheresse : la levée des semis a été défectueuse voire nulle par endroits et, par la suite, la maturation s'est effectuée trop rapidement, avant le plein développement des capitules. La production totale a été de l'ordre de 25.000 quintaux au lieu de 65.000 en 1965 soit une baisse de plus de 60 % qui rend nécessaire, cette année encore, un recours accru aux importations d'oléagineux.

Élevage.

Les troupeaux ont eux aussi souffert du manque de pluies qui a entraîné, dès les premiers mois de 1966, la disparition de toute végétation sur les terrains de parcours et des disettes locales, particulièrement dans l'Oriental. Il en a résulté un amaigrissement considérable du bétail, une augmentation de l'offre sur les souks et aux abattoirs municipaux, laquelle s'est traduite par une chute des cours et une baisse de revenus des éleveurs. La politique d'encouragement à la culture de plantes fourragères — pratiquée sur 20.000 hectares environ — s'est poursuivie avec l'aide des États-Unis mais il est bien certain que les effets de cette incitation restent encore limités en regard des besoins des troupeaux en année sèche. Les programmes de construction d'étables en dur et d'abris individuels en montagne ont été menés à bien de même que la constitution de « troupeaux-pépinières » d'ovins et de bovins. Sur le plan sanitaire une épidémie de peste équine s'est déclarée, en février, dans le Sud et s'est peu à peu étendue à l'ensemble du Royaume malgré les mesures prises pour interdire la circulation des animaux. Les pertes ont été sensibles, de l'ordre de 59.000 têtes et ont ajouté aux difficultés des agriculteurs lors des travaux de labour ; en outre, toute exportation de chevaux de boucherie sur pied s'est trouvée suspendue, compensée pour partie par des envois de viande.

Forêts.

Une pluviométrie mal répartie et un sol par conséquent trop sec n'ont pas permis de réaliser les plantations d'arbres prévues. Plusieurs milliers d'hectares qui avaient été préparés n'ont pu ainsi être plantés, notamment dans les régions d'Agadir et de Marrakech. Les travaux de reboisement ont en définitive porté sur 15.000 hectares environ — au lieu de 19.650 en 1964-1965 — dont 3.150 au titre de la défense et de la restauration des sols et 1.150 dans le cadre du projet de développement économique du Rif occidental. Ainsi la forêt artificielle s'étend-elle actuellement sur près de 200.000 hectares. La production forestière, pour sa part est globalement restée du même ordre de grandeur que l'année précédente.

*
*
*

L'agriculture a fortement souffert des récoltes dans l'ensemble décevantes de l'année 1966 et a vu encore faiblir sa part dans le produit national brut. En face des aléas inhérents à ce secteur et des conséquences graves qui en résultent, tant sur le niveau de vie de l'importante masse de la population rurale que pour l'équilibre économique du pays, la recherche des moyens propres à y parer est, depuis plusieurs années déjà, orientée vers l'étude de grands projets d'irrigation et de mise en valeur de vastes secteurs du territoire. Financés l'un et l'autre avec le concours du Fonds spécial des Nations-Unies le plan de développement du Rif occidental est passé en octobre 1966 dans une nouvelle phase opérationnelle tandis que celui relatif au Bassin du Sebou a fait l'objet d'un premier dossier d'investissement récemment déposé.

Énergie.

L'indice général de la production d'énergie a progressé en 1966 de 5,9 % au lieu de 4,1 % en 1965 et 5,7 % en 1964, marquant ainsi un terme au ralentissement observé depuis deux ans. Cet essor correspond essentiellement aux résultats en très nette hausse des

charbonnages et des raffineries de pétrole. La production d'électricité, pour sa part, n'a augmenté que de 4,4 %.

Nos mines d'antracite ont facilement répondu à la demande et les achats à l'étranger de certaines qualités sont restés de l'ordre de 40.000 tonnes. En revanche, l'extraction de pétrole brut n'a, en l'absence de nouvelles découvertes, marqué aucun progrès, et les importations — avec 1.112.000 tonnes — se sont inscrites en hausse de 116.000 tonnes de plus que l'année précédente.

Quant à la consommation apparente d'énergie évaluée en équivalent charbon, elle a progressé de 6,9 % et retrouvé à peu près son taux de croissance de 1964.

*
*
*

Charbon.

Les charbonnages de Djerada ont bénéficié en 1966 d'un marché intérieur très bien orienté et recueilli les fruits des efforts déployés précédemment pour consolider leurs assises financières et améliorer la productivité. L'extraction a, en effet, progressé de 7,6 %, passant de 419.000 à 451.000 tonnes et les rendements au fond, stimulés par l'octroi de primes, ont marqué, dans un climat social apaisé, une nouvelle augmentation, de l'ordre de 20 %. L'importance des stocks de charbon en Europe, la concurrence des fuel-oils et du gaz et le bas prix auquel sont offerts les anthracites russe ou sud-africain ont entraîné une chute de nos exportations qui, avec 74.000 tonnes, ne représentent plus que 72 % de nos expéditions de 1965 et 56 % de celles de 1964. En revanche, les ventes locales ont progressé de près de 60 % par suite, essentiellement, des besoins accrus des usines électriques d'Oujda et de Casablanca et d'un redressement de la demande des cimenteries, de l'Office chérifien des phosphates et des sucreries. L'espoir de maintenir les résultats obtenus en 1966 paraît, dans la conjoncture actuelle, reposer exclusivement sur le marché intérieur.

Pétrole.

La production de pétrole brut plafonne aux environs de 100.000 tonnes et la baisse de rendement des puits du Rharb s'est à nouveau accentuée. Les recherches ne se sont pas pour autant ralenties et un jaillissement de gaz sur le permis du Sebou a été enregistré en 1966 ; les sondages se poursuivent actuellement pour déterminer l'importance du gisement. Sur les concessions des Doukkala, des hauts-plateaux et de Ksar-es-Souk, trois forages au total ont été exécutés mais n'ont donné aucun résultat. En 1967, une société américaine entreprendra des travaux de prospection au large des côtes de Tarfaya et d'Agadir.

L'activité des raffineries, pratiquement stationnaire en 1965, s'est notablement accrue en 1966. Les tonnages de brut traités sont passés de 1.098.000 tonnes à 1.215.000 tonnes pour répondre à une demande intérieure en progrès dont l'évolution confirme, au demeurant, celle observée les années précédentes : l'extension du parc de voitures de petite cylindrée et le développement du tourisme se sont traduits par un accroissement des ventes de supercarburant de près de 6 % alors que celles d'essence ordinaire accusaient un nouveau recul, de 2,8 %. Les besoins de gas-oil et de fuel-oils continuent de s'accroître et les ventes ont respectivement augmenté de 10,9 et 8,4 %.

Electricité.

Les ventes de l'Office national de l'électricité qui couvrent l'essentiel des besoins de courant électrique du pays ont enregistré en 1966 une augmentation de 5,9 % au lieu de 5,4 % en 1965 et 7 % en 1964. Le taux de progression de la consommation d'énergie électrique qui s'était ralenti l'année précédente paraît ainsi marquer une légère avance. A l'exception du secteur de la métallurgie et des industries électriques, toutes les branches d'activité ont accru leur demande de courant et, en particulier, l'agriculture, les stations de pompage, l'Office chérifien des phosphates, les usines textiles... Le fait le plus significatif aura été, en 1966, en raison de la sécheresse, le recul sensible de la part de l'énergie hydraulique qui est passée de 90 % en 1965 à 75 % en 1966.

Le renforcement du potentiel de production d'électricité s'est poursuivi conformément aux prévisions : les travaux de génie civil

et d'équipement de la centrale hydro-électrique de Mechra-Klila sont actuellement réalisés à 80 % ; l'extension de l'usine thermique des Roches-Noires à Casablanca est également bien avancée tandis que la construction de la petite centrale à turbines à gaz de Sidi-Kacem en est au stade de l'achèvement. Le réseau a d'autre part continué de s'étendre avec la mise en chantier de la liaison Casablanca-Tanger et la mise en place de près de 500 kilomètres de lignes nouvelles pour la desserte des agglomérations rurales.

Mines.

L'activité d'ensemble de nos industries extractives n'a pas présenté, en 1966, de différences marquées avec celle de 1965. La détente des cours des métaux non ferreux sur les marchés internationaux, la concurrence plus vive des producteurs de phosphates dans le monde, les fluctuations de la conjoncture industrielle dans certains pays d'Europe ont, à des degrés divers, ralenti le rythme de nos exportations de minerais et entraîné plus ou moins rapidement une pause dans l'extraction, voire même un léger recul.

En poids, l'indice général a fléchi de 2,4 %, mais la valeur globale de la production du sous-sol (1), appréciée au stade du carreau, a atteint 830 millions de dirhams environ, soit 2,8 % de plus qu'en 1965. Cette légère distorsion apparaît également dans l'évolution de nos exportations dont la valeur fob s'est élevée à 873 millions de dirhams au lieu de 864 l'année précédente grâce au rapport accru de nos ventes de phosphates dont le montant a augmenté de 5,7 %, malgré une diminution des tonnages de près de 4 %.

Sur les places internationales, en dépit d'une demande généralement soutenue, la tendance à la surproduction s'est confirmée et l'allure des cours a été orientée dans l'ensemble à la baisse, principalement durant la seconde moitié de l'année.

*
*
*

Phosphates.

L'activité de l'Office chérifien des phosphates s'est quelque peu ralentie en 1966. L'extraction a porté sur 9.820.000 tonnes au lieu de 10.119.000 en 1965 et les quantités marchandes ont été ramenées de 9,8 millions de tonnes à 9,4 soit, en un an, un recul de 4 %. Cette évolution n'a toutefois concerné que le gisement de Yousoufia où la production a fléchi de 22 % en raison des difficultés persistantes d'écoulement des qualités à faible teneur ; au centre de Khomribga, une progression de 2,4 %, comparable à celle de l'année précédente, a été au contraire enregistrée.

Le nouveau gisement de Merâa-el-Arech a été mis en exploitation avec des moyens mécaniques particulièrement puissants et le centre de séchage de Beni-Idir, inauguré en 1965, a reçu de nouveaux investissements qui ont porté sa capacité de traitement à 4 millions de tonnes par an.

Les ventes totales ont atteint près de 9.500.000 tonnes, au lieu de 9.700.000 en 1965, en raison d'un léger recul des exportations.

La demande sur le marché mondial est, en effet, restée relativement stationnaire alors que la compétition entre producteurs devenait plus serrée : de nouvelles exploitations ont été mises en service en Floride et en Caroline du Nord ; le Sénégal, le Togo et la Tunisie ont augmenté également leurs productions ; l'U.R.S.S. a de son côté déployé de nouveaux efforts pour s'implanter à l'étranger. L'Europe reste toujours notre principale cliente mais son importance relative s'est réduite de 88 à 84 % environ à la suite d'une contraction de la plupart de nos débouchés habituels, en particulier des pays de la Communauté économique européenne dont les achats sont passés de 4.350.000 tonnes à 4 millions en 1966 — l'Italie, seule, ayant augmenté ses commandes par rapport à l'année précédente ; l'apreté de la concurrence et des conditions atmosphériques défavorables qui ont freiné la consommation des engrais paraissent à l'origine de cette évolution. En Asie au contraire, notre position s'est consolidée ; nos fournitures à la Chine sont restées de l'ordre de 575.000 tonnes tandis que nos livraisons au Japon et à l'Inde connaissent un essor remarquable, portant au total sur 533.000 tonnes au lieu de 295.000 en 1965.

(1) Y compris le charbon et le pétrole.

Sur le marché intérieur, avec 385.000 tonnes, les ventes ont progressé d'environ 65 % mais l'usine de transformation de Safi, principal utilisateur des phosphates de Youssoufia, n'a pas encore atteint son plein régime de production et n'a traité que 321.000 tonnes au lieu des 600.000 prévues.

Les années 1965 et 1966 paraissent en définitive avoir constitué un palier que l'Office des phosphates a mis à profit pour revoir ses programmes de production et de vente en fonction d'un marché international qui s'est radicalement transformé depuis deux ans et sur lequel sont apparus de nouveaux concurrents. L'importance des besoins d'engrais dans le monde, le volume de nos réserves et les moyens d'extraction mis en œuvre sont autant de conditions qui garantissent à notre plus grande entreprise nationale l'expansion régulière de son activité.

Minerai de fer.

Avec 1.017.000 tonnes de minerai marchand, l'extraction dans les mines de fer s'inscrit en hausse de 7 % par rapport à 1965. Comme l'an passé, l'expansion a été exclusivement localisée sur les gisements de Uixan, ceux de Setolazar ayant accusé un nouveau recul de quelque 20.000 tonnes. Sur l'un et l'autre site, les études se poursuivent en vue de produire des qualités enrichies, les plus demandées par les utilisateurs. Nos exportations ont, en effet, continué de rencontrer des difficultés et ont finalement baissé de 14 %, passant de 977.000 tonnes à 837.000 à la suite d'une forte réduction des achats de la République fédérale d'Allemagne et dans une moindre mesure de la France, l'Espagne et l'Angleterre devenant cette année nos premiers clients.

Plomb.

Les cours du plomb, comme ceux des autres métaux non ferreux, sont restés sensibles à l'orientation de la conjoncture industrielle des grands pays utilisateurs mais, dans l'ensemble, ont été affectés par la perspective d'un retour à une production excédentaire ; ils ont baissé, en un an, de 15 à 30 % selon les places. Cette évolution défavorable ne s'est cependant pas répercutée sur le niveau de notre production qui a continué d'augmenter, de 113.000 à 119.000 tonnes, grâce au maintien de l'activité sur les petits chantiers artisanaux tandis que les grands centres de Bou-Beker, de Touissit, du Djebel-Aouam, d'Aouli et de Mibladèn accusaient un très léger recul, de l'ordre de 4 %. Les exportations sont restées stables, environ 89.000 tonnes, la diminution des achats de la France de 26.000 tonnes ayant été compensée par un développement de nos expéditions en Italie, en Belgique, en Grèce et vers la République fédérale d'Allemagne. La fonderie de l'Oued-el-Heimer a livré 17.054 tonnes de plomb doux et 22 tonnes d'argent, exportées en quasi-totalité.

Zinc.

La consommation mondiale de zinc s'est à nouveau accrue en 1966 mais les progrès consécutifs de l'extraction ont entraîné un fléchissement des cours qui, en fin d'année, atteignait 7 % environ. La production de nos mines est toutefois restée stationnaire, de l'ordre de 95.000 tonnes, mais nos ventes, qui avaient progressé de 28 % en 1965, ont fléchi de 5 % ; la France et les Etats-Unis, avec 61.500 et 20.500 tonnes respectivement, restent nos deux principaux clients.

Cuivre.

La pénurie des approvisionnements internationaux due à des grèves prolongées, au Chili notamment, et à la crise politique en Rhodésie a provoqué pendant le premier semestre des hausses de cours variant de 25 à 40 % et amené l'administration américaine à intervenir au moyen de ses stocks stratégiques ; par la suite, une détente est intervenue et les cotations terminaient l'année entre 5 et 20 % au-dessus de celles de fin 1965. L'activité des chantiers du sud marocain s'est ainsi trouvée stimulée et celui d'Imin-Irfi, ouvert en 1965, a produit 1.519 tonnes tandis qu'à Tanfif l'extraction passait de 210 tonnes à 1.185. Au total, nos mines ont produit près de 9.000 tonnes au lieu de 6.300 l'année précédente. Des accords de prospection ont, en outre, été conclus avec des firmes yougoslaves et américaines. Les exportations se sont élevées à 7.400 tonnes, soit une augmentation d'une année à l'autre de 33 %.

Manganèse.

Le marché mondial de manganèse en 1966 a moins été caractérisé par le niveau des cours — relativement stables — que par une recherche de minerais à forte teneur de la part des utilisateurs. Cette orientation de la demande, déjà perceptible les années précédentes, a fortement affecté les mines de Bou-Arfa qui, avec un effectif de 821 personnes se voyaient en fin d'année contraintes d'envisager l'arrêt de l'exploitation. La production totale de manganèse métallurgique a fléchi de 321.000 à 285.000 tonnes ; celle du centre d'Imini — avec 173.000 tonnes — et des petits chantiers artisanaux de la région d'Ouarzazate est restée stationnaire, le recul d'ensemble reflétant essentiellement la baisse de l'extraction à Bou-Arfa qui est passée de 104.000 à 69.000 tonnes. Pour le minerai chimique, un redressement s'est manifesté qui a porté les résultats à 77.700 tonnes au lieu de 54.400 en 1965. Les exportations ont, globalement, fléchi de 3,4 %, la réduction de nos envois sur la France, qui ne représentent plus que 61 % de nos ventes au lieu de 75 % l'année précédente, n'ayant pas été compensée par la reprise des achats des Etats-Unis, en progrès cependant de 20.000 tonnes.

Cobalt.

La production de cobalt a continué d'augmenter en 1966, atteignant un niveau record avec 18.100 tonnes. L'exploitation du filon de Bou-Azzer, dont l'arrêt était prévu pour 1966, a néanmoins été maintenue, fournissant un complément appréciable aux tonnages extraits du nouveau centre d'Aghbar. Les recherches de nouvelles réserves se sont poursuivies avec des résultats irréguliers. Les ventes ont été très actives et se sont élevées à 18.600 tonnes au lieu de 14.100 en 1965, toujours dirigées essentiellement vers la France et la Belgique.

Minerais divers.

La baisse des cours de l'antimoine apparue en 1965 s'est accusée en 1966, rendant de nouveau peu rentables nos petites exploitations. La production a corrélativement fléchi de 4.600 tonnes à 2.700, et les ventes de 3.600 à 2.700.

L'extraction de la barytine a marqué une pause avec 106.000 tonnes au lieu de 104.000 en raison d'un tassement de nos exportations qui se sont réduites de plus de 12 %, nos principaux acheteurs restant les Etats-Unis et l'Angleterre.

Les fournitures de pyrrholine au complexe chimique de Safi ont presque doublé d'une année à l'autre mais, avec 233.000 tonnes, restent encore en deçà du niveau prévu.

La délimitation du site de potasse de Khemissèt s'est poursuivie et le Bureau de recherches et de participations minières a effectué 14 forages qui ont confirmé l'importance des réserves ; l'aide du Fonds spécial des Nations unies a été sollicitée pour l'étude d'une mise en valeur du gisement.

Industries de transformation.

Ne considérant que l'indice officiel des industries de transformation — non compris le bâtiment, les travaux publics et les conserveries — la production industrielle a marqué en 1966 un progrès de 6,2 % par rapport à 1965. Ce taux d'augmentation, le plus élevé qui ait été enregistré depuis 1958, mérite d'autant plus d'être souligné qu'il s'inscrit après deux années de quasi-stagnation. Ces résultats traduisent certes une évolution plus favorable dans son ensemble, mais découlent aussi de l'entrée en service de nouvelles unités, dans la chimie et le textile notamment, et du surcroît exceptionnel d'activité que le déficit céréalier a provoqué chez certaines industries alimentaires. D'autre part, le volume de la production reste encore modeste dans de nombreux secteurs et, par là même, toute variation en hausse ou en baisse peut entraîner des mouvements indiciaires sensibles même si, en valeur absolue, la différence n'apparaît pas importante.

A la fin de 1966, l'impression dominante est bien celle d'une économie industrielle peut-être mieux orientée mais insuffisamment productive au regard de ses capacités qui sont loin d'être utilisées totalement. Ses perspectives d'essor sont liées essentiellement à l'accroissement de la demande intérieure et donc à une expansion des investissements aussi bien que des revenus agricoles qui conditionnent en définitive le niveau de la consommation.

tion. Quant aux débouchés extérieurs, ils ne fournissent qu'un appoint de commandes en raison des difficultés persistantes de pénétration de nos produits manufacturés dans des pays souvent eux-mêmes en voie d'industrialisation.

*
*
*

BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Industries des métaux.

Depuis plusieurs années déjà, l'activité de la métallurgie, considérée dans son ensemble, a extrêmement peu varié et a continué de dépendre étroitement des fluctuations des investissements publics ou semi-publics, la demande privée et les exportations se maintenant à un niveau pratiquement stationnaire et au demeurant peu élevé. L'amenuisement des commandes en carnets et leur irrégularité expliquent pour une large part le recul de l'indice des industries des métaux qui a fléchi de 3,5 % en 1965 et encore de 1 % en 1966. Cette évolution recouvre toutefois des situations diverses selon les secteurs.

La production de machines agricoles s'est de nouveau accrue malgré certaines difficultés dues notamment à la concurrence de quelques importations, à un ralentissement des ordres et à l'allongement des délais de règlement au lendemain de la décentralisation de l'Office de mise en valeur agricole. Les achats des offices ont constitué le principal débouché, la demande particulière des agriculteurs restant toujours très faible.

Les fabrications d'emballages métalliques, après une mauvaise année sur le plan de leurs livraisons aux conserveries de poisson, ont connu, en 1966, un exercice nettement plus favorable. Malgré d'importants stocks en début d'année et des perturbations dans les approvisionnements en fer blanc, une augmentation de la production de l'ordre de 10 % a été enregistrée grâce, surtout, à une bonne campagne de pêche et à l'activité soutenue des usines de jus de fruits.

Les commandes de l'Office chérifien des phosphates et de l'Office national des chemins de fer ont par ailleurs assuré le maintien à un niveau satisfaisant des constructions de matériel ferroviaire. De même, les firmes spécialisées dans l'équipement électrique ont bénéficié d'un nouvel essor de leurs ventes qui a intéressé presque toute la gamme de leurs productions, en rapport avec l'extension du réseau national d'électricité et la reprise des besoins de l'industrie automobile.

Celle-ci a, en effet, effectué un redressement remarquable qui a concerné tout à la fois le département des véhicules utilitaires et celui des automobiles de tourisme. S'agissant des chaînes de montage de camions et d'autocars, la cadence de sortie s'est accrue par rapport à 1965 de 25 % environ, mais la progression des chiffres d'affaires a été toutefois sensiblement moindre, la demande ayant porté principalement sur des unités de moyen tonnage. S'agissant des voitures particulières, la seule firme existante qui subissait depuis quelque temps un alourdissement de ses coûts et une mévente corrélative de ses fabrications, a entrepris en 1966 une remise en ordre méritoire. La productivité a été accrue, les modèles ont été diversifiés et la marque Renault a été ajoutée à celles de Fiat et de Simca pour répondre aux souhaits de la clientèle ; si le chiffre d'affaires a sans doute peu varié d'une année à l'autre, les stocks antérieurs ont été résorbés, les carnets se sont regarnis et la rentabilité s'est améliorée.

La fonderie, la chaudronnerie, les constructions métalliques ont, en revanche, accusé un sérieux fléchissement d'activité qui a correspondu à l'achèvement des marchés de l'Office chérifien des phosphates et de la sucrerie du Tadla passés en 1965 et à l'absence de commandes nouvelles importantes. Les horaires de travail ont été réduits, une fraction plus ou moins grande du potentiel de production est restée inutilisée, des licenciements ont dû être décidés et le climat social s'est détérioré ; seules quelques rares entreprises ont vu se développer la demande pour certaines de leurs fabrications telles que les bouteilles à gaz et les pylônes, la clientèle habituelle des municipalités, des cimenteries et des mines ayant, au contraire, bien souvent, réduit ses achats. Au total, la

baisse des indices a atteint approximativement 11 % pour les moulages en fonte, 23 % pour les pièces d'acier, 8 % pour les métaux non ferreux et 27 % pour le secteur de la chaudronnerie, de la charpente et de la menuiserie métallique.

En fin d'année, la perspective d'une reprise restait subordonnée à l'ampleur des investissements de l'Office chérifien des phosphates et au volume des marchés qui seraient passés sur place pour la construction de la sucrerie de Mechra-bel-Ksiri, de l'usine de bitume de Mohammedia et pour la reconversion de l'ancienne base aérienne de Nouasseur.

Industries chimiques.

Les usines chimiques et parachimiques restent le secteur industriel de pointe avec un taux de croissance qui se maintient, pour la deuxième année consécutive, aux alentours de 14 %. Avec la mise en route de la société « Maroc-Chimie » au milieu de 1965, les tonnages de superphosphates se sont accrus de plus de 55 % ; cette avance s'est toutefois plus ou moins réalisée aux dépens des usines d'engrais composés ou organiques, qui ont subi pour leur part un recul d'environ 15 %. La campagne de printemps a été particulièrement calme en raison des conditions atmosphériques défavorables mais « l'opération-engrais », lancée au dernier trimestre sous l'égide des Offices agricoles, a vivement ranimé la commercialisation intérieure ; à l'exportation, des débouchés intéressants ont été trouvés pour le complexe de Safi.

Pour le caoutchouc, la conjoncture apparaît plus nuancée. Ainsi, la firme de pneumatiques a légèrement ralenti sa production mais sensiblement développé ses ventes et réduit ses stocks ; les fabriques d'enveloppes de cycles ont souffert de la concurrence des produits importés, celles d'articles moulés, de semelages, de tuyaux ou de bottes ont, au contraire, retrouvé dans l'ensemble une demande plus soutenue tant sur le marché national qu'à l'étranger. La transformation des matières plastiques qui, dans certains domaines, entame la position du caoutchouc, a continué de connaître une activité satisfaisante avec les besoins croissants d'emballages et de flacons commandés par l'expansion de l'industrie pharmaceutique qui a récemment fait l'objet de mesures de protection.

La production de gaz comprimés a évolué de façon variable suivant les utilisateurs : stable pour l'oxygène et l'acétylène employés par la métallurgie, en léger progrès pour le gaz carbonique qui a suivi l'accroissement des livraisons de boissons gazeuses. Quant aux peintures et vernis, une augmentation de l'ordre de 8 % a été notée, en rapport avec les besoins du bâtiment.

Matériaux de construction.

Une progression dans la branche des matériaux de construction s'est manifestée après le ralentissement passager observé en 1965. L'indice s'est inscrit en hausse de 4,5 % et a dépassé de 1 % celui de 1964. C'est une fois encore les cimenteries qui sont à l'origine de cette évolution, les tonnages fabriqués s'étant élevés à 856.700 tonnes contre 788.000 l'année précédente ; les résultats les plus favorables ont été enregistrés par les usines du Nord qui ont approvisionné le barrage de Mechra-Klila ainsi que les nombreux chantiers ouverts à Tanger et sur la côte méditerranéenne. L'activité des tuileries et des briqueteries a fléchi de 6 % environ avec la diminution de la construction en milieu rural. Le secteur de l'amiante-ciment a au contraire amélioré sa position sur le marché intérieur mais ressentit un important rétrécissement de ses débouchés à l'étranger — particulièrement en Afrique — qui a entraîné une baisse globale de l'ordre de 28 %.

Construction et travaux publics.

La construction, appréciée dans son ensemble d'après les statistiques de permis de bâtir, semble avoir marqué de nouveaux progrès en 1966 — de l'ordre de 8 % — en liaison avec les réalisations touristiques. Le nombre de logements envisagés a augmenté de 16 % pour une surface de planchers et une valeur en hausse de 13 % et 11 % respectivement.

Les travaux publics ont poursuivi l'exécution de leurs programmes intéressant les réseaux routier et ferroviaire, les infrastructures portuaire et aérienne, en même temps qu'ils achevaient ou entreprenaient plusieurs ouvrages d'art dont le plus important est le pont

du Loukkos. Les services de l'urbanisme et de l'habitat ont poursuivi activement l'équipement de lots domaniaux destinés à la vente aux dépens toutefois de l'édification de logements locatifs.

Equipement hôtelier.

Dans le cadre des priorités définies par le plan triennal, plusieurs réalisations touristiques d'envergure ont été achevées à Agadir et à Rabat. L'agrandissement d'un certain nombre d'établissements a par ailleurs été poursuivi, notamment à Tanger et dans le Sud du pays, permettant ainsi d'augmenter sensiblement la capacité totale d'hébergement hôtelier.

D'autres programmes sont d'ores et déjà décidés ou en voie de réalisation pour l'aménagement de villages de vacances à Nador et Restinga-Smir, pour l'édification de nouveaux hôtels à Marrakech, Fès et Tanger, pour l'ouverture d'un centre balnéaire dans la baie de Tanger.

BIENS DE CONSOMMATION.

Industries textiles.

Les industries textiles qui, depuis deux ans, n'avaient pratiquement marqué aucun progrès d'ensemble, ont en 1966 bénéficié d'un développement de leur activité de l'ordre de 5 %. Cette évolution favorable de la production a résulté du renforcement des équipements mis en place beaucoup plus que d'un réveil de la demande, laquelle reste toujours freinée par la faiblesse du pouvoir d'achat de la population et l'amenuisement des débouchés étrangers ; les stocks de certaines fabrications se sont accrus.

Les résultats ont été généralement satisfaisants dans la filature et le tissage de laine, en léger recul pour les filés mais en hausse de 8 % pour les tissés. Les ventes ont souffert de la concurrence des importations mais sont toutefois demeurées assez soutenues, notamment au deuxième semestre après la passation des commandes administratives. Pour répondre aux besoins du marché intérieur, des investissements ont été réalisés dans la branche coton et la production des filés, en augmentation de plus de 16 %, aurait sans doute été encore plus importante si l'écoulement n'avait été ralenti et perturbé à la fois par le bas niveau de la consommation dû aux mauvaises récoltes, par les importations d'articles similaires et par la régression des exportations. Les tissages de rayonne et de fibres synthétiques, qui avaient enregistré un recul en 1965, ont accusé une reprise de l'ordre de 35 %, mais des sacrifices de prix ont dû être consentis pour éviter un alourdissement des stocks.

La bonneterie et la confection ont connu tout au long de l'année une conjoncture défavorable sous l'empire des mêmes difficultés aggravées par la hausse des droits de douane sur les matières premières importées. La mévente s'est accrue et des réductions d'honoraires, voire des licenciements, ont dû intervenir.

Industries du cuir.

Les industries du cuir et de la chaussure ont marqué une croissance de l'ordre de 4 %. Malgré cela, leur production s'est maintenue pour la troisième année consécutive à un volume très en deça de leur pleine capacité.

Si l'activité de la peausserie particulièrement faible en 1965 a progressé de 30 %, en revanche la tannerie de cuirs lourds a fléchi d'environ 6 %. L'expansion reste limitée par l'étroitesse du marché interne, l'offre insuffisante des peaux de bovins et leur qualité irrégulière ; enfin, la suspension des licences d'exportation de peaux de mouton semi-finies, décidée en juin 1966, a provoqué une surcharge des stocks, les besoins locaux étant inférieurs de plus de moitié aux disponibilités.

La diminution de la demande intérieure a déterminé une nouvelle baisse des fabrications de chaussures que n'a pu compenser un bon courant de ventes à l'étranger entretenu en dépit des barrières douanières élevées par certains clients traditionnels africains.

Industries alimentaires.

L'indice des industries alimentaires — conserveries exclues —, stationnaire en 1965, a enregistré une augmentation de près de 10 % en 1966. Cette amélioration aurait été fortement réduite si le déficit de la récolte céréalière ne s'était traduit par un nouveau surcroît de travail des minoteries industrielles qui ont traité en 1966 6.960.000

quintaux de blé, importés pour la plus large part, soit 10 % de plus qu'en 1965 ; corrélativement, les écrasements des moulins artisanaux ont été très faibles. Les fabrications de pâtes et de couscous se sont accrues de 9 % et celles de biscuits ont progressé de près de 40 %, dépassant le niveau record de 1963.

Le raffinage de sucre a porté sur 358.000 tonnes au lieu de 334.000, soit une avance de 7 % ; les ventes, assurées par l'Office national du thé et du sucre, n'ont augmenté que de 1,8 %, soulignant le recul relatif de la consommation comparé au taux de progression démographique de 3 % environ.

Les brasseries qui avaient connu en 1965 un long conflit social et accusé par suite un fléchissement de près de 27 % n'ont pu produire que 2 % de plus ; la hausse des prix de vente et la réduction corrélative de la demande apparaissent à l'origine de cette stagnation. En ce qui concerne les boissons gazeuses, la conjoncture a été mieux orientée mais le niveau de la production, en hausse de 10 %, est resté en deçà de celui atteint en 1964.

La campagne de pêche 1965-1966 avait été médiocre sur le plan de la qualité et celui des apports ; les exportations étaient tombées de 2.550.000 caisses à 2.019.000. Pour 1966-1967, les premiers résultats sont nettement meilleurs et, en fin d'année, les ventes à l'extérieur atteignent déjà 1.464.000 caisses contre 1.079.000 au cours des six mois correspondants de 1965. La commercialisation, désormais monopole d'un établissement public, ne s'est pas faite sans difficultés ; les conserveurs ont fréquemment déploré l'augmentation des coûts mais ont bénéficié d'une baisse autoritaire du prix des boîtes en fer blanc de 5 %. S'agissant des conserves de fruits et de jus de fruits, les expéditions à l'étranger se sont également relevées tandis que celles de légumes fléchissaient en raison d'une certaine contraction des débouchés.

Industries des corps gras.

Le taux de progression dans l'industrie des corps gras s'est quelque peu amélioré en 1966, atteignant 4 % au lieu de 3,3 % l'année précédente. Les usines de trituration ont sensiblement développé leur activité tandis que celles de raffinage accusaient un léger recul. Les savonneries et les stéarineries ont marqué quelques légers progrès. Quant aux margarineries, leurs ventes souffrent de la désaffection des consommateurs bien plus intéressés par les beurres importés à très bas prix.

Industrie du papier-carton.

En dépit de la concurrence toujours vive des produits d'origine scandinave, la fabrication et la transformation du papier et du carton se sont accrues ; seule la production de pâte de cellulose, en hausse depuis plusieurs années, a régressé d'environ 10 %.

Relations commerciales avec l'extérieur.

La réglementation du commerce extérieur avait été marquée en 1964 et en 1965 par de profondes modifications liées tout autant à des raisons purement conjoncturelles, s'agissant de réduire le volume de nos importations, que structurelles, s'agissant de l'institution du monopole de l'Office de commercialisation et d'exportation et de la protection de nos industries nationales. Il restait, toutefois, pour parfaire cette réforme, à revoir les méthodes d'enregistrement des mouvements de marchandises dont les statistiques avaient révélées, dans un passé récent, les lacunes, voire les erreurs.

Il fallait, d'une part, définir avec précision la valeur en douane des produits et, d'autre part, retenir une date uniforme pour l'inscription des entrées et des sorties.

Le décret royal du 14 safar 1386 (3 juin 1966) a décidé à cet effet qu'à l'importation la valeur prise en considération serait le prix « C.A.F. » tel qu'il résulte du coût définitif de la transaction d'après les renseignements indiqués sur les factures et tous autres documents, tandis qu'à l'exportation ce serait le prix « F.O.B. » tel qu'il ressort également des justifications fournies par les exportateurs. Enfin la date de comptabilisation statistique est désormais celle du passage effectif en douane.

Ainsi se trouvent supprimées les principales divergences qui apparaissent entre les règlements visés par l'Office des changes et les contrôles douaniers.

En même temps qu'intervenait cette révision, des études étaient entreprises afin de mieux isoler les opérations d'entrepôt et le coût du transport. Les formulaires de déclarations seront, en outre, prochainement simplifiés et perfectionnés.

Ces mesures n'ont pu entrer en vigueur qu'en milieu d'année mais les services de statistiques ont réussi à combler le retard et à présenter, sur les nouvelles bases, le tableau d'ensemble des échanges extérieurs du Maroc depuis le 1^{er} janvier 1966. Il n'a pas été possible, en revanche, d'établir une série rétrospective pour 1965 et par conséquent de formuler les comparaisons habituelles avec l'année antérieure si ce n'est qu'exceptionnellement et à titre purement indicatif.

*
* *

Les résultats globaux de notre commerce extérieur en 1966 font ressortir un déficit de 250 millions de dirhams qui, compte tenu des frais de transport et d'assurance inclus dans le coût des importations, permet de conclure à un quasi-équilibre de notre balance commerciale en marchandises.

Importations.

Le montant de nos achats à l'étranger a atteint 2.418 millions de dirhams.

Les produits alimentaires avec 660 millions de dirhams représentent toujours la rubrique la plus élevée en valeur relative, 27 % du total, en raison de l'importance cette année encore de nos besoins de céréales consécutifs à la médiocrité de la récolte. Pour l'essentiel, ces blés n'ont pas donné lieu à sortie immédiate des devises correspondantes, nos acquisitions ayant été effectuées dans le cadre d'accords de prêt ou même à titre de don. Leur somme a représenté environ le tiers de nos importations de produits alimentaires. Dans un ordre de grandeur voisin, il faut mentionner aussi le sucre et, pour une plus faible fraction, le thé. Ensemble, ces trois denrées ont représenté près de 70 % des entrées de ce groupe de marchandises.

Les importations de produits énergétiques ont porté sur 1.248.000 tonnes pour 117 millions de dirhams, dont une large part constituée d'huile brute de pétrole destinée au raffinage sur place.

Quant aux matières premières animales, végétales ou minérales, il s'est agi principalement de bois et d'oléagineux. Ces achats se sont élevés à 318 millions de dirhams pour 144.000 tonnes.

Les demi-produits nécessaires à l'approvisionnement de nos manufactures ont constitué un poste important de dépenses — 21,6 % du total, soit 522 millions de dirhams —, comprenant surtout des produits chimiques, des fibres textiles et divers articles de métallurgie.

Au regard des autres rubriques, les biens d'équipement avec 385 millions de dirhams n'ont pas été très élevés ne représentant guère que 15 % de l'ensemble des entrées. Destinés dans leur quasi-totalité à l'industrie, ils ont concerné essentiellement des machines textiles, des véhicules industriels et des moteurs.

Les produits finis de consommation sur lesquels des économies substantielles avaient été réalisées les années précédentes semblent avoir accusé une reprise en rapport avec l'assouplissement des mesures de restriction édictées à la fin de 1965. Leur montant s'est élevé à 416 millions de dirhams, les achats de tissus, de médicaments, de voitures et de pièces de voitures de tourisme étant prédominants.

Avec toutes les réserves qu'implique une telle comparaison, nos importations de l'étranger en 1966 paraissent avoir augmenté globalement d'environ 250 millions de dirhams par rapport à 1965.

Exportations.

Les exportations se sont fixées à 2.168 millions de dirhams et la part des produits agricoles et miniers se maintient toujours au-dessus de 90 %.

Les ventes à l'extérieur de denrées alimentaires se sont élevées à 1.051 millions de dirhams et semblent être restées remarquablement stables. Les envois d'agrumes viennent en tête avec 335 millions de dirhams pour 432.000 tonnes, puis les primeurs qui ont totalisé 240 millions de dirhams avec 215.000 tonnes et les conserves pour près de 200 millions de dirhams.

Un léger ralentissement a affecté les expéditions de minerais, en particulier celles de phosphates, de fer et de manganèse. Les tonnages se sont établis à 10.756.000 tonnes pour 778 millions de dirhams dont 68 % concernent les phosphates.

Les exportations de demi-produits ont marqué un essor notable avec les chargements d'engrais de Safi. Quant aux produits finis, leur volume est resté toujours très réduit et limité pour l'essentiel aux fabrications artisanales.

Répartition géographique.

Par zones monétaires, nos échanges se sont traduits par un déficit avec la zone franc de 49 millions de dirhams et avec la zone de convertibilité de 210 millions de dirhams ; seuls les pays du groupe bilatéral ont laissé un solde favorable de 10 millions de dirhams.

La communauté économique européenne constitue toujours notre principal débouché vers lequel sont dirigés 60 % de nos exportations. La France reste à la fois notre premier client, absorbant 42 % de nos ventes totales, et notre premier fournisseur, assurant près de 40 % de nos importations.

Avec le Maghreb, nos échanges sont apparus déficitaires de 3 millions de dirhams, nos envois sur l'Algérie ayant accusé un net recul tandis qu'ils se maintenaient avec la Tunisie et la Libye.

Prix — Salaires — Emploi.

Prix.

L'orientation générale des prix en 1966, comme l'année précédente, a été affectée par les fluctuations saisonnières habituelles mais s'est aussi fortement ressentie de l'incidence de la sécheresse sur l'offre de certaines de nos productions agricoles. Les indices officiels ont toutefois rendu compte différemment de cette situation selon le stade des transactions observées ; c'est surtout à l'échelon du commerce de détail que s'exerce, en effet, les contrôles administratifs, les taxations et la répression des majorations illicites.

L'indice général des prix de gros — auquel sa composition ancienne continue à faire perdre progressivement de sa représentativité — a, en un an, augmenté de 9,4 % alors qu'en 1965, sa progression, de 3,7 %, était restée comparable à celle constatée en 1964. Les produits nationaux d'alimentation ont été, comme l'année précédente, à l'origine des principales variations observées, marquant une baisse pendant les cinq premiers mois de 10,3 %, suivie, à partir de juin et de façon ininterrompue jusqu'à la fin de l'année, d'une hausse de 28,5 %. La tendance initiale a reflété le recul accentué des cours du bœuf et du mouton consécutif à l'abondance des apports de bétail que les éleveurs avaient peine à nourrir ; il en a résulté par la suite une raréfaction de la viande sur les marchés, dont les effets se sont conjugués avec ceux d'une récolte céréalière médiocre pour déterminer une augmentation accélérée des prix. Quant aux produits étrangers, agricoles ou industriels, aucune variation notable n'est apparue d'une année à l'autre.

La tendance à la stabilisation du coût de la vie à Casablanca amorcée en 1965 s'est confirmée en 1966, l'avance n'étant que de 0,5 % en décembre 1966 par rapport au mois correspondant de 1965 et le niveau moyen mensuel se situant même 1 % au-dessous de celui de l'année précédente. La baisse, qui s'était manifestée de façon inhabituelle dès le mois de décembre 1965, s'est poursuivie régulièrement jusqu'en mai, affectant surtout l'indice partiel des produits alimentaires, l'évolution des cours de la viande notamment ayant été déterminante. Dès le début de l'été la tendance s'est lentement renversée, toujours sous l'influence des mêmes prix et malgré l'effet stabilisateur des taxations ou de la baisse de certaines denrées de première nécessité. En ce qui concerne les autres catégories de dépenses recensées, il y a lieu de noter seulement un léger relèvement de certains articles textiles et des places de spectacles.

En l'absence d'un indice des prix de détail il est toujours aussi difficile de dégager une tendance globale sur le plan national. Néanmoins, les indications recueillies sur plusieurs places, citadines ou rurales, confirment tout à la fois l'orientation à la hausse de la plupart des productions agricoles du fait de la sécheresse et la réserve caractérisée des consommateurs dont la demande s'est trouvée limitée par la faiblesse de leurs revenus.

Salaires.

Les mêmes contraintes budgétaires et les mêmes soucis de préserver la stabilité monétaire et partant l'équilibre économique n'ont pas permis en 1966, tout comme en 1965, d'assouplir le blocage des traitements et salaires du secteur public qui sont restés aux taux déterminés le 1^{er} janvier 1962. Quant aux salariés des entreprises privées, industrielles ou commerciales, si le montant de leurs rémunérations a pu, dans certains cas, se trouver majoré à la suite de revendications particulièrement pressantes, son niveau a dans l'ensemble peu varié. Une conjoncture souvent défavorable dans plusieurs branches, des perspectives incertaines et les craintes corrélatives de licenciement ont fréquemment rendu vaine toute tentative de revalorisation des tarifs appliqués par les employeurs. A cela s'est ajouté l'ameusement des revenus agricoles consécutif à la médiocrité de la campagne 1965-1966. En définitive, il y a bien lieu, semble-t-il, en dépit d'un relèvement sensible des allocations familiales le 1^{er} janvier 1966, de déplorer sans doute un affaiblissement du pouvoir d'achat de la population ainsi qu'en portent témoignage par ailleurs l'allure ralentie du commerce intérieur et l'absence de tensions sur les marchés au cours des périodes de l'année généralement les plus actives.

Emploi.

Face à un rythme de croissance démographique parmi les plus élevés dans le monde et qui, par sa rapidité, réduit les taux d'épargne et d'investissement de la Nation, le niveau de l'emploi ne semble pas avoir marqué de progrès en 1966. Certes, des postes nouveaux ont été créés mais leur nombre ne compense pas les congédiements ni les réductions d'horaires intervenus dans plusieurs secteurs. De plus le déséquilibre entre l'offre et la demande s'est encore accentué cette année avec un exode rural accru qui tend à transformer le sous-emploi endémique des campagnes en chômage urbain. Dans un tel climat, les conflits sociaux sont restés relativement limités et les journées perdues ont diminué des trois-quarts d'une année à l'autre, en partie grâce aux interventions conciliatrices des autorités administratives.

L'émigration, qui n'avait cessé de se développer jusqu'en 1964 où elle avait concerné plus de 15.000 personnes, n'a marqué en 1966 qu'une légère reprise, portant sur 6.539 contrats au lieu de 5.959 en 1965. La situation économique toujours stationnaire sinon en recul dans les mines belges et allemandes a pratiquement empêché toute nouvelle offre d'emploi dans ces pays. Seules la France — qui a reçu 5.934 de nos nationaux contre 5.741 en 1965 — et la Libye — avec laquelle 680 accords individuels d'embauche ont été conclus dans le cadre de l'accord signé en 1965 — ont continué d'encourager l'entrée de nos travailleurs. A la fin de 1966, des conversations étaient sur le point d'être engagées avec les Pays-Bas en vue de la signature d'une convention de main-d'œuvre.

La Promotion nationale reste ainsi, cinq ans après sa création, l'institution qui aura le plus lutté contre l'exode rural tout en contribuant efficacement au développement des campagnes et à l'amélioration de la productivité agricole, ayant offert au surplus, depuis 1961, 82 millions de journées de travail et distribué environ 325 millions de dirhams de salaires dont la moitié en nature. Pour la seule année 1966, 97.500 hommes ont été occupés pendant 200 jours, soit environ 35 % de plus que précédemment ; leur action a continué d'être dirigée vers des travaux de mise en valeur, d'infrastructure et d'équipement. Le développement de cette œuvre d'intérêt national dépend certes des moyens de financement mis à sa disposition et des techniciens qui peuvent lui apporter leurs concours ; il n'en est pas moins lié cependant à l'adhésion plus active de la population qui doit être associée étroitement aux efforts de l'Etat pour la réalisation de « l'investissement-travail ».

Le financement de l'activité économique.

Le volume de capitaux mis en œuvre pour la promotion du développement économique ne semble pas avoir beaucoup varié par rapport à l'année précédente bien que des tendances divergentes aient paru différencier l'évolution des crédits financés sur moyens monétaires, demeurés stationnaires sinon orientés à la baisse, et celle des ressources d'emprunts ou d'épargne transitant par les organismes spécialisés, en augmentation.

Atteinte par une campagne agricole médiocre, la demande interne a contenu le niveau de l'activité économique dans d'étroites limites et restreint les besoins de financement à court terme. Quant aux investissements, leur montant total paraît avoir quelque peu progressé mais le rythme d'exécution du plan triennal a toutefois été entravé par de multiples difficultés administratives, techniques ou financières qui ont finalement déterminé un retard notable dans la réalisation du budget d'équipement alors que quelques branches industrielles, stimulées par les avantages du « Code des investissements », bénéficiaient d'un certain élan.

La politique de crédit.

Suivant l'orientation financière précédemment adoptée par le Gouvernement, la réalisation du plan triennal, promulgué en 1965, impliquait le recours à des moyens de financement strictement orthodoxes, exigeant donc une parfaite maîtrise des diverses sources de l'émission monétaire. Il importait notamment que la Banque centrale fût en mesure de répondre aux besoins légitimes de l'économie et d'assurer par une normalisation du crédit bancaire la stabilité reconnue comme condition de l'expansion souhaitée, tant il est vrai que la politique du crédit était inséparable du programme mis en œuvre.

Dès la fin de 1965, des tensions s'étaient manifestées qui s'étaient traduites, pour le seul mois de décembre, par une progression des moyens de paiements entre les mains des entreprises et des particuliers de 185 millions de dirhams, supérieure à celle observée durant les onze mois précédents ; cette situation résultait pour partie d'un développement soudain des concours bancaires, lesquels étaient passés, globalement, de 1.953 à 2.037 millions de dirhams, de fin novembre à fin décembre. Il apparaissait dès lors essentiel que ce processus trouvât promptement ses limites afin de ne pas compromettre les fruits des mesures d'austérité appliquées depuis la fin de 1964.

Les décisions prises le 11 février 1966 ont donc tendu, dans un premier stade, à stabiliser les crédits et partant les dépôts, puis, dans une seconde étape, à normaliser sur le plan technique le cadre institutionnel du contrôle du crédit.

La réserve monétaire.

Freiner l'expansion de la monnaie en circulation jugée trop rapide à la fin de 1965 exigeait que fût arrêté l'accroissement des liquidités des banques. Aussi était-il décidé que tous les établissements de crédit verseraient en un compte spécial ouvert à la Banque du Maroc, dit « compte de réserve monétaire », un montant égal à l'augmentation enregistrée de leurs dépôts à vue et à terme par rapport à un certain niveau de référence. Cette neutralisation d'une légère fraction des ressources, qui n'avait d'autre but que de restreindre modérément et provisoirement les possibilités de financement bancaire, n'a pas tardé à atteindre ses objectifs et il a été décidé, le 29 novembre 1966, de ramener le taux de la réserve monétaire à 25 %, seulement de l'augmentation des dépôts à vue, les fonds d'épargne à terme étant exclus de la base de calcul de ladite réserve.

Le portefeuille minimum d'effets publics.

Il convenait également que les banques ne pussent avoir aussi librement qu'auparavant accès aux facilités de mobilisation de leurs effets publics auprès de l'Institut d'émission. C'est pourquoi, chacune d'elles dut « nourrir » la quasi-totalité de son portefeuille de bons du Trésor et maintenir celui-ci au montant existant à la date du 11 février 1966. La rigueur de cette mesure allait être sensiblement atténuée en novembre par l'institution du système de « plancher d'effets publics » suivant lequel les établissements bancaires ne sont tenus de conserver en permanence dans cette catégorie d'emploi qu'un pourcentage de leurs dépôts à vue et à terme qui a été fixé à 25 %. Simultanément, les facultés d'avances sur bons ont été rétablies pour la partie des valeurs excédant le montant du « plancher minimum ».

La révision des possibilités de réescompte.

Enfin, pour éviter que ne fût reportée sur l'Institut d'émission une part trop importante de la demande de crédit, il importait que fussent révisées dans un sens restrictif les possibilités de réescompte. Il était donc institué un « plafond » unique, déterminé pour chaque

banque en fonction de la situation de ses dépôts. En septembre, un relèvement est apparu nécessaire et a justifié une augmentation générale de 25 % en même temps qu'était instaurée la mise en pension d'effets de mobilisation de crédits garantis par l'État et par la Caisse marocaine des marchés. Cet assouplissement fut complété, en novembre, par l'admission « hors plafond » de tout crédit à moyen terme nouveau consenti par les banques.

Mises en application à une époque de remboursements saisonniers des crédits-les mesures prises au mois de février ne paraissent pas avoir causé de gêne excessive ; les objectifs visés n'en ont pas moins été atteints ce qui a permis au cours du quatrième trimestre d'alléger sensiblement les restrictions en vigueur. Le contrôle du crédit bancaire revêt désormais un caractère essentiellement normatif ; il donne aux autorités monétaires les moyens d'assurer globalement et d'une manière plus sélective les besoins de financement légitimes de l'économie tout en préservant les possibilités de corriger rapidement toute orientation des crédits qui paraîtrait préjudiciable.

La liquidité des banques.

Tandis que le renforcement de leurs encaisses et des autres avoirs liquides déjà constaté l'année précédente se poursuivait, mais à un rythme plus lent, et alors que leurs concours au Trésor étaient stabilisés au niveau de février, les banques ont vu leur liquidité, croissante encore en 1965, se réduire quelque peu en 1966. Même à son point de plus bas, atteint en septembre, leur coefficient théorique est cependant resté dans l'ensemble satisfaisant. Cette évolution a résulté essentiellement d'une contraction des emplois mobilisables, en particulier des avances sur marchandises et des crédits assortis de la garantie de l'État ou revêtus de la signature de la Caisse marocaine des marchés ; à l'inverse, les opérations de découvert ont été en augmentation. Pour leur part, les ressources ont enregistré un repli marqué au premier semestre, suivi jusqu'à la fin de l'année d'une reprise modérée.

Les recours à l'Institut d'émission.

Après la faible réduction apparue au cours de l'exercice précédent, le portefeuille d'effets réescomptés de la Banque du Maroc a de nouveau augmenté en 1966, atteignant 458 millions de dirhams le 31 décembre 1966, au lieu de 427 un an plus tôt. Cette variation a concerné, à concurrence de 29 millions de dirhams, les opérations traitées avec les banques, les mobilisations des organismes spécialisés de financement ayant au contraire légèrement diminué.

L'abaissement des plafonds, accompagné de recommandations aux banques d'avoir à modérer leurs concours, est intervenu à la période habituelle d'amortissement des crédits, de sorte qu'il apparaît difficile d'apprécier dans quelle mesure l'un ou l'autre de ces facteurs conjugués a plus ou moins contribué à la baisse importante des présentations d'effets privés à la Banque du Maroc qui sont, en effet, passées de 99 à 11 millions de dirhams de fin décembre 1965 à fin mai 1966. Au cours des mois suivants, l'expansion saisonnière des concours à l'économie a coïncidé avec une contraction des ressources des banques et celles-ci ont connu un resserrement prononcé de leur trésorerie. Des tensions de taux ont été observées sur le marché de l'argent au jour le jour en même temps que les recours à l'Institut d'émission augmentaient rapidement, rendant nécessaire un relèvement général des plafonds. Les concours d'escompte se sont ainsi élevés à 24 millions de dirhams en juin pour atteindre leur maximum en octobre — 163 millions de dirhams — et se stabiliser à 128 millions de dirhams à fin décembre.

L'appel des institutions financières spécialisées aux facilités de la Banque centrale a varié dans des proportions très limitées, retrouvant, en fin d'année, le même niveau qu'un an auparavant ; la progression des refinancements consentis à la Caisse nationale de crédit agricole et à la Caisse de prêts immobiliers du Maroc s'est trouvée, en effet, compensée par la réduction des opérations de réescompte au profit de la Caisse de dépôt et de gestion.

Le financement des échanges.

À la fin de 1966, le total des crédits à court terme distribués par le système bancaire s'est inscrit à un niveau à peine supérieur de 0,50 % à celui enregistré le 31 décembre 1965. Cette stabilité, comme l'année précédente, a recouvert deux mouvements consécutifs de sens contraire très accentués : une baisse au cours des cinq

premiers mois à laquelle a succédé une hausse interrompue passagèrement au milieu du dernier trimestre.

La contraction des concours bancaires à l'économie a ramené le montant de ceux-ci de 1.637 millions de dirhams à fin décembre 1965 à 1.361 à fin mai, le rythme des remboursements ayant été particulièrement rapide de janvier à mars dans les secteurs intéressant la culture, le commerce des produits agricoles et les industries alimentaires ; cette évolution a également intéressé, mais à un moindre degré, certaines branches industrielles affectées par une conjoncture peu favorable. L'incidence des mesures d'encadrement du crédit, édictées en février, paraît avoir été assez peu ressentie sur le plan général. À partir de juin, une reprise s'est développée, englobant aussi bien l'agriculture que l'industrie et le négoce, et correspondant le plus souvent au jeu de facteurs saisonniers. Le taux de progression est resté modéré jusqu'en octobre, de l'ordre de 2 à 3 % par mois en moyenne, et ne s'accélérait qu'en décembre après le repli observé en novembre.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Agriculture.

Les crédits destinés à la culture et au stockage de céréales ont suivi l'évolution habituelle, accusant une diminution continue pendant tout le premier semestre, puis, enregistrant, à partir de l'époque des récoltes et au moment de la préparation de la nouvelle campagne, une augmentation qui a été, cette année, de plus faible ampleur et plus brève que de coutume en raison de la médiocrité des résultats céréaliers et des conditions atmosphériques peu favorables aux travaux d'automne. Les concours à l'Office de mise en valeur agricole, qui s'étaient fortement accrus jusqu'en juin, se sont ensuite quelque peu réduits.

La Caisse nationale de crédit agricole a continué de développer ses opérations. Ses interventions à court terme sont passées de 141 millions de dirhams au cours de l'exercice 1964-1965 à 173 en 1965-1966, dont 94 % ont été consentis aux organismes de mise en valeur, aux coopératives et divers autres groupements ; comme auparavant, il s'agit en majorité de crédits de campagne ou de financements de récoltes, les prêts d'embouche, quoique en progrès, restant d'un montant très modeste.

Industrie et commerce.

Au total, les crédits à l'industrie ont légèrement augmenté en 1966 sans que cette évolution présentât toutefois un caractère général. Au surplus, les mesures d'encadrement du crédit ont incité les banques à pratiquer une politique sélective de leurs concours et l'accroissement de ces derniers, indépendamment des variations courantes, a le plus souvent correspondu à un développement d'activité et, partant, à des besoins de fonds de roulement accrus. Ce fut le cas notamment pour l'énergie électrique et pour le raffinage du pétrole qui ont fait appel aux facilités à court terme pour des montants sensiblement élevés, réduisant par ailleurs leur endettement à moyen terme. Les industries textiles et chimiques ont poursuivi leur expansion et recouru beaucoup plus largement aux banques tant pour la mobilisation de leur papier commercial que pour le financement de leurs fabrications ou de leurs stocks. À l'inverse, plusieurs branches ont enregistré une contraction de leurs concours, soit par suite d'un ralentissement d'activité dans le cas des entreprises de fonderie et de chaudronnerie par exemple, soit, au contraire, par suite d'un allègement des stocks, notamment chez les usines d'emballages métalliques et de pneumatiques. Les industries alimentaires ont également réduit leurs recours au crédit pour des raisons essentiellement conjoncturelles qu'il s'agisse des conserveries, des minoteries, semouleries, des caves de vinification, des fabriques de boissons gazeuses, des sucreries...

Les besoins du commerce n'ont fait ressortir que deux variations importantes d'une année à l'autre : l'une en très forte baisse a reflété les fluctuations de la trésorerie de l'Office de commercialisation et d'exportation et de celle des négociants en céréales, l'autre, en hausse, a intéressé le négoce des textiles et s'est traduite par un développement des escomptes et des découverts.

FORME DES CRÉDITS A COURT TERME.

La répartition des crédits bancaires envisagée du double point de vue de leur forme et de la nature des opérations financées a présenté quelques modifications notables au cours de l'exercice.

Le ralentissement des transactions intérieures déjà observé auparavant a persisté et les négociations d'effets commerciaux sont restées pendant tout le premier semestre inférieures à celles correspondantes de 1965. A partir du mois d'août, une reprise sensible est intervenue, localisée principalement dans les branches des engrais et des corps gras et surtout celle des textiles où il semble que le développement des ventes dans certains secteurs se soit accompagné d'un allongement des délais de règlement.

Sauf en mars, les découverts ont été constamment supérieurs à ceux de 1965, augmentant dans l'année de près de 12 %, alors qu'ils avaient fléchi de 6 % en 1965, et représentant près de 28 % du total des concours distribués par les banques contre 24 % l'année précédente. Cette évolution paraît bien traduire un alourdissement de la trésorerie des entreprises qui n'ont pas connu, dans l'ensemble, d'expansion marquée de leur production ou de leur chiffre d'affaires.

Les avances sur marchandises et warrants ont peu varié, accusant seulement le rythme saisonnier habituel ; celles intéressant le commerce des céréales et les prêts aux organismes coopératifs agricoles de stockage se sont pour leur part situés, à partir du mois de juillet, sensiblement au dessous des niveaux du 2^e semestre 1965. Il en a été de même des concours garantis par la Caisse centrale de garantie qui sont tombés en un an de 65 à 4 millions de dirhams, l'Office de commercialisation et d'exportation et l'Office national du thé et du sucre, grâce à l'amélioration de leur fonds de roulement, n'ayant pas eu recours aux facilités qui leur étaient ouvertes. Quant aux mobilisations d'effets revêtus de la signature de la Caisse marocaine des marchés, leur montant s'est de nouveau réduit mais dans une proportion double de celle de l'année précédente — 34 % au lieu de 15 % — en rapport, semble-t-il, avec le retard constaté dans l'exécution du budget d'équipement.

Le financement des investissements.

Les estimations encore provisoires de la comptabilité nationale font état, pour 1966, d'une augmentation du volume des investissements bruts de l'ordre de 5 % à prix constants. Cette avance, supérieure à celle observée en 1965 — 2 % —, reste encore insuffisante au regard des objectifs du plan et dénote la faiblesse persistante de la propension nationale à investir.

S'agissant du budget d'équipement, l'emploi des crédits disponibles paraît toujours rencontrer des difficultés tenant notamment, à l'ampleur des programmes et aux délais des études préalables qu'ils comportent d'une part, et aux limites fixées aux dépenses de personnel qui ont parfois eu pour conséquence d'empêcher le recrutement de techniciens nécessaires d'autre part. Il en a résulté un plafonnement des dépenses publiques d'investissement.

Le département de l'agriculture à qui sont réservés plus de 35 % des crédits d'équipement publics est celui qui semble avoir accusé le plus important retard par rapport aux prévisions établies. Des problèmes de structure interne ont en effet entravé l'action de l'Office de mise en valeur agricole qui n'a pu mener complètement à bien ses travaux d'hydraulique et ses programmes d'aménagement des régions non irriguées, différant d'autant la mise en place des crédits fournis à cet effet par l'aide étrangère. De même, des conditions atmosphériques défavorables ont, une nouvelle fois, gêné les services des eaux et forêts dans la réalisation de leur plan de reboisement, de défense et de restauration des sols.

En revanche, en ce qui concerne le ministère des travaux publics, la totalité des projets prévus pour 1966 par le plan triennal a été engagée et seules des difficultés administratives passagères ont pu parfois en retarder l'exécution ; il est d'ores et déjà assuré que 98 % des crédits ouverts au titre du plan auront été utilisés à la fin de 1967. Qu'il s'agisse des travaux d'infrastructure routière, ferroviaire ou aérienne, des programmes de modernisation ou d'extension portuaires, des constructions et de l'équipement électriques, de la direction des grands ouvrages hydrauliques ou encore de la reconstruction d'Agadir qui est entrée dans sa phase finale, l'œuvre accomplie au cours de l'exercice apparaît globalement conforme aux prévisions.

Quant aux investissements privés ou semi-publics, une progression en volume de l'ordre de 7 à 8 % peut être avancée. Les efforts se sont portés particulièrement vers le secteur textile et celui du tourisme où de nombreuses réalisations ont été achevées en même temps que débutaient plusieurs autres opérations importantes. Si ces résultats sont encourageants, la relance généralisée des investissements par les capitaux privés tarde encore à se manifester d'une façon décisive en dépit des encouragements qui leur sont prodigués par les pouvoirs publics.

Mesures d'encouragement des pouvoirs publics.

Les mesures déjà anciennes prises par les pouvoirs publics en vue d'encourager les investissements privés ont été complétées cette année par une décision capitale et depuis longtemps souhaitée par les investisseurs : il s'agit de la garantie du régime fiscal, instituée par le décret royal du 8 ramadan 1385 (31 décembre 1965), portant loi de finances pour 1966. Cet avantage concerne l'impôt sur les bénéfices professionnels, celui des patentes ainsi que les taxes urbaines et d'édilité ; il assure au bénéficiaire, pendant une période de dix ans au maximum, la stabilité des taux et le maintien des modalités d'assiette et de recouvrement. D'autre part, à l'égard des investissements étrangers, le Maroc a ratifié la convention internationale pour le règlement des différends pouvant survenir entre États et ressortissants d'autres pays ; préparé sous l'égide de la Banque mondiale, cet accord a pour objet de faciliter, sur une base volontaire, la solution des litiges relatifs aux investissements et de contribuer ainsi à établir un climat propre à promouvoir un afflux de capitaux privés internationaux vers les pays en voie de développement.

Au cours de l'année 1966, la « Commission des investissements » a donné son agrément à 115 projets portant sur 273 millions de dirhams au lieu de 119 pour 311 millions de dirhams l'année précédente. Exonération des droits de douane, réduction des frais d'enregistrement et de l'impôt des patentes, possibilité de pratiquer des amortissements accélérés restent les avantages les plus fréquemment accordés, les primes d'équipement n'ayant bénéficié qu'à 32 dossiers. Par rapport aux années antérieures, il faut noter une régression des programmes financés sur fonds publics ou sur fonds étrangers tandis qu'ont augmenté les investissements de capitaux nationaux : ceux-ci se sont surtout orientés vers les branches des textiles et les industries alimentaires, le secteur du tourisme suscitant à la fois l'intérêt des ressortissants et celui des étrangers.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital.

Les mouvements qui ont affecté le capital social de l'ensemble des sociétés en 1966 ont laissé un solde positif net de 100 millions de dirhams au lieu de 175 l'année précédente, en raison, principalement, d'une diminution des sommes consacrées aux constitutions de sociétés nouvelles de 125 à 52 millions de dirhams. Les augmentations de capital des sociétés anonymes se sont élevées à 95 millions de dirhams dont 61 souscrits en espèces et 34 effectivement versés ; les réductions ont, pour leur part, fléchi, passant d'une année à l'autre de 78 à 52 millions de dirhams.

Marché financier.

En 1966, les appels au marché des capitaux à long terme ont été relativement plus soutenus qu'en 1965. Outre les trois émissions d'obligations de l'État qui ont totalisé 47.900.000 dirhams et celles offertes aux titulaires de compte capital, il a été procédé par l'Office national de l'électricité au lancement d'un emprunt à 12 ans, garanti par l'État, d'un montant nominal de 11 millions de dirhams, placé en majorité auprès des compagnies d'assurances. En revanche, l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca n'a connu qu'une activité réduite. Aucune introduction nouvelle d'actions ou d'obligations n'est intervenue à l'exception d'un échange de titres obligataires intéressant le département de l'industrie chimique. Le volume des échanges est resté de l'ordre de 17 millions de dirhams et la moyenne des cours a de nouveau baissé.

C'est notamment pour ranimer le marché financier et améliorer la collecte de l'épargne tout en lui assurant une rentabilité et une sécurité suffisantes qu'a été constituée, le 31 décembre 1966, la Société nationale d'investissement au capital de 20 millions de dirhams dont une fraction a été souscrite par l'Institut d'émission.

Crédits à moyen et à long terme.

L'activité des organismes de financement spécialisés dans l'octroi des prêts à moyen et à long terme a enregistré, en 1966, de nouveaux progrès grâce, il est vrai, aux facilités ouvertes par les institutions financières internationales.

La Banque nationale pour le développement économique, dont l'édification de la sucrerie du Tadla avait absorbé une part notable des ressources en 1965, a réorienté ses interventions en faveur du secteur privé qui a ainsi représenté 100 % de l'ensemble des crédits directs agréés en 1966, l'essentiel ayant été consacré au développement des industries textiles et alimentaires et à l'expansion de l'équipement touristique.

La Caisse de prêts immobiliers du Maroc a également accru ses concours dans le domaine de la construction de logements et d'hôtels et poursuivi son action avec le Crédit populaire dans le secteur particulier de l'habitat économique ; à la fin de l'année, une réforme des statuts et un renforcement des moyens financiers étaient en voie de réalisation afin de permettre à la Caisse de répondre au développement prévisible du crédit hôtelier.

Les opérations de la Caisse nationale de crédit agricole ont porté sur 44 millions de dirhams au lieu de 29 en 1964-1965. Cette avance a été rendue possible là aussi grâce à la ligne de crédit accordée à la fin de 1965 par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour un montant de 10 millions de dollars ; ces concours ont notamment permis de financer plus largement les achats de gros matériel qui sont passés de 8,5 à 33 millions de dirhams d'un exercice à l'autre.

Quant aux crédits à moyen terme « nourris » par les banques, commerciales et populaires, leurs encours sont passés de 71 à 58 millions de dirhams. Cette diminution n'est liée que pour un très faible montant à la mobilisation de cette catégorie de prêts chez la Banque du Maroc et à résultat surtout des remboursements opérés par les secteurs de l'électricité et du raffinage de pétrole.

*
*
*

Pour la seconde année consécutive, l'ensemble des crédits à l'économie financés sur ressources monétaires apparaît remarquablement stable, passant de 2.037 millions de dirhams en décembre 1965 à 2.034 millions de dirhams en décembre 1966. Après avoir accusé un mouvement de contraction accentué au cours des cinq premiers mois, une reprise, d'origine principalement saisonnière, s'est ensuite manifestée sans toutefois dépasser en fin d'exercice le niveau atteint un an auparavant.

Dans cette seconde phase, la fraction financée par la Banque du Maroc apparaît la plus forte en valeur relative, les banques commerciales ayant été amenées à mobiliser auprès de la Banque centrale une part de plus en plus élevée des concours accordés à leur clientèle ; le réescompte aux organismes spécialisés est resté pratiquement stationnaire.

A l'exception de la pointe habituelle de décembre, la demande globale de crédit paraît en définitive avoir été empreinte tout au long de l'exercice d'une certaine atonie en rapport avec la faible croissance de l'activité économique du pays.

Le financement des dépenses publiques.

L'évolution des finances publiques qui, jusqu'en 1964, avait contribué à entretenir des tendances inflationnistes a, grâce au redressement financier mis en œuvre depuis 1965, largement facilité le retour à une situation plus équilibrée. Le financement de l'État a pu être assuré sans émissions monétaires nouvelles et n'a donc pas eu d'incidence sur le niveau des moyens de paiements disponibles. L'équilibre obtenu n'en reste pas moins fragile et demande à être fortement consolidé par une action sélective mais qui ne doit pas se départir d'une certaine prudence.

*
*
*

La loi de finances de 1966.

La loi de finances pour l'exercice 1966 a été promulguée dès le 31 décembre 1965, sans qu'il soit par conséquent nécessaire de

recourir cette fois à la procédure des douzièmes provisoires. Préparées, comme l'année précédente, avec le souci de comprimer les dépenses de fonctionnement et de réserver les plus larges crédits d'équipement aux secteurs prioritaires de l'économie, les évaluations budgétaires, en équilibre en 1965, laissent apparaître, en 1966, un léger déficit de 88 millions de dirhams.

Les dépenses.

Par rapport à 1965, l'ensemble des charges inscrites au budget général a été majoré de 3 % et les modifications de répartition entre chapitres ont été très limitées.

Les crédits de fonctionnement — y compris le service de la dette publique — sont passés de 2.102 à 2.162 millions de dirhams, soit une progression minime de 60 millions de dirhams.

Sans remettre en cause la règle du blocage des traitements de base des fonctionnaires, une appréciation plus exacte des dépenses du personnel a entraîné un ajustement des crédits alloués à certains ministères — éducation nationale et défense notamment — qui avaient été manifestement sous-évalués dans la loi de finances de 1965 et dépassés en cours d'année ; en outre, quelque 2.300 emplois nouveaux dont près de la moitié au titre de la santé publique ont été créés. Au total, les relèvements ont atteint 75 millions de dirhams.

Les sommes affectées au service de la dette ont été accrues de 17 millions de dirhams en raison principalement de l'augmentation des emprunts extérieurs et malgré l'allègement de 19 millions de dirhams découlant de la suppression de la subvention versée à la Caisse marocaine des retraites.

Les fonds de concours du budget général de fonctionnement aux budgets annexes n'ont pratiquement pas varié.

Quant aux dépenses de matériel et autres charges diverses, leur montant total a pu être réduit de quelque 32 millions de dirhams à la suite notamment d'un abattement sensible opéré sur les crédits de la défense nationale tandis que des majorations étaient au contraire retenues en faveur de certains ministères que la réduction forfaitaire de 15 % appliquée en 1965 avait par trop gênés.

Les options définies par le plan triennal ont, comme précédemment, déterminé l'affectation des grandes masses du budget d'équipement. Celui-ci a augmenté de 33 millions de dirhams, l'agriculture voyant ses ressources portées de 260 à 290 millions de dirhams avec l'avancement des grands projets de développement et de mise en valeur et absorbant 36 % de l'ensemble des dépenses d'investissements ; les travaux publics, à qui revient de réaliser les ouvrages d'infrastructure et d'assurer leur entretien, ont bénéficié de dotations en hausse de 17 millions de dirhams.

Ainsi, les moyens globaux mis à la disposition de l'administration ont atteint 2.970 millions de dirhams, soit une progression de 93 millions de dirhams par rapport à l'exercice précédent qui avait été, quant à lui, marqué par une contraction de 133 millions de dirhams.

Les recettes.

Les prévisions de ressources présentaient une quasi-stabilité d'ensemble mais alors que les recettes ordinaires faisaient l'objet d'une évaluation réaliste et ne comportaient ni impôts nouveaux ni aggravation de la fiscalité en vigueur, les aides attendues de l'étranger pour l'exécution des programmes d'équipement étaient en progression de 10 %.

La légère contraction de 3 % des recettes ordinaires traduisait en fait deux mouvements divergents, affectant, d'une part, les produits de la fiscalité directe, d'autre part, les recouvrements de droits et le rendement des monopoles et des exploitations de l'État. Pour les premiers, en effet, malgré un abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices professionnels, des rentrées supplémentaires évaluées à 118 millions de dirhams étaient escomptées au titre des impôts directs en raison des améliorations apportées à l'activité des services fiscaux. En revanche, le ralentissement des transactions commerciales intérieures, la stabilité de la consommation de certains articles conduisaient à une réduction de 79 millions de dirhams des recettes afférentes aux droits de douane, aux taxes sur

les vins et alcools, sur le sucre et le chiffre d'affaires ; de même, les contributions attendues des revenus du domaine, des monopoles et des autres exploitations de l'État faisaient l'objet d'évaluations en baisse de 39 millions de dirhams.

En dépit du maintien des dépenses à un niveau devenu quasi-incompressible en égard aux soucis des pouvoirs publics de ne compromettre ni le niveau de l'emploi ni l'efficacité de l'administration ni les impératifs du développement économique, en dépit également d'une fiscalité appropriée et calculée pour être tolérable, il reste qu'en 1966, comme l'année précédente, l'équilibre prévisionnel du budget général de l'État demeurerait pour une part notable fonction du volume des concours extérieurs qui nous auront été consentis.

L'exécution du budget.

Le budget de fonctionnement ainsi défini avec prudence a été, tout au long de l'exercice, d'une exécution relativement aisée, sans tension excessive pour la trésorerie, ni gêne trop grande pour les services dépeniers de l'État.

Au 31 décembre 1966, les dépenses prévues se trouvaient globalement réalisées pour la presque totalité.

Quant aux recettes — à l'exclusion des rentrées exceptionnelles ou des emprunts — leur produit a été conforme aux prévisions de la loi de finances malgré d'importantes variations sur certains chapitres.

Ainsi, malgré la baisse de rendement de l'impôt agricole, la fiscalité directe a de nouveau dégagé d'importantes plus-values, voisines de 20 % ; les plus élevées ont concerné les bénéfices professionnels grâce à un contrôle plus strict des déclarations, à une accélération des recouvrements et en dépit d'un abaissement du taux de 43,2 % à 40 %. Il en a été de même pour la patente — bien que 40.000 petits redevables aient été exonérés — et pour les prélèvements sur les traitements et salaires dont l'augmentation a suivi une vérification plus systématique des versements des employeurs ou des contribuables bénéficiant de plusieurs sources de revenus.

S'agissant des droits de douane, l'assouplissement du régime des importations, assorti de majorations de tarifs, a déterminé un volume de recettes très peu supérieur au montant prévisionnel mais sensiblement plus élevé qu'en 1965. Pour les impôts indirects, le niveau des transactions intérieures a été tel que le rendement des taxes sur la consommation ou sur le chiffre d'affaires a peu varié, accusant toutefois une progression de l'ordre de 5 % sur les montants inscrits dans la loi de finances.

Ce sont, à nouveau, les produits du domaine, des monopoles et des exploitations de l'État ou de ses participations financières diverses qui ont enregistré des moins-values, lesquelles ont atteint environ 45 % des prévisions. Les ventes de tabac qui avaient fléchi à la suite de la hausse des prix en 1965 ont quelque peu repris en 1966 mais les recettes encaissées à ce titre par le Trésor sont restées en deçà du chiffre prévu. Certains établissements publics à caractère industriel ou commercial ont d'autre part rencontré des difficultés de gestion ou d'écoulement de leurs produits qui ont affecté la part de leurs bénéfices revenant à l'État. C'est notamment pour pallier ces inconvénients que l'exploitation des terres anciennement possédées par des étrangers et gérées jusqu'à maintenant par un organisme relevant directement de l'administration centrale a été confiée aux provinces et aux préfectures dans un souci de décentralisation.

En ce qui concerne le budget d'équipement, le retard enregistré l'année précédente n'a pu être rattrapé et les décaissements, compte tenu des crédits de report antérieurs, n'ont sans doute pas dépassé le niveau atteint en 1965.

Ce plafonnement des investissements publics paraît lié, tout à la fois, aux capacités limitées de l'administration de mettre en œuvre et d'utiliser une masse de crédits très supérieure à celle des exercices précédents et au caractère de plus en plus spécifique des aides étrangères sur lesquelles est actuellement fondé l'essentiel de nos objectifs de développement. Au surplus, la mise au point des projets et leur exécution se heurtent trop souvent à une pénurie relative de personnel technique que l'assistance étrangère ne peut pas toujours remplacer de façon adéquate.

La Trésorerie.

Le Trésor a pu assurer la couverture de ses charges réelles sans recourir à la création de nouvelles liquidités, contribuant ainsi de façon décisive au maintien de la stabilité de la masse monétaire. Les facilités de caisse ouvertes par l'Institut d'émission et la mobilisation de traites douanières n'ont été utilisées que de façon très épisodique. De même, les apports des correspondants traditionnels, après une progression au cours du premier semestre, ont retrouvé, à la fin de 1966, le même niveau qu'un an auparavant ; quant à la fraction des dépôts-impatriation versée au Trésor, son augmentation a été très modeste.

Les concours extérieurs.

Les aides étrangères ayant bénéficié directement au Trésor ont diminué de 170 millions de dirhams en 1966, totalisant 312 millions de dirhams au lieu de 482* l'année précédente. La participation française, en baisse depuis 1964, s'est élevée à 96 millions de dirhams hormis la somme de 79,5 millions de dirhams, contre-valeur de blés achetés à crédit, lesquels, bien que livrés à des conditions financières peu avantageuses, n'en ont pas moins constitué un appoint de trésorerie fort utile. La part des États-Unis a fléchi de 105 à 62 millions de dirhams en raison de l'absence de déblocage, en 1965, d'aucun fonds de contrepartie provenant du règlement des importations réalisé selon la procédure de la « Public Law 480, title I » ; toutefois, dans le cadre du « title IV », 38 millions de dirhams, mis par l'intermédiaire du Trésor à la disposition de la Caisse nationale de crédit agricole pour l'achat et la distribution d'engrais, sont venus alléger d'autant les charges de l'État. Au titre d'accords déjà anciens, l'ensemble des versements effectués par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement — 11 millions de dirhams —, le Koweït — 56,2 millions de dirhams — et la République fédérale d'Allemagne — 7,1 millions de dirhams — a diminué, passant de 156 millions de dirhams à 74 millions de dirhams.

Le Trésor a d'autre part bénéficié auprès de l'Institut d'émission d'une avance de 5 millions de dirhams représentant la mobilisation du solde — soit 1 million de dollars — du crédit en marchandises ouvert par les États-Unis en 1965, ce qui porte, au total, à 317 millions de dirhams contre 553 en 1965 le montant des ressources provenant directement ou indirectement de l'étranger.

L'emprunt intérieur.

C'est encore auprès des compagnies d'assurances qu'a été placé en 1966 l'essentiel des emprunts à long terme de l'État. Ceux-ci, au nombre de trois, ont porté sur 47.900.000 dirhams d'obligations à 6,25 % amortissables en 15 ans.

En outre, il a été offert aux titulaires de « comptes capital » de souscrire à des bons au porteur à 10 ans portant intérêt à 4 % et remboursables par tirage au sort ; les intérêts de ces bons et le produit des amortissements seront transférables à l'étranger dans le pays de résidence du souscripteur. Une première tranche a été émise en février pour 10 millions de dirhams ; la seconde, lancée en mai pour un montant maximum de 40 millions de dirhams, n'était pas entièrement couverte à la fin de 1966.

La dette flottante est passée de 891 à 921 millions de dirhams accusant ainsi une remarquable stabilité qui contraste avec l'expansion observée l'année précédente. Cette évolution traduit pour l'essentiel l'incidence des mesures d'encadrement du crédit prises au mois de février et, en particulier, du blocage pendant près de 10 mois du portefeuille d'effets publics des banques.

Les recours à l'Institut d'émission.

Les banques restent toujours les plus importants porteurs de bons du Trésor mais leur portefeuille ne s'est accru en 1966 que de 5 millions de dirhams sur une augmentation globale de 30 millions. Les avances sur effets publics de l'Institut d'émission, étroitement réglementées en février, ont fortement fléchi à partir de mars n'enregistrant une reprise qu'en fin d'année après l'assouplissement du contrôle du crédit.

* Chiffre rectifié depuis la rédaction du rapport concernant l'exercice 1965.

Les facilités de caisse consenties directement par la Banque du Maroc à l'État dans le cadre du paragraphe 3 de l'article 35 de ses statuts et plafonnées à 205 millions de dirhams ont été utilisées de façon intermittente pendant 88 jours au total et pour des montants sensiblement inférieurs au maximum fixé, le chiffre le plus élevé qui ait été enregistré n'ayant pas dépassé 97 millions de dirhams, en avril. La mobilisation du solde des prêts américains en marchandises, soit 1 millions de dollars, a apporté au Trésor un complément de ressources de 5 millions de dirhams tandis que les remboursements des importateurs déterminaient en fin d'année une diminution des avances faites à ce titre par l'Institut d'émission de 46 millions de dirhams, l'encours au 31 décembre n'étant plus que de 21 millions de dirhams. Enfin, il n'a été fait qu'un très rare appel aux négociations de traites douanières, en mai et juin seulement, pour un montant maximum de 31 millions de dirhams.

Ainsi, les créances propres de la Banque du Maroc sur l'État ont-elles peu varié, passant d'une année à l'autre de 456 à 449 millions de dirhams ; par suite de la stabilité du portefeuille d'effets publics des banques, l'endettement du Trésor envers l'ensemble du système bancaire est resté remarquablement stationnaire.

Les relations financières avec l'extérieur.

La politique de redressement de nos finances extérieures, conduite avec succès en 1965, a été poursuivie en 1966, dégagant pendant plus de la moitié de l'année de nouveaux excédents de recettes. Toutefois, en fin de période, d'importants règlements financiers, le déficit saisonnier des échanges commerciaux et aussi les premiers décaissements liés aux importations nécessitées par la mauvaise récolte ont provoqué un renversement de la tendance et déterminé finalement une baisse globale de nos réserves nettes de change qui, au 31 décembre 1966, n'étaient plus que de 490 millions de dirhams au lieu de 552 un an plus tôt (1).

Considérant l'ensemble de nos transactions avec l'étranger, les dépenses recensées sont passées de 3.334 millions de dirhams à 3.673, soit une augmentation de 339 millions de dirhams, qui contraste avec la diminution de 238 millions de dirhams observée en 1965 ; les recettes ont de leur côté progressé de 115 millions de dirhams, soit sensiblement moins que l'année précédente. L'assouplissement du régime des importations et des restrictions apportées à certains transferts invisibles, la régression des apports au titre de l'aide étrangère sont pour une large part à l'origine de cette évolution.

En définitive, nos opérations commerciales et financières ont entraîné une contraction de nos disponibilités en moyens de paiements extérieurs de 62 millions de dirhams alors que celles-ci s'étaient accrues en 1965, de 255 millions de dirhams. A vrai dire, sans les concours que nous ont apportés les organismes internationaux et plusieurs pays étrangers — 687 millions de dirhams en 1965, 605 en 1966 — notre déficit théorique se serait établi à 667 millions de dirhams au lieu de 432 l'année précédente ; mais cette détérioration n'est qu'apparente. Elle résulte en effet de l'imputation, en janvier 1966, d'environ 100 millions de dirhams de charges financières afférentes à l'exercice 1965. Sans ce report le déséquilibre de notre balance des paiements, ainsi ramenée à ses structures permanentes, serait resté de la même importance.

*
*
*

LA BALANCE DES PAIEMENTS.

Sur des données non encore définitives, le recensement des transactions du Maroc avec l'étranger a fait ressortir une stabilisation du solde négatif des opérations sur biens et services — 328 millions de dirhams au lieu de 336 — et une contraction de 566 à 334 millions de dirhams du solde positif des transferts gratuits et des mouvements de capitaux.

(1) Ces chiffres s'entendent exclusion faite du portefeuille d'effets en devises de l'Institut d'émission et des banques mais compte tenu des soldes des comptes d'accords de paiements.

Marchandises.

Le développement de nos exportations de l'ordre de 6 % a permis d'équilibrer nos échanges commerciaux avec l'extérieur en dépit de l'accroissement de nos importations de céréales en provenance de France et des États-Unis.

Services.

Les efforts déployés les années précédentes en vue d'un plus strict contrôle des dépenses de services à l'étranger d'une part et d'une expansion du tourisme d'autre part ont continué de porter leurs fruits. Notre déficit global a ainsi été ramené de 461 à 336 millions de dirhams.

Alors que les règlements de transports et d'assurances ont laissé un solde négatif sensiblement plus élevé, des améliorations notables ont été obtenues par ailleurs. Les recettes touristiques recensées ont augmenté d'un quart d'une année à l'autre tandis que les sorties de devises enregistrées à ce titre restaient pratiquement stationnaires et laissaient un solde bénéficiaire net de 62 millions de dirhams contre 40 l'année précédente. La charge représentée par les revenus du capital pour le compte de non-résidents a légèrement diminué. Pour la première fois depuis plusieurs années, les rapatriements d'économies de travailleurs émigrés — supérieurs de 12 % à ceux de 1965 — ont dépassé les transferts de salaires effectués par des résidents étrangers.

S'agissant des transactions gouvernementales courantes, leur déficit s'est réduit de 86 millions de dirhams en 1966. Cette amélioration a uniquement résulté de l'évolution favorable à notre égard des dépenses en dirhams au Maroc des représentations diplomatiques et consulaires de gouvernements étrangers alors que ces derniers enregistraient une diminution de leurs recettes sur place. Nos propres opérations restent, quant à elles, toujours fortement déficitaires en raison des charges entraînées par le service de notre dette extérieure.

Les prestations gratuites.

Les recettes dégagées par les prestations gratuites ont atteint 148 millions de dirhams dont près de 80 % ont bénéficié au secteur public. En dépenses, il s'agit encore essentiellement des règlements autorisés en faveur d'étrangers quittant définitivement le Maroc et des transferts du produit des récoltes appartenant à des agriculteurs dont les terres ont fait retour à l'État ; leur montant global s'est élevé à 105 millions de dirhams, laissant au total un excédent de 43 millions de dirhams.

Les prêts et investissements.

Les mouvements de capitaux privés ou publics, à court ou à long terme, se sont soldés par un excédent de 291 millions de dirhams au lieu de 545 l'année précédente. Deux actions divergentes ont déterminé ce résultat : d'une part, la baisse des entrées au titre de l'aide étrangère, d'autre part, l'accroissement des remboursements de la dette extérieure qui se sont trouvés majorés notamment par l'amortissement de l'avance à court terme de 60 millions de francs consentie par la France à la fin de 1964 ; les opérations en capital du secteur privé sont restées stationnaires, de l'ordre de 50 millions de dirhams en recettes et de 30 millions en dépenses.

LES CONCOURS ÉTRANGERS.

L'ensemble des aides extérieures, internationales ou bilatérales, sous forme de dons ou à titre de prêts, s'est élevé en 1966 à 605 millions de dirhams, soit sensiblement moins qu'en 1965 où il avait atteint le chiffre assez exceptionnel de 687 millions de dirhams. Dans des proportions différentes d'une à l'autre, la Banque mondiale, les États-Unis, la France, le Koweït et la République fédérale d'Allemagne ont continué de nous accorder leurs concours.

Organisations internationales.

Deux nouveaux crédits consentis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont commencé d'être utilisés en 1966 : l'un, d'un montant nominal de 10 millions de dollars, destiné au refinancement des opérations à moyen terme de la Caisse nationale de crédit agricole, l'autre, de 17,5 millions de dollars, ouvert à la Banque nationale pour le développement économique et

venant s'ajouter à celui de 15 millions de dollars accordée en 1962. Les tirages effectués durant l'année ont atteint respectivement la contrevaletur en devises fortes de 16,1 et 33,5 millions de dirhams. A ces versements se sont ajoutés 11,1 millions de dirhams en remboursement des dépenses d'aménagement de la région de Sidi-Slimane, soit en tout 60,7 millions de dirhams, équivalent à 12 millions de dollars, au lieu de 7,6 en 1965.

France.

Les accords de coopération financière passés chaque année depuis 1962 avec la France n'ont pas été renouvelés en 1966. L'apurement progressif des reliquats disponibles sur les conventions antérieures a toutefois donné lieu à divers versements dont le montant total a été de 111,2 millions de francs, au lieu de 191 en 1965 et 249 en 1964. La liquidation des opérations relatives aux exploitations agricoles ayant fait retour à l'Etat à la fin de 1965 a entraîné l'affectation de 50 millions pour assurer le transfert en France du produit des récoltes et l'imputation de 17 millions pour l'indemnisation du matériel, du cheptel vif et des stocks ; d'autre part le Trésor a reçu le solde du programme 1965 réservé au budget d'équipement soit 25 millions, et 19,2 millions pour le financement d'ensembles industriels jumelés avec le recours aux facilités de l'assurance-crédit française ; celles-ci ont permis au surplus l'importation de matériel pour un montant de 42,5 millions dont 34 millions remboursables en un délai de 8 à 10 ans. A la fin de l'année 1966, les droits de tirage au titre de « l'aide liée » s'élevaient encore à 77 millions de francs, pour partie déjà engagés et affectés à divers projets d'investissements.

Dans le cadre de l'accord céréalier de 1964, les livraisons de blé à crédit se sont poursuivies et accélérées en 1966, atteignant 84 millions de francs dont 10 % réglés au comptant et 90 % payables d'ici 18 mois.

Les dons ont été légèrement moindres qu'en 1965, représentant 8 millions de francs environ dont 2,5 consacrés à la construction et à l'équipement de l'Institut national agronomique.

Enfin, la Banque de France, agissant pour le compte du fonds de stabilisation des changes, a renouvelé à la Banque du Maroc son avance en compte courant à hauteur de 50 millions de francs ; celle-ci a été utilisée de façon quasi permanente mais pour des montants très variables et sensiblement inférieurs le plus souvent au crédit ouvert.

Etats-Unis.

Il n'y a pas eu en 1966 de négociations pour l'octroi de nouveaux prêts en nature du type « supporting assistance loans » et les importations faites à ce titre ont concerné les anciens programmes, s'élevant à 10,5 millions de dollars au lieu de 19,6 en 1965 et laissant en fin d'année un reliquat disponible de 4,5 millions de dollars environ. En revanche, le prêt accordé en 1964 pour la reconversion de la base militaire de Nouasseur en un aéroport civil de classe internationale a été porté de 2,3 à 4,7 millions de dollars sur lesquels ont été imputés 650.000 dollars, représentant la valeur des installations et du matériel en place. Sur l'accord de 23 millions de dollars pour l'aménagement de la Basse-Moulouya, datant de 1960, les utilisations durant l'année écoulée ont représenté l'équivalent de 4.400.000 dollars dont 600.000 versés en devises et le reste en dirhams. Dans le même temps, les achats de matériel de l'Office chérifien des phosphates financés sur le prêt de l'Export-Import Bank de 24 millions de dollars accordés en 1965 se sont élevés à 2,3 millions de dollars.

Les prestations gratuites et surtout les dons de céréales destinés à la Promotion nationale ou à l'Entraide nationale ont été particulièrement élevés, atteignant près de 21 millions de dollars.

D'importants achats de blé à crédit ont au surplus été effectués, payables soit en dirhams, soit en dollars, dans le cadre de la « Public Law — 480 » ou selon la formule « Commodity credit corporation ». Leur coût a été de 18,3 millions de dollars. Une fraction de la contrevaletur de ces livraisons a été consacrée à une vaste opération de distribution d'engrais par les soins de la Caisse nationale de crédit agricole, le solde restant disponible, après accord du Gouvernement américain, pour la réalisation du budget d'équipement.

Au total, sous forme de prêts ou de dons, en nature ou en espèces, les concours des Etats-Unis ont représenté en 1966 l'équivalent de 240,9 millions de dirhams, à l'exclusion des sommes provenant des achats de grains et non encore affectées.

Koweït.

Le solde du crédit à long terme consenti par le Koweït en 1965, soit 4 millions de dinars, a été perçu en deux fractions égales totalisant 36,2 millions de dirhams. Parallèlement, deux nouveaux accords ont été conclus avec le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, l'un de 7.350.000 dinars, l'autre de 2.700.000, pour le financement respectif des projets d'aménagement et de mise en valeur de la Tessaout et de Beni-Moussa.

Allemagne.

En application du contrat de prêt signé en 1965 avec la République fédérale d'Allemagne, d'un montant de 69,5 millions de deutsche marks en vue du refinancement des dépenses d'infrastructure du complexe chimique de Safi, il a été perçu 5,6 millions de deutsche marks, soit sensiblement moins qu'en 1965. En revanche, de nouvelles conventions ont été passées, pour un total de 120 millions de deutsche marks intéressant divers projets d'investissements ou destinés à l'achat de marchandises.

Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Deux accords ont été signés avec l'Union Soviétique à la fin de l'année : l'un de coopération économique et technique, prévoyant l'ouverture de deux crédits à long terme de 17 et 15 millions de roubles, respectivement, pour la réalisation d'ouvrages et de travaux tels que l'installation d'un complexe de mécanique, l'édification d'un barrage à N'Ourbaz et la construction d'un centre minier à Bou Madine ; l'autre, relatif à l'achat à crédit de machines et de biens d'équipement soviétiques pour un montant global correspondant à 10 millions de dollars.

LES RELATIONS AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Comme il est d'usage après l'ouverture d'un crédit « stand-by », les autorités monétaires et le Fonds monétaire international sont restés en consultation étroite durant toute l'année écoulée. Le Fonds a ainsi été tenu informé des mesures prises dans le domaine du contrôle du crédit et a pu suivre les résultats positifs de notre politique de redressement financier et de stabilisation de la monnaie. Aussi, lors de l'échéance du prêt de 45 millions de dollars accordé en septembre 1965 sur lequel, au demeurant, aucun tirage n'avait été effectué, le Fonds a-t-il autorisé son renouvellement pour 50 millions de dollars ; au 31 décembre 1966 notre position en devises nous avait permis d'éviter de recourir à ces facilités.

Le relèvement général de 25 % des « quotas » des pays membres, décidé à la fin de 1965, est entré en application au début de 1966. Le Maroc a été ainsi amené au mois d'avril à effectuer un premier versement équivalent à 3,6 millions de dollars dont 0,9 en or. Notre souscription a été portée alors à 75,6 millions et doit atteindre, d'ici 1970, 90 millions de dollars.

Aucun amortissement, ni aucune mobilisation nouvelle n'ont affecté notre « tranche-or » qui, au 31 décembre 1966, se trouvait toujours engagée à concurrence de 7,2 millions de dollars et laissait un solde disponible de 11,7 millions de dollars.



En définitive, la situation de nos paiements extérieurs n'a pas connu en 1966 de variations très sensibles. Cette stabilité comporte même plusieurs aspects nettement positifs : le régime des importations et des opérations invisibles courantes a retrouvé un caractère plus libéral avec le desserrement des restrictions imposées les années précédentes, les rapatriements de salaires des travailleurs émigrés ont augmenté au point de compenser les transferts d'économies des résidents étrangers et le solde des dépenses de voyage a marqué une nouvelle progression. Les efforts poursuivis dans le domaine du tourisme sont susceptibles de contribuer de plus en plus largement durant les prochaines années à l'amélioration de notre balance des paiements. Celle-ci, toutefois, présente une marge déficitaire encore trop grande pour que ne soient pas recherchées ailleurs des recettes supplémentaires — dont le progrès de nos exportations pourrait offrir l'essentiel — et pour que ne soit pas poursuivi un allègement de nos importations par un développement accru de notre production de biens de consommation.

Les crédits que nous pouvons obtenir de la coopération internationale apparaissent toujours indispensables pour faire face à ce déficit persistant et aggravé par les aléas de notre agriculture et surtout par nos besoins d'équipements. A côté de ces prêts publics, accumulés d'année en année et lourds de charges pour l'avenir, les apports extérieurs de capitaux privés, destinés à s'investir en permanence, restent sinon dérisoires du moins sans mesure avec nos objectifs.

Disponibilités monétaires.

L'accélération, à la fin de 1965, du rythme de progression des moyens de paiement à la disposition des entreprises et des particuliers a justifié l'entrée en vigueur en 1966 de mesures propres, d'une part, à contenir le pouvoir de création monétaire des banques, d'autre part, à normaliser sur le plan technique le cadre institutionnel du contrôle du crédit bancaire. Il apparaît par suite difficile de dissocier l'incidence de ces décisions du jeu des facteurs conjoncturels sur l'évolution de la masse monétaire. Celle-ci, au cours de l'exercice 1966, est restée remarquablement stable accusant même en fin d'année un léger recul de 22 millions de dirhams par rapport à décembre 1965 alors qu'une avance de 335 millions de dirhams avait été constatée l'année précédente.

La vive expansion qui s'était amorcée au 4^e trimestre 1965 s'est poursuivie de façon inhabituelle jusqu'en janvier 1966. A partir du mois de février, le mouvement saisonnier de contraction s'est conjugué avec l'instauration des restrictions apportées tout à la fois au développement des ressources et au choix des emplois des banques. Un fléchissement très net en a résulté pour faire place ensuite, à partir d'avril et jusqu'à la fin de l'année, à une très lente reprise marquée de rechutes. A aucun moment le niveau de janvier n'a été retrouvé. Cette évolution globale a suivi celle de la monnaie scripturale et en particulier des dépôts à vue chez les banques et les bureaux de chèques postaux, le volume de la circulation fiduciaire ayant au contraire accusé en décembre un dépassement sensible sur son chiffre du début de l'année.

Monnaie scripturale.

Alors qu'elle avait augmenté de 9 % en 1965, la monnaie scripturale — y compris les dépôts-importation et les dépôts à terme — a fléchi de 2,4 % en 1966. Le montant global des dépôts a ainsi reculé de 2.744 à 2.679 millions de dirhams, passant par un minimum de 2.476 millions de dirhams à fin mars ; leur importance relative dans la masse monétaire totale a été ramenée de 66,4 à 65,2 %.

Dépôts à vue dans les banques.

Les dépôts bancaires à vue se sont inscrits en baisse de 99 millions de dirhams tandis qu'ils avaient crû de 244 millions de dirhams l'année précédente. Ils ont toutefois plus fortement diminué chez la Banque du Maroc que chez les banques privées et progressé légèrement au contraire chez les banques populaires.

Les comptes courants, ouverts dans leur quasi-totalité aux entreprises industrielles et commerciales, ont marqué une diminution de 7 % au premier semestre qui semble avoir reflété surtout, en dépit d'une balance commerciale excédentaire, le ralentissement saisonnier de l'activité intérieure ; d'autres facteurs ont pu également faire sentir leurs effets, tels les prélèvements fiscaux, l'émission d'un emprunt de 10 millions de dirhams offert aux titulaires de comptes capital ou encore les restrictions de crédits décidées au mois de février. Leur montant a par la suite augmenté plus ou moins régulièrement pour se situer en fin d'année au même niveau qu'un an auparavant ; une fraction notable de cet accroissement a résulté de l'accumulation chez certains établissements bancaires des fonds de contre-partie de l'aide américaine en céréales.

L'évolution des comptes de chèques souligne assez bien l'ameinement des revenus nominaux des particuliers : accusant un recul de 27 millions de dirhams, et retrouvant ainsi le montant atteint deux ans auparavant.

Dépôts auprès des bureaux de chèques postaux.

Les variations des avoirs en compte postal ont suivi celles des dépôts bancaires à vue mais apparaissent, cette année encore, beaucoup plus accentuées : la régression a atteint 43 millions de dirhams soit 17,6 %.

Dépôts auprès du Trésor.

Succédant à une baisse exceptionnelle de 109 millions de dirhams en 1965, les fonds particuliers gérés par le Trésor ont enregistré une avance de 41 millions de dirhams en 1966. Les mouvements de trésorerie de certains établissements, tels que la Caisse de dépôt et de gestion, l'Office de commercialisation et d'exportation, l'Office chérifien des phosphates sont à l'origine des principales fluctuations observées.

Dépôts-importation.

L'assouplissement du régime des importations décidé à la fin de 1965 ne s'est guère fait sentir sur les dépôts-importation avant le mois de septembre, époque à partir de laquelle ils sont passés, en quatre mois, de 41 à 48 millions de dirhams, soit les mêmes niveaux qu'au début de 1964.

Dépôts à terme.

Les dépôts à terme ont, comme l'année précédente, accusé deux mouvements bien distincts. L'un, en baisse de 6,9 % pendant le 1^{er} semestre, l'autre en hausse rapide — + 20 % — de juillet à décembre. Dans cette seconde phase l'accroissement de la fraction des fonds de l'aide américaine placée à terme explique pour partie l'évolution constatée. Au total, le montant de cette catégorie de dépôts a augmenté de 12 %, atteignant 260 millions de dirhams.

Circulation fiduciaire.

L'expansion de la monnaie fiduciaire s'est poursuivie en 1966, mais selon un taux sensiblement moindre qu'en 1965 — 3,1 % au lieu de 8,4 %. Le montant des espèces en circulation a fréquemment évolué dans un sens divergent de celui de la masse des dépôts. Tel fut le cas en mars où les entreprises et les particuliers paraissent avoir renforcé leurs encaisses en billets à la suite des mesures prises dans le domaine du crédit. De même, en juillet, lors des départs en vacances et en raison des besoins de liquidités du secteur agricole au moment des récoltes. D'août à novembre, un mouvement de baisse s'est développé en liaison, semble-t-il, avec le ralentissement des transactions intérieures consécutif à la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, lui-même largement déterminé par l'évolution des revenus agricoles. En décembre, une poussée était enregistrée avec la cueillette des olives et l'habituel regain des affaires en période de ramadan et de fêtes de fin d'année.

Bilan de la Banque du Maroc.

Le bilan de la banque, établi au 31 décembre 1966, appelle les observations suivantes :

ACTIF.

Couverture de la circulation.

La couverture de la circulation en or et en devises convertibles s'élève au 31 décembre 1966 à 163.018.743,07 dirhams, soit, par rapport au 31 décembre 1965, une augmentation de 5.060.490 dirhams réalisée au cours du mois d'août 1966.

Sur la base du minimum imposé par les statuts (article 21), la circulation des billets ainsi couverte atteint le chiffre de 1.467 millions de dirhams. Le taux de couverture au 31 décembre 1966 est de 11,45 % pour une circulation de 1.423,19 millions de dirhams. Au 31 décembre 1965, ce taux était de 11,42 % pour une circulation de 1.383,78 millions de dirhams.

Avoirs en or et devises convertibles.

Les autres avoirs en or et devises convertibles de la Banque du Maroc au 31 décembre 1966 s'élèvent à 276,68 millions de dirhams. Ce poste comprend d'une part, la « Souscription au Fonds monétaire international — Tranche-or » qui atteint 59,13 millions de dirhams, soit un accroissement de 4,55 millions de dirhams, résultant de l'augmentation de la quote-part en avril 1966 et, d'autre part, les disponibilités en or et devises convertibles d'un montant de 217,55 millions de dirhams. La diminution enregistrée entre le 31 décembre 1965 et le 31 décembre 1966 est de 65,64 millions de dirhams ou de 70,19 millions de dirhams suivant que l'on tient compte ou non de la « Tranche-or ».

Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement.

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement » atteint 163,77 millions de dirhams au 31 décembre 1966, soit une progression de 17,75 millions de dirhams par rapport au 31 décembre 1965. Cette augmentation traduit intégralement la variation des soldes débiteurs des comptes d'accords bilatéraux de paiement, ceux des Organismes internationaux étant restés inchangés (36,50 millions de dirhams).

Concours financiers à l'Etat.

Les concours financiers à l'Etat figurent au bilan du 31 décembre 1966, pour 449,02 millions de dirhams et se trouvent ainsi inférieurs de 7,45 millions de dirhams à ceux du 31 décembre 1965.

A fin décembre 1966, l'Etat bénéficiait d'une facilité de caisse sans intérêt de 39 millions de dirhams, conformément aux dispositions du dahir portant création de la Banque du Maroc (article 35, paragraphe 3).

La facilité correspondant à la mobilisation des trois crédits irrévocables de 40 millions de dollars U.S. accordés à l'Etat par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au titre de prêts A.I.D., relatifs à 1963-1964 (30 millions de dollars) et à 1965 (10 millions de dollars) n'est plus utilisée au 31 décembre 1966 qu'à concurrence de 21,16 millions de dirhams, dont 9,21 sur les programmes 1963-1964 et 11,95 millions de dirhams sur le programme 1965.

Les autres concours n'ont pas varié en 1966. Ils sont constitués par une avance de 250 millions de dirhams, octroyée à l'Etat en vertu d'une convention signée le 12 mars 1964 et conformément au paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, et par deux bons du Trésor, sans intérêt, de 100.439.060 et 38.419.235,10 dirhams respectivement, dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1967 pour les mêmes montants. Le premier de ces bons correspond à la contrepartie de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait de la peseta de l'ex-zone Nord et le second représente la contrepartie de la prise en charge par la Banque des monnaies métalliques en circulation le 30 juin 1959 (article 70 des statuts).

Comptes courants postaux.

Les comptes courants postaux de la Banque du Maroc figurent au bilan pour un solde global de 30,87 millions de dirhams contre 21,31 millions au 31 décembre 1965.

Opérations de crédit.

Les « Opérations de crédit » atteignent 671,67 millions de dirhams le 31 décembre 1966. Ce montant est supérieur à celui du 31 décembre 1965 de 40,92 millions de dirhams.

Le portefeuille d'effets sur le Maroc, qui figure au 31 décembre 1966, pour un montant de 389,64 millions de dirhams, fait apparaître une diminution de 80,75 millions de dirhams par rapport au 31 décembre 1965. Cette régression est due au changement intervenu dans les modalités de mobilisation des bons du Trésor à moins d'un an souscrite par la Caisse nationale de crédit agricole. En 1965, ces bons étaient escomptés pour un montant de 135,46 millions de dirhams et compris dans le montant inscrit à la rubrique « Portefeuille d'effets sur le Maroc ». Dans le courant du mois de septembre 1966, ces facilités ont été remplacées par le système d'avances et le montant de l'utilisation qui en est faite, figure depuis lors à la rubrique correspondant à cette catégorie de crédits.

Le portefeuille d'escompte d'effets de commerce compris dans le « Portefeuille d'effets sur le Maroc » s'élève à 372,29 millions de dirhams au 31 décembre 1966, contre 325,90 au 31 décembre 1965.

Les « Avances » atteignent 261,51 millions de dirhams au 31 décembre 1966 alors qu'elles figuraient au bilan précédent pour un montant de 147,71 millions de dirhams.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » et les « Effets en cours de recouvrement » figurent respectivement pour 3,97 et 16,55 millions de dirhams au 31 décembre 1966, contre 2,88 et 9,77 millions de dirhams au 31 décembre 1965.

Emploi du capital, des réserves et provisions.

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1966, le poste « Emploi du capital, des réserves et provisions » s'élève au 31 décembre 1966 à 15,14 millions de dirhams, contre 20,47 millions de dirhams au 31 décembre 1965.

*PASSIF.**Billets en circulation.*

Le montant des billets en circulation, qui était de 1.383,78 millions de dirhams au 31 décembre 1965, atteint 1.423,19 millions de dirhams au 31 décembre 1966. L'augmentation d'une année à l'autre s'établit à 39,41 millions de dirhams, soit 2,85 %, au lieu de 8,3 % en 1965 par rapport à 1964.

A fin décembre 1966, les billets sont répartis de la façon suivante :

Billets libellés en dirhams :

7.280.921,5 billets de 5 dirhams, soit	36.404.607,50 DH
16.784.466,5 billets de 10 dirhams, soit	167.844.665,00 DH
3.363.475,0 billets de 50 dirhams, soit	168.173.750,00 DH

Billets libellés en francs :

1.602.833,0 billets de 50 francs, soit	801.416,50 DH
1.824.047,5 billets de 100 francs, soit	1.824.047,50 DH
286.412,0 billets de 500 francs, soit	1.432.060,00 DH
383.311,5 billets de 1.000 francs, soit	3.833.115,00 DH
4.030.731,5 billets de 5.000 francs, soit	201.536.575,00 DH
8.413.379,0 billets de 10.000 francs, soit	841.337.900,00 DH
	1.423.188.136,50 DH

Circulation métallique.

Le montant de la circulation métallique, qui était de 59,69 millions de dirhams au 31 décembre 1965 est passé à 61,77 millions de dirhams au 31 décembre 1966, soit une augmentation de 2,08 millions de dirhams ou 3,5 %.

Au 31 décembre 1966, la circulation métallique se répartit de la façon suivante :

Argent :

Pièces de 1 dirham	9.758.788,00 DH
Pièces de 5 dirhams	7.698.640,00 DH
Pièces de 100 francs	2.679.969,00 DH
Pièces de 200 francs	1.127.512,00 DH
Pièces de 500 francs	1.647.270,00 DH

Nichel :

Pièces de 1 dirham	20.167.738,00 DH
--------------------------	------------------

Bronze d'aluminium :

Pièces de 10 francs	4.671.819,20 DH
Pièces de 20 francs	5.307.994,60 DH
Pièces de 50 francs	5.943.511,00 DH

Aluminium :

Pièces de 1 franc	519.400,69 DH
Pièces de 2 francs	442.723,82 DH
Pièces de 5 francs	1.809.359,90 DH

61.774.726,21 DH

Engagements en or et devises convertibles.

Les « Engagements en or et devises convertibles » s'élèvent au 31 décembre 1966 à 44,49 millions de dirhams contre 49,85 millions de dirhams au 31 décembre 1965, soit une diminution de 5,36 millions de dirhams. Ils sont constitués essentiellement par l'avance dont bénéficie l'Institut d'émission chez la Banque de France (41 millions de dirhams).

Le solde net des avoirs extérieurs de la Banque du Maroc, c'est-à-dire la différence entre ses disponibilités et ses exigibilités en or et devises convertibles, atteint 232,19 millions de dirhams au 31 décembre 1966, contre 292,47 millions de dirhams à fin décembre 1965.

*Organismes internationaux
et accords bilatéraux de paiement.*

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement » passe de 54,22 millions de dirhams au 31 décembre 1965 à 66,87 millions de dirhams, soit une augmentation de 12,65 millions de dirhams. Cet accroissement résulte uniquement de la progression des dettes en devises « monnaie de compte » contractées dans le cadre des accords bilatéraux, les comptes d'organismes internationaux n'ayant pas subi de variation.

Dépôts et autres engagements.

Le poste « Dépôts et autres engagements » s'élève au 31 décembre 1966 à 123,87 millions de dirhams seulement, soit une diminution de 69,69 millions de dirhams par rapport au 31 décembre 1965 (193,56 millions). Cette contraction concerne essentiellement le solde du compte courant du Trésor public (— 21,39 millions de dirhams) et les « autres comptes et engagements » (— 58,34 millions de dirhams). La « Réserve monétaire des banques » instituée au début de l'année 1966 se chiffre à 7,55 millions de dirhams au 31 décembre 1966.

Capital, réserves et provisions.

Le poste « Capital, réserves et provisions » qui correspond aux fonds propres de l'Institut d'émission, présente un solde de 36,43 millions de dirhams au 31 décembre 1966, contre 33,36 millions de dirhams à fin décembre 1965, soit une augmentation de 3 millions de dirhams.

SIRE,

L'œuvre d'assainissement monétaire entreprise les années précédentes a été poursuivie avec constance en 1966. C'est ainsi que l'équilibre des finances publiques a été assuré et cela sans surcharge fiscale, sans endettement nouveau du Trésor vis-à-vis du système bancaire, et avec des concours extérieurs moins importants.

De même, dans leur rigueur, les mesures d'encadrement du crédit prises au début de l'année n'étaient guidées que par le souci d'étouffer immédiatement des symptômes de tensions non contrôlées et susceptibles de remettre en cause tous les efforts de stabilisation.

Toutefois, l'ordre monétaire ne peut être que précaire sans progrès économique. S'il devait se maintenir à son rythme actuel, le développement du pays ne permettrait pas de faire face à l'accroissement prévisible des charges publiques et entraînerait dès lors le déséquilibre financier de l'État. La récession s'installerait et, en se prolongeant, risquerait d'amener le retour à des pratiques inflationnistes.

D'importantes réalisations ont sans doute été accomplies dans les travaux publics d'infrastructure mais elles n'ont été accompagnées que d'un essor insuffisant de la mise en valeur de l'agriculture. A l'exception de quelques secteurs, l'équipement industriel reste en deçà des prévisions, sous l'effet retardateur des mauvaises récoltes et d'une demande réduite, en raison aussi d'apports trop modestes de capitaux nouveaux.

L'orientation du cycle économique dans un sens plus dynamique constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. La dernière année du plan triennal et les travaux préparatoires à l'établissement du futur programme quinquennal sont une occasion de déterminer d'une manière réaliste les domaines où tant l'administration que le secteur privé pourraient redresser ou renforcer par priorité leur action en vue d'une relance prochaine et rapidement rentable. Pour s'en tenir aux aspects financiers, rien de ce qui est possible ne doit être négligé pour développer la mobilisation des ressources internes et attirer de l'extérieur un courant accru de capitaux stables auxquels ne pourront toujours suppléer les crédits spécifiques obtenus ou attendus des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Dans les limites étroites que lui impose la vigilance monétaire la Banque du Maroc s'est déjà engagée à favoriser l'expansion en accordant à la fin de l'an dernier des facilités spéciales pour les financements à moyen terme. Les instances prévues par la loi sur l'organisation du crédit, promulguée en avril 1967, offriront le cadre nouveau d'une politique concertée dans la recherche des moyens propres à élargir les interventions de l'Institut d'émission et du système bancaire tout entier.

Rabat, juin 1967.

DRISS SLAOUTI.

Bilan au 31 décembre 1966.

A C T I F		P A S S I F	
Dirhams		Dirhams	
<i>Couverture de la circulation (article 21)</i>		<i>Billets et monnaies en circulation</i>	
163.018.743,07		1.484.962.862,71	
<i>Avoirs en or et devises convertibles</i>		<i>Billets</i>	
276.977.909,34		1.423.188.136,50	
<i>Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement</i>		<i>Monnaies</i>	
163.769.409,35		61.774.726,21	
<i>Engagements en or et devises convertibles</i>		44.488.520,07	
<i>Concours financiers à l'Etat</i>		<i>Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement</i>	
100.439.060,00		66.808.983,77	
<i>Bon du Trésor (échange monétaire) (1)</i>		<i>Dépôts et autres engagements</i>	
38.419.235,10		123.869.443,69	
<i>Bon du Trésor (monnaies métalliques) (2)</i>		<i>Compte courant du Trésor public</i>	
350.000.000,00		305.983,89	
<i>Avances à l'Etat (article 35, § 4)</i>		<i>Comptes étrangers en dirhams convertibles</i>	
39.000.000,00		2.669.983,38	
<i>Avances à l'Etat (article 35, § 3)</i>		<i>Comptes des banques</i>	
21.159.607,18		35.335.884,59	
<i>Avances à l'Etat sur lettres spéciales de crédit irrévocable U.S.A.I.D. (3)</i>		<i>Réserve monétaire des banques</i>	
30.868.086,96		7.530.000,00	
<i>Comptes courants postaux</i>		<i>Autres comptes et engagements</i>	
671.672.825,96		78.007.591,76	
<i>Opérations de crédit</i>		<i>Capital, réserves et provisions</i>	
389.640.130,28		36.430.112,42	
<i>Portefeuille effets Maroc</i>		<i>Capital</i>	
3.967.123,11		20.000.000,00	
<i>Portefeuille effets étranger</i>		<i>Réserves et provisions</i>	
461.513.242,45		16.430.112,42	
<i>Effets en cours de recouvrement</i>		<i>Divers</i>	
16.559.330,49		37.589.406,85	
<i>Emploi du capital, des réserves et provisions (4)</i>		1.794.405.389,44	
15.140.762,90			
<i>Divers</i>			
24.239.749,58			
1.794.405.389,44			

(1) Article 35, § 1 du décret du 23 juin 1959, avances prévues par les conventions entre l'Etat et l'établissement d'Etat du Maroc.

(2) Article 70 du décret du 23 juin 1959.

(3) Décret n° 1.633.36 du 12 novembre 1963.

(4) Amortissements déduits.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1966.

Dorr.		Avoir.	
	Dirhams		Dirhams
Frais généraux et divers	17.729.921,45	Produits divers d'exploitation	50.359.715,02
Amortissements	6.381.576,18		
Provisions pour frais de fabrication de billets et frais de frappe de pièces de monnaie ...	3.573.926,68		
Bénéfice net de l'exercice	23.674.290,71		
	50.359.715,02		50.359.715,02

Evolution des superficies et des récoltes de céréales.

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	1963-1964		1964-1965		1965-1966	
	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION
Blé tendre	375	3.000	390	3.060	480	2.000
Blé dur	1.150	8.000	1.267	10.085	1.235	6.150
Orge	1.720	10.000	1.645	11.900	1.775	5.060
Maïs	455	3.000	434	2.700	440	1.550
TOTAL	3.700	24.000	3.736	27.745	3.930	14.760

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Commercialisation de céréales.

Quantités cumulées depuis le début de la campagne (mois de juin).

EN MILLIERS DE QUINTAUX	31 DÉCEMBRE 1964	31 DÉCEMBRE 1965	31 DÉCEMBRE 1966
Blé tendre	1.528	1.711	668
Blé dur	1.806	2.823	1.210
Orge	750	807	343
Maïs	530	487	50
TOTAL	4.614	5.828	2.271

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Production de légumineuses.

EN MILLIERS DE QUINTAUX	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Fèves	963	1.199	530
Pois-ronds	397	522	320
Pois-chiches	512	518	420
Lentilles	229	188	100
Haricots	48	39	34
TOTAL	2.149	2.466	1.404

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Exportations de légumes.

EN MILLIERS DE TONNES	1964-1965	1965-1966	1966-1967 DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1966
Tomates	145,8	101,7	13,4
Pommes de Terre	101,8	83,4	0,7
Autres légumes	37,2	23,7	2,8

Source : Bulletin de l'Office de commercialisation et d'exportation.

Productions et exportations d'agrumes.

EN MILLIERS DE TONNES	1964-1965				1965-1966				1966-1967 DU 1 ^{er} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1966		
	PRODUCTION	EXPORTATIONS			PRODUCTION	EXPORTATIONS			EXPORTATIONS		
		France	Autres pays	Total		France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Oranges	446	179	179	358	535	177	183	360	39	53	92
Clémentines	47	21	18	39	60	31	19	50	30	20	50
Autres agrumes	40	12	14	26	42	12	10	22	2	4	6
TOTAL	533	212	211	423	637	220	212	432	71	77	148

Source : Bulletin de l'Office de commercialisation et d'exportation.

Production de la viticulture et prévisions d'écoulement.

	1964	1965	1966
<i>Production (en milliers d'hectolitres sur lies)</i>	2.450	3.450	2.130
<i>Prévisions d'écoulement (pourcentage).</i>			
Marché intérieur	9	7,3	6
Territoire douanier français	39	27,2	45
Zone franc hors territoire douanier français	13	12,0	15
Marchés hors zone franc	22	20,5	21
Contingent lié	—	21,0	7
Réserve bloquée	11	—	—
Distillation obligatoire	—	6,0	—
Consommation familiale, lies, ouillages	6	6,0	6
	100	100,0	100

Source : Bureau des vins et alcools.

Evolution des cultures de betteraves sucrières et de la production du sucre.

	1963-1964	1964-1965	1965-1966	
	RHARB	RHARB	RHARB	TADLA
Superficies ensencées (hectares)	8.900	9.554	10.800	4.300
Superficie productrices (hectares)	8.630	9.150	10.260	4.300
Récolte (livraison) (tonnes)	180.810	174.985	246.000	146.400
Traitement usine (tonnes)		173.984	235.428	
Rendement (tonnes/hectare)	21	19	23	34
Production de sucre blanc (tonnes)	19.700	21.430 *	31.660	18.500
Pulpe sèche (tonnes)	7.200	9.200 *	15.720	7.300
Mélasses à 50 % (tonnes)	11.000	10.900	12.525	5.000

* Chiffres rectifiés.

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Évolution des cultures et de la production de coton-graine.

EN HECTARES ET EN QUINTAUX	1964		1965		1966	
	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION
Tadla	14.472	205.190	17.700	270.000	17.200	184.000
Basse-Moulouya	2.100	33.730	2.100	37.200	2.600	26.850
Rharb	360	3.780	725	6.430	1.950	18.000
Haouz	2	25	150	1.810	350	2.800
Abda-Doukkala	235	2.110	200	1.750	280	2.300
TOTAL	17.169	244.835	20.875	317.190	22.380	233.950

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Évolution des indices de production d'énergie.

(BASE 100 EN 1958)	1964	1965	1966	$\frac{1965}{1964}$ %	$\frac{1966}{1965}$ %
Indice général	147	153	162	+ 4,1	+ 5,9
Électricité	128	135	141	+ 5,5	+ 4,4
Pétrole extraction	161	138	139	- 14,3	+ 0,7
Pétrole raffinage	691	708	782	+ 2,5	+ 10,4
Charbon extraction	78	82	88	+ 5,1	+ 7,3

Évolution de la production et de la consommation apparente d'énergie.

	1964	1965	1966	$\frac{1966}{1965}$ %
INDICE DE PRODUCTION (base 100 en 1958)	147	153	162	+ 5,9
Consommation (en milliers de tonnes équivalent charbon).				
Charbon (y compris ventes à l'O.N.E.)	339	314	458	+ 45,8
Électricité hydraulique	633	647 *	571	- 11,7
Office national de l'électricité	600	619	547	
Autres producteurs	33	28	24	
Produits pétroliers	1.352	1.426	1.523	+ 6,8
TOTAL	2.324	2.387	2.552	+ 6,9

* Chiffre rectifié.

Coefficients d'équivalence :

Électricité hydraulique	= 0,6
Gas-oil	= 1,20
Fuel-oil	= 1,50
Essence et super	= 1,05
Pétrole lampant	= 0,85

Évolution de l'extraction et des ventes d'anthracite et de produits pétroliers.

	UNITÉS	1963	1964	1965	1966	$\frac{1966}{1965}$ %
Extraction d'anthracite	1.000 t	404	400	419	451	+ 7,6
Ventes marché intérieur (1)	»	213	249	241	385	+ 59,7
Ventes à l'étranger (1)	»	174	132	103	74	- 28,2
Extraction de pétrole brut	»	150	120	103	103	—
dont Rharb et divers	»	53	46	34	27	- 20,6
Essaouira	»	97	74	69	76	+ 10,1
Production de gaz naturel	1.000 m ³	—	11,7	11,3	11,0	- 2,7
Ventes :						
Supercarburant	1.000 m ³	117,5	120,1	120,2	127,2	+ 5,8
Essence	»	226,5	222,7	213,3	207,4	- 2,8
Pétrole lampant	»	75,3	80,2	82,3	81,6	- 0,9
Gas-oil	»	298,7	338,3	363,0	402,7	+ 10,9
Fuels-oils lourds	1.000 t	240,3	295,7	316,2	343,9	+ 8,8
Fuels-oils légers	»	52,4	49,3	64,0	68,6	+ 7,2

(1) Y compris les ventes d'agglomérés.

Évolution des ventes d'énergie électrique de l'Office national de l'électricité par branches d'activité.

EN MILLIONS DE KILOWATTHEURES	1965	1966	$\frac{1966}{1965}$ %
Abonnés haute tension :			
Agriculture — Pêche — Forêts	29,5	37,2	+ 26,1
Pompages non agricoles	43,2	49,1	+ 13,6
Mines	229,9	245,0	+ 6,5
Industries métallurgiques et électriques	22,4	22,0	- 1,8
Bâtiments, travaux publics, cimenteries	80,8	87,8	+ 8,6
Industries chimiques et parachimiques	21,3	22,0	+ 3,3
Industries alimentaires	86,5	90,1	+ 4,2
Industries diverses	97,0	113,1	+ 16,6
Transports et transmissions	84,2	87,0	+ 3,3
Commerce — Services — Administrations	53,1	56,4	+ 6,2
TOTAL haute tension	747,9	809,7	+ 8,3
Abonnés basse tension :			
TOTAL basse tension	338,9	357,7	+ 5,5
Pertes en ligne facturées	59,3	47,2	- 20,4
TOTAL des ventes	1.146,1	1.214,6	+ 5,9

Évolution des ventes d'énergie électrique de l'Office national de l'électricité.

EN MILLIONS DE KILOWATTHEURES	1965 *	1966	$\frac{1966}{1965}$ %
<i>Sociétés de distribution</i>	804,4	852,5	+ 6,0
<i>Traction électrique</i>	61,2	64,1	+ 4,7
<i>Stations de pompage</i>	28,8	32,2	+ 11,8
<i>Exploitations minières</i>	224,0	237,8	+ 6,2
Office chérifien des phosphates	96,5	106,8	+ 11,1
Autres mines	127,5	131,0	+ 2,7
<i>Autres abonnés directs</i>	27,7	28,0	+ 1,1
(industries et chantiers)			
TOTAL des ventes	1.146,1	1.214,6	+ 5,9

* Chiffres rectifiés.

Évolution de l'activité minière.

EN MILLIERS DE TONNES	1963		1964		1965		1966	
	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION
Anthracite	404,2	172,5	400,0	130,4	418,5	101,0	451,0	72,7
Pétrole brut	149,9	—	119,8	—	102,9	—	103,0	—
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1958)	111	—	125	—	126	—	123	—
Phosphates secs	8.548	8.453	10.097	10.041	9.824,4	9.481,1	9.439,2	9.105,1
Minéral de fer	1.035	809	888	1.063	951,0	977,4	1.016,7	836,9
Minéral de plomb	106	83	104	82	113,3	89,2	119,4	88,9
Minéral de zinc	59	58	81	74	95,0	95,1	94,2	90,3
Minéral de cobalt	13,7	16,7	15,3	14,6	16,7	14,1	18,1	18,6
Minéral de cuivre	6,1	5,9	6,5	4,7	6,3	5,6	8,9	7,4
Manganèse métallurgique et sinter de manganèse	266,1	239,7	266,4	240,9	321,4	278,8	284,7	257,5
Manganèse chimique	68,9	68,7	74,7	64,6	54,5	67,7	77,7	77,3

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

Évolution des indices de la production industrielle.

(BASE 100 EN 1958)	1964	1965	1966 (provisoire)	$\frac{1965}{1964}$ %	$\frac{1966}{1965}$ %
<i>Ensemble des industries de transformation</i> (sauf bâtiment et travaux publics)	130	128 *	136	— 1,5	+ 6,2
Céramique et matériaux de construction	143	139	145	— 2,8	+ 4,3
Transformation des métaux	107	103	102	— 3,8	— 1,0
Industries chimiques et parachimiques	117	134	152	+ 14,5	+ 13,4
Corps gras	121	125	130	+ 3,3	+ 4,0
Industries textiles	184	181 *	190	— 1,6	+ 5,0
Industries du cuir	102	100	104	— 2,0	+ 4,0
Industries des papiers-cartons	138	133	143	— 3,6	+ 7,5
Industries alimentaires (conserverie exclue)	127	126	138	— 0,8	+ 9,5
Industries diverses	129	117	122	— 10,7	+ 4,3

* Indices et pourcentage rectifiés.

Récapitulation du commerce extérieur en 1966.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	
	TONNAGE	VALEUR
Importations	3.311	2.418
Exportations	12.416	2.168
Solde	+ 9.105	- 250

Évolution des importations et des exportations en 1966.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR
Alimentation, boissons, tabacs	1.106	660	1.194	1.051	+ 88	+ 391
Énergie, lubrifiants	1.248	117	39	6	- 1.209	- 111
Produits bruts animaux et végétaux	390	294	207	174	- 183	- 120
Produits bruts minéraux	54	24	10.756	778	+ 10.702	+ 754
Demi-produits	417	522	214	110	- 203	- 412
Produits finis pour l'agriculture	5	27	—	—	- 5	- 27
Produits finis pour l'industrie	44	358	1	5	- 43	- 353
Produits finis pour la consommation	47	416	5	44	- 42	- 372
TOTAL	3.311	2.418	12.416	2.168	+ 9.105	- 250

Évolution des échanges par zones monétaires.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR
Zone franc	1.161	1.030	2.943	981	+ 1.782	- 49
dont France	774	944	2.842	911	+ 2.068	- 33
Autres pays de la zone franc	387	86	101	70	- 286	- 16
Zone de convertibilité	1.233	1.021	6.778	811	+ 5.545	- 210
dont États-Unis	484	287	150	48	- 334	- 239
Grande Bretagne	22	78	1.156	108	+ 1.134	+ 30
Allemagne fédérale	81	153	762	174	+ 681	+ 21
Hollande	38	68	560	64	+ 522	- 4
Italie	29	79	521	73	+ 492	- 6
U. E. Belgo-Luxemb.	48	39	1.016	80	+ 968	+ 41
Autres pays de la zone de convertibilité	531	317	2.613	264	+ 2.082	- 53
Accords de paiement	917	367	2.695	376	+ 1.778	+ 9
TOTAL	3.311	2.418	12.416	2.168	+ 9.105	- 250

Évolution des indices de prix en 1966.

(BASE 100 EN DÉCEMBRE 1965)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix de gros	99,2	97,2	94,2	94,9	93,9	95,5	97,5	99,5	102,2	105,4	108,0	109,4
Coût de la vie à Casablanca	99,5	98,9	98,2	97,4	96,1	96,1	97,1	97,6	99,2	99,8	101,2	100,5

Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires

(y compris les effets sur l'extérieur).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
I. — Banque du Maroc :													
Réescoute aux banques court terme ...	99	100	85	76	21	11	24	48	84	132	163	108	128
Réescoute aux organismes spécialisés ...	232	242	242	247	249	254	243	236	238	247	236	246	228
Autres opérations de crédit	96	98	101	96	111	113	108	129	145	107	113	112	102
TOTAL I	427	440	428	419	381	378	375	413	467	486	512	466	458
II. — Banques inscrites :													
Court terme	1.451	1.393	1.324	1.247	1.280	1.268	1.290	1.307	1.331	1.332	1.326	1.331	1.421
Moyen terme	70	67	70	68	69	67	70	65	60	60	66	66	57
Long terme	1	1	—	—	—	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL II	1.522	1.461	1.394	1.315	1.349	1.336	1.361	1.373	1.392	1.393	1.393	1.398	1.479
III. — Banques populaires :													
Court terme	87	84	80	79	80	82	84	92	93	93	88	91	96
Moyen terme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL III	88	85	81	80	81	83	85	93	94	94	89	92	97
TOTAL (I+II+III)	2.037	1.986	1.903	1.814	1.811	1.797	1.821	1.879	1.953	1.973	1.994	1.956	2.034
(dont effets sur l'extérieur)	(59)	(54)	(59)	(50)	(51)	(55)	(50)	(49)	(49)	(47)	(53)	(60)	(58)

Prévisions de dépenses budgétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1964	1965 (1)	1966
Budget de fonctionnement et dette publique :			
Personnel	1.221	1.235	1.310
Matériel et divers	742	639	607
Dette publique	228	228	245
TOTAL	2.191	2.102	2.162
Budget d'équipement	819	775	808
TOTAL GÉNÉRAL	3.010	2.877	2.970

(1) Loi de finances et loi de finances rectificative.

Prévisions de recettes budgétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1964	1965 (1)	1966
Impôts directs	356	329	447
Droits de douane	453	469	442
Impôts indirects	515	584	532
Enregistrement et timbre	96	111	115
Domaines	49	82	79
Monopoles et exploitations	247	326	309
Produits divers	40	70	51
Recettes en atténuation de dépenses	69	65	49
Recettes exceptionnelles	40	60	10
Recettes d'ordre	80	67	50
Emprunts intérieurs	70	40	50
Emprunts extérieurs	250	674	748
Moyens d'équilibre	745	—	—
TOTAL	3.010	2.877	2.882

(1) Loi de finances et loi de finances rectificative.

Evolution des créances sur le Trésor.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Créances propres de l'Institut d'émission</i>	456	506	488	524	517	466	428	425	422	418	416	413	449
<i>Avances directes à l'Etat.</i>	317	367	349	385	378	296	289	286	283	279	277	274	310
<i>Mobilisation de traites douanières</i>	—	—	—	—	—	31	—	—	—	—	—	—	—
<i>Opérations particulières (1)</i>	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
<i>Effets publics</i>	667	664	661	662	662	662	662	662	662	606	577	660	673
<i>Institut d'émission</i>	204	217	142	143	136	136	137	144	143	87	57	138	174
<i>Banques privées</i>	461	446	518	518	525	525	524	517	518	518	519	521	498
<i>Banques populaires</i>	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Contrevaleur des dépôts au Trésor et aux bureaux des chèques postaux ..</i>	420	497	392	373	371	437	504	467	464	382	411	397	419
TOTAL	1.543	1.667	1.541	1.559	1.550	1.565	1.594	1.554	1.548	1.406	1.404	1.470	1.541

(1) Echange monétaire, monnaie divisionnaire - et. postes correspondants du bilan, page 1085.

Évolution des avoirs extérieurs.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
I. — BANQUE DU MAROC :													
Encaisse-or	158	158	158	158	158	158	158	158	163	163	163	163	163
Avoirs en or et en devises convertibles	342	269	284	296	300	319	342	387	403	386	338	302	277
Avoirs extérieurs inconvertibles	109	105	141	141	162	164	185	177	167	156	141	133	127
Total des avoirs bruts.	609	532	583	595	620	641	685	722	733	705	642	598	567
Engagements :													
En devises convertibles ..	50	56	37	39	32	24	12	5	18	51	45	50	47
En devises inconvertibles ..	15	11	6	9	—	3	7	7	7	3	1	12	28
Total des avoirs nets de la Banque du Maroc	544	465	540	547	588	614	666	710	708	651	596	536	492
II. — BANQUES :													
Correspondants hors Maroc	73	82	54	56	66	67	66	60	59	61	60	60	62
Monnaies étrangères	2	2	2	2	2	2	3	4	2	2	4	2	2
Total des avoirs bruts.	75	84	56	58	68	69	69	64	61	63	64	62	64
Engagements	67	62	66	66	68	66	69	65	69	64	64	65	66
Total des avoirs nets des banques	8	22	— 10	— 8	—	3	—	— 1	— 8	— 1	—	— 3	— 2
Total des avoirs extérieurs nets (I+II) ..	552	487	530	539	588	617	666	709	700	650	596	533	490
Pour mémoire :													
Portefeuille d'effets sur l'étranger	59	54	59	50	51	55	50	49	49	47	53	60	58

Balance provisoire des paiements avec l'étranger.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965			1966		
	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
I. — Biens et services	2.792	3.128	— 336	2.994	3.322	— 328
A. Marchandises fob	2.174	2.049*	+ 125	2.305	2.297	+ 8
B. Transports	107	211	— 104	61	204	— 140
C. Assurances	14	21	— 7	14	26	— 12
D. Voyages	103	63	+ 40	129	67	+ 62
E. Revenus du capital	15	134	— 119	15	128	— 113
F. Revenus du travail	269	306	— 37	302	301	+ 1
G. Autres services	27	81	— 54	35	75	— 40
H. Gouvernements étrangers	45	45	—	106	19	+ 87
I. Gouvernement marocain	38	218*	— 180	24	205	— 181
II. — Prestations gratuites	110	89	+ 21	148	105	+ 43
A. Secteur privé	34	89	— 55	31	105	— 74
B. Secteur public	76	—	+ 76	117	—	+ 117
III. — Prêts et investissements	662	117	+ 545	537	246	+ 291
A. Secteur privé	51	31	+ 20	49	30	+ 19
B. Secteur public	611	86	+ 525	488	216	+ 272
— Émissions extérieures	528	—	—	431	—	—
— Émissions intérieures	83	—	—	57	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	3.564	3.334	+ 230	3.679	3.673	+ 6

* Chiffres rectifiés.

Évolution des disponibilités monétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Monnaie fiduciaire	1.386	1.397	1.390	1.408	1.362	1.355	1.399	1.419	1.412	1.416	1.381	1.372	1.429
Monnaie scripturale	2.472	2.470	2.380	2.309	2.275	2.310	2.407	2.392	2.383	2.320	2.370	2.304	2.371
Dépôts-importation	40	42	41	40	40	40	41	41	41	43	47	47	48
Dépôts à terme	232	228	227	227	217	219	216	222	243	240	241	249	260
TOTAL	4.130	4.137	3.938	3.884	3.894	3.924	4.063	4.074	4.079	4.019	4.039	3.972	4.108

Évolution de la monnaie scripturale, des dépôts-importation et des dépôts à terme.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Monnaie scripturale :</i>													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	151	144	90	100	116	87	98	100	90	104	96	78	87
Dépôts à vue dans les banques privées	1.788	1.719	1.693	1.633	1.689	1.680	1.696	1.714	1.711	1.712	1.744	1.710	1.741
Dépôts à vue dans les banques populaires	113	110	105	103	99	106	110	111	118	122	119	119	125
TOTAL des dépôts à vue du système bancaire	2.052	1.973	1.888	1.836	1.904	1.873	1.904	1.925	1.919	1.938	1.959	1.907	1.953
Dépôts aux chèques postaux	244	265	218	209	198	202	204	195	204	183	195	193	201
Dépôts au Trésor	176	232	174	164	173	235	209	272	260	199	216	204	217
TOTAL	2.472	2.470	2.280	2.209	2.275	2.310	2.407	2.392	2.383	2.320	2.370	2.304	2.371
Dépôts-importation	40	42	41	40	40	40	41	41	41	43	47	47	48
Dépôts à terme	232	228	227	227	217	219	216	222	243	240	241	249	260
TOTAL GÉNÉRAL	2.744	2.740	2.548	2.476	2.532	2.569	2.664	2.655	2.667	2.603	2.658	2.600	2.679

Évolution des dépôts à vue dans les banques privées.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Comptes courants ordinaires	1.180	1.105	1.114	1.063	1.100	1.065	1.098	1.111	1.136	1.133	1.161	1.131	1.178
Comptes de chèques	529	539	524	522	519	518	523	528	517	528	522	518	502
Comptes créditeurs	79	75	55	48	70	97	75	75	58	51	61	61	61
TOTAL	1.788	1.719	1.693	1.633	1.689	1.680	1.696	1.714	1.711	1.712	1.744	1.710	1.741

Évolution de la circulation fiduciaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Billets en circulation	1.384	1.391	1.386	1.410	1.357	1.363	1.404	1.416	1.408	1.403	1.382	1.363	1.423
Monnaie divisionnaire	59	59	58	58	57	59	59	59	60	61	61	61	62
	1.443	1.450	1.444	1.468	1.414	1.422	1.463	1.475	1.468	1.464	1.443	1.424	1.485
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics..	— 57	— 53	— 54	— 60	— 52	— 67	— 64	— 56	— 56	— 48	— 62	— 52	— 56
TOTAL	1.386	1.397	1.390	1.408	1.362	1.355	1.399	1.419	1.412	1.416	1.381	1.372	1.429

Situation d'ensemble du système bancaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
ACTIF.					
A. — <i>Contreparties des disponibilités monétaires</i>	4.132	3.916	4.091	4.046	4.073
Or et devises, créances sur le Trésor public, crédit à l'économie	4.132	3.912	4.081	4.029	4.065
Réserve monétaire	—	4	10	17	8
B. — <i>Autres éléments</i>	728	619	607	617	678
a) <i>Banque du Maroc :</i>					
Comptes courants postaux	21	17	17	10	31
Emplois divers	26	23	36	23	24
Emplois des fonds propres	23	23	23	20	22
b) <i>Banques inscrites et banques populaires :</i>					
Avoirs liquides (1)	111	143	140	149	183
Dépôts-importation (fraction bloquée)	20	20	21	21	23
Banques et correspondants	163	94	99	86	84
Immobilisations (2)	99	103	97	97	95
Comptes d'ordre et divers (3)	265	196	174	211	216
TOTAL (A + B)	4.860	4.535	4.698	4.663	4.751

(1) Encaisse — Banque du Maroc, compte à vue — Trésor — Chèques postaux.

(2) Titres et coupons — Actionnaires — Immeubles et mobilier — Résultats.

(3) Débiteurs par acceptation — Divers débiteurs — Agences et succursales — Comptes d'ordre — Frais à amortir.

Situation d'ensemble du système bancaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965	1966			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
PASSIF.					
A. — Disponibilités monétaires	4.130	3.884	4.063	4.019	4.108
B. — Autres éléments.					
a) Banque du Maroc :					
Encaisses des banques et du Trésor	57	60	64	48	56
Comptes des banques et du Trésor	56	40	42	46	36
Réserve monétaire	—	4	10	17	8
Ressources diverses	19	50	38	31	42
Capital, provisions, réserves	33	33	33	33	30
b) Banques inscrites et banques populaires :					
Banques et correspondants	111	75	89	81	68
Fonds propres (1)	148	167	153	153	150
Comptes d'ordre et divers (2)	366	222	206	235	253
TOTAL (a + b)	730	651	635	644	643
TOTAL (A + B)	4.860	4.535	4.698	4.663	4.751

(1) Provisions — Réserves — Capital — Résultats.

(2) Acceptations à payer — Divers créditeurs — Agences et succursales — Compte d'ordre.

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 409-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Falah.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de El Falah (lotissement de Souk-el-Had-des-Tekna).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 410-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Idrissya.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Idrissya (lotissement de Sidi Hadj Larbi).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 411-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Nahda.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Nahda (lotissement de Sidi Mohamed ben Ahmed).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 412-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mansoura.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Mansoura (lotissement de Souk-el-Had-des-Tekna).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 413-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Amel.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précité n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de El Amel (lotissement de Souk-el-Had-des-Tekna).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

*Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,* *Le ministre de l'intérieur,*
M'HAMED ZEGHARI. GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 414-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Ennajah.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précité n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Ennajah (lotissement de Sidi Abdelaziz).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

*Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,* *Le ministre de l'intérieur,*
M'HAMED ZEGHARI. GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 415-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Souabeur.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précité n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Souabeur (lotissement de Khemissèt).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

*Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,* *Le ministre de l'intérieur,*
M'HAMED ZEGHARI. GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 416-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Takkadoun.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précité n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Takkadoun (lotissement de Souk-el-Had-des-Tekna).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

*Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,* *Le ministre de l'intérieur,*
M'HAMED ZEGHARI. GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 417-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mechra R'Doum.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Mechra R'Doum (lotissement de Tidjina).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 418-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Mohammedia.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Mohammedia (lotissement de Sidi Mohamed ben Ahmed).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 419-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de Naçr.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de Naçr (lotissement de Sidi Mohamed ben Ahmed).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, chargé des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances n° 420-67 du 5 juillet 1967 approuvant la constitution de la Société coopérative de El Hassanya.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE, CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État et notamment son article 20 (4°) ;

Vu le décret royal portant loi n° 294-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) instituant un statut-type des coopératives agricoles formées entre les attributaires de lots domaniaux en vertu du décret royal portant loi précitée n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) et notamment son article 2,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la constitution de la Société coopérative de El Hassanya (lotissement de Sidi Mohamed ben Ahmed).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 5 juillet 1967.

Le ministre de l'agriculture
et de la réforme agraire,
chargé des affaires économiques,

Le ministre de l'intérieur,

M'HAMED ZEGHARI.

GÉNÉRAL MOHAMED OUFKIR.

Le ministre des finances,

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines n° 352-67 du 7 juin 1967 portant délégation de signature.

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES,**

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment son article 64 ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été complété ou modifié et notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 138-65 du 8 safar 1385 (8 juin 1965) portant constitution du Gouvernement, tel qu'il a été complété et modifié ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Délégation permanente est donnée, à l'effet de signer ou de viser, au nom du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines, en ce qui concerne l'artisanat, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes à M. Gharbaoui Omar, chef de la direction administrative et à M. Lazrak Othmane, chef du service du personnel, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gharbaoui Omar.

Rabat, le 7 juin 1967.

ARMED ALAOUI.

Arrêté du ministre de la défense nationale n° 375-67 du 7 juillet 1967 portant délégation de signature.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,

Vu le décret royal n° 138-65 du 8 safar 1385 (8 juin 1965) portant constitution du Gouvernement, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir n° 1-57-068 du 9 ramadan 1376 (10 avril 1957) relatif aux délégations de signature des ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaires d'Etat, tel qu'il a été modifié et notamment son article 2 ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment son article 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Délégation est donnée à l'intendant militaire Bel Mejdoub Houssine, chef de la division des services financiers du ministère de la défense nationale, à l'effet de signer ou viser, au nom du ministre de la défense nationale, les ordonnances de paiement, de virement ou de délégation de crédits, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 7 juillet 1967.

HADDOU ÉCHIGUER.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 448-67 du 4 septembre 1967 complétant l'arrêté n° 103-67 du 21 février 1967 portant délégation de signature.

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,**

Vu l'arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 103-67 du 21 février 1967 portant délégation de signature ;

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté n° 103-67 du 21 février 1967 susvisé est complété comme suit :

« Article premier. —

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alaoui Mustapha, sous-directeur, délégation est donnée à M. Soussi Mohamed, sous-chef de bureau, pour assurer les opérations précitées. »

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 septembre 1967.

BAHNINI.

Décision du ministre du commerce, de l'artisanat, de l'industrie et des mines n° 428-67 du 4 août 1967 rendant libres à la recherche les terrains couverts par les permis d'exploitation n°s 898, 904 et 905 périmés.

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DE L'INDUSTRIE ET DES MINES,**

Vu le dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 42 et 58 ;

Vu le décret n° 2-57-1647 du 24 joumada I 1377 (17 décembre 1957) portant application des dispositions du dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ;

Vu l'instruction ministérielle du 25 février 1960 en vertu de laquelle la priorité à la réattribution des terrains couverts par les permis d'exploitation n°s 898, 904 et 905 périmés a été accordée à la Société minière de Maïder par décision ministérielle du 5 octobre 1965 publiée au *Bulletin officiel* n° 2764, du 20 octobre 1965,

DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE. — Les terrains couverts par les permis d'exploitation périmés n°s 898, 904 et 905 sont rendus libres à la recherche à la date de publication au *Bulletin officiel* de la présente décision.

Rabat, le 4 août 1967.

AHMED ALAOUI.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances n° 444-67 du 14 août 1967 portant règlement de l'examen professionnel de sélection pour l'intégration des agents visés à l'article 27 du décret royal n° 1191-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret royal n° 1191-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des finances ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen professionnel de sélection en vue de l'intégration des agents principaux de constatation et d'assiette et des agents principaux de recouvrement, des adjudants et maîtres principaux de 2^e catégorie des douanes ainsi que, les agents publics de 1^{re}, 2^e et 3^e catégorie exerçant des fonctions de bureau, les agents de constatation et d'assiette et les agents de recouvrement, les brigadiers-chefs et premiers-maîtres des douanes, les mécaniciens dépanneurs et les opérateurs radio-télégraphistes des douanes, dans le grade des agents techniques, comprend les épreuves suivantes :

1^o *Epreuve écrite* : rédaction d'une lettre de service, après étude d'un dossier, en langue arabe, française ou espagnole, au choix du candidat (durée : 2 heures ; coefficient : 1) ;

2^o *Epreuve orale* : interrogation de langue arabe sur l'organisation et les attributions du ministère des finances et particulièrement du service d'affectation (coefficient : 1).

ART. 2. — Les notes sont chiffrées de 0 à 20. A ces notes s'ajoutera une note chiffrée exprimant la valeur professionnelle de l'agent (coefficient : 1).

La note 5 est éliminatoire.

ART. 3. — Nul ne pourra être admis à l'examen professionnel de sélection s'il n'a obtenu une moyenne au moins égale à 13 sur 20 pour les épreuves et la note professionnelle.

ART. 4. — Les opérations des commissions de surveillance, du jury et la police de l'examen sont réglées conformément aux dispositions du décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques.

ART. 5. — Les commissions de surveillance comprennent quatre membres dont un président.

ART. 6. — Le jury se compose de trois membres, dont un président, choisis parmi les agents du cadre supérieur.

Rabat, le 14 août 1967.

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté du ministre des finances n° 443-67 du 16 août 1967 portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs des finances.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès

aux cadres, grades et emplois des administrations publiques et notamment son article 6 ;

Vu le décret royal n° 1180-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du corps de l'inspection générale des finances et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du ministre des finances n° 393-97 du 10 août 1967 portant règlement du concours pour le recrutement d'inspecteurs des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de huit (8) inspecteurs des finances est ouvert à Rabat, les 10 et 11 novembre 1967.

Le délai imposé pour le dépôt des candidatures est fixé au 31 octobre 1967.

ART. 2. — Deux emplois sont réservés aux résistants.

Rabat, le 16 août 1967.

MAMOUN TAHIRI.

Arrêté du ministre des finances n° 441-67 du 25 août 1967 fixant la date de l'examen professionnel de sélection pour l'intégration des commis et commis stagiaires, en fonction dans les services du ministère des finances, dans le cadre des secrétaires.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le décret royal n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques ;

Vu l'arrêté royal n° 3-146-67 du 22 juin 1967 fixant le règlement de l'examen professionnel de sélection en vue de l'intégration des commis et commis stagiaires dans le cadre des secrétaires ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 1191-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du personnel du ministère des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'examen professionnel de sélection pour l'intégration des commis et commis stagiaires, en fonction dans les services du ministère des finances, dans le cadre des secrétaires aura lieu le 25 septembre 1967 à 8 h. 30 à Rabat.

Rabat, le 25 août 1967.

MAMOUN TAHIRI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Rectificatifs au « Bulletin officiel » n° 2857, du 2 août 1967.

Page 907 ;

Sont nommés :

.....
Instructeurs de 10^e classe du 16 décembre 1966, avec ancienneté :

2^e colonne :

2^e ligne :

Au lieu de :

« Du 1^{er} février 1966 : M. Melhaoui Mohamed » ;

Lire :

« Du 1^{er} février 1966 : M. Melhaoui Ahmed » ;

19 ligne :

Au lieu de :

« Sont recrutés en qualité d'inspecteurs stagiaires : » ;

Lire :

« Sont recrutés en qualité d'instructeurs stagiaires : »

Sont promus :

Page 908, 1^{re} colonne :

Agents publics :

7^e échelon :

21^e ligne :

Au lieu de :

« Du 12 février 1967 : M. Ayat Ahmed » ;

Lire :

« Du 16 février 1967 : M. Ayat Ahmed » ;

Sous-agents publics :

33^e ligne :

Au lieu de :

« De 2^e catégorie, 4^e échelon » ;

Lire :

« De 3^e catégorie, 4^e échelon : »

*
* *

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sont nommés et reclassés :

Secrétaires-greffiers :

De 5^e classe :

Du 1^{er} mars 1967, avec ancienneté :

Du 3 avril 1966 : M. Lahlou Ahmed ;

Du 3 décembre 1966 : M. Khassassi Mohamed Mustapha ;

Du 15 mars 1967, avec ancienneté :

Du 24 février 1966 : M. Fikri Mohamed ben Salah ;

Du 24 mai 1966 : M. Saïd el Mehdi ;

Du 11 juillet 1965 : M. Rtimi Hamoud ;

Du 9 août 1966 : M. Zaïdi Ahmed ;

De 6^e classe du 15 mars 1967, avec ancienneté :

Du 30 septembre 1965 : MM. Benadada Mohamed et Radouane Ahmed ;

Du 24 avril 1966 : M. Jaïfar Mohamed ;

Secrétaires-greffiers adjoints :

De 5^e classe du 1^{er} mars 1967, avec ancienneté du 3 décembre 1966 : M. Madane Ali ;

De 6^e classe du 1^{er} mars 1967, avec ancienneté du 18 avril 1966 : M. Bensalah Abdelkrim ;

De 7^e classe du 15 mars 1967, avec ancienneté du 9 novembre 1965 : M. Ali El Maïli Ahmed ;

Sont titularisés et nommés :

Secrétaires-greffiers de 7^e classe :

Du 4 mai 1965 : MM. Bou-Sokri Abdellah et Belaqsir Lahbib ;

Du 23 juin 1965 : M. Irid Mohamed ;

Secrétaires-greffiers adjoints de 7^e classe :

Du 10 juillet 1966 : M^{lle} Guennoun Zohra ;

Du 1^{er} janvier 1967 : MM. El M'Raki Abdellah et Bazzit Rkia ;

Du 23 mars 1967 : M. Agouzoul Omar et M^{me} Mestour Idrissi Fatima (épouse Bourzik) ;

Sont dispensés du stage et nommés interprètes de 4^e classe du 8 décembre 1966 : MM. Abdelmoumni Smaïn et Krari Mohamed ;

Sont titularisés et nommés :

Interprètes judiciaires de 5^e classe du 1^{er} décembre 1966 : MM. Talbi Saïd, Bouallala Ahmed, Moulina Larbi, Lourygli Amine Abdelhadi, Samir Mohamed et Mouadig Mustapha ;

Commis greffiers de 1^{re} classe :

Du 11 décembre 1966 : MM. El Kadiri Mohamed, Lamrani Amine Abdelaziz, Mohamed el Mahi Zouiten, Taïf Mohamed, Ibn Tahir Mustapha, Aïli Mohamed, Majbar Abdelhaï et Safy Moussa ;

Du 1^{er} mars 1967 : MM. Mohamed el Bouzrati el Rhomari et Charraï Mohamed Azedine ;

Du 4 mars 1967 : MM. El Idrissi Boulakram, Moulay Driss et Othmani el Hadi ;

Du 9 mars 1967 : M. El Jasouli Sidi el Houssaïne ;

Du 14 mars 1967 : M. El Houari Abdellah ;

Sont nommés dactylographes, 1^{er} échelon du 18 décembre 1965 : M^{me} Jarfaoui Imiaâ (épouse Azzi) et M^{lle} Benchiri Ghila ;

Sont titularisés, nommés et reclassés :

Commis greffiers de 3^e classe :

Du 15 mars 1965, avec ancienneté du 15 août 1964 : M. Fennich Ahmed ;

Du 1^{er} août 1965, avec ancienneté du 1^{er} mai 1964 : M. Rachidi Ali ;

Dactylographe, 2^e échelon du 6 octobre 1965, avec ancienneté du 6 juillet 1964 : M^{me} Bouhmid Lahbib (épouse Bendaoud) ;

Sont promus commis greffiers :

De 1^{re} classe :

Du 1^{er} mars 1967 : MM. Boughaba Mohamed, Radi Sbaï, Abdelmoumni M'Hamed, Azennir Brahim, Chemseddine Abdellah, Zerhouni Bachir, Rida Ahmed et Belghazi M'Hamed ;

Du 3 mars 1967 : M. Bassani Hassan ;

Du 15 mars 1967 : M. Aboudihaj Moulay Larbi ;

Du 25 mars 1967 : MM. Rizki Ahmed et Ghazi Ahmed ;

De 2^e classe :

Du 1^{er} avril 1963 : M. Kaddour ben Boumehdi ;

Du 9 avril 1966 : M. Boukhlet Ahmed ;

Du 1^{er} juin 1966 : M. Mami Mejjati Abdeljebbar ;

Du 1^{er} septembre 1966 : MM. Matine Mohamed et Nouaïn Aboubaker ;

Du 4 septembre 1966 : M. El Abbad Driss ;

Du 1^{er} novembre 1966 : MM. Bou Ameer Ahmed, Moumer Ahmed et Mounir Ali ;

Du 1^{er} janvier 1967 : M. Ben Bouahid Ahmed ;

Du 24 janvier 1967 : M. Jbabdi Mohamed ;

Du 1^{er} mars 1967 : MM. Id Abbou Abdellah, Zoubida Gaoui, Boulaoui Moha ou Hammou, Routabi Mohamed, Arreffak Mohamed, Seqat Mohamed, Widad Mohamed et Ouizdi Moha ;

De 3^e classe :

Du 16 août 1965 : M. Lahcen ben Moha ;

Du 16 octobre 1965 : M. Aziz Moulay Ahmed ;

Du 6 septembre 1966 : M. Benaïta Lahcen, M^{mes} Maâninou Latifa, Lahlou Maïfaha et M. Farisse Mohamed ;

Du 20 octobre 1966 : M. Benlahcen Abderrahman ;

Du 4 novembre 1966 : M^{lle} Amna Bennis ;

Du 13 novembre 1966 : M. Boufous Haddou ;

Du 6 décembre 1966 : M. Diki Driss ;

Du 6 mars 1967 : M. El Honsali Mohamed ;

Du 16 mars 1967 : MM. Sadouq Mohamed, Saïssi Moulay Abdelatif, Ettaleb Mohamed, Bahlaoui Mohamed, El Merhari Mohamed, Kenoun Lahcene, Lioubi Ali et Nassiri Hessaïn ;

Dactylographes, 3^e échelon :

Du 24 décembre 1964 : M^{me} El Aoufir Khadija ;
 Du 8 octobre 1966 : M^{me} Taifi Zhor ;
 Du 10 décembre 1966 : M^{me} Yacoubi Soussane Zohra ;
 Du 2 janvier 1967 : M^{me} Benhsaïn Habiba ;
 Du 16 janvier 1967 : M^{lles} Souad Benjelloun Bargach, Bachchar Khadija et Ammor Khadouj ;
 Du 16 février 1967 : M^{mes} Benchetton Khadija, Lahlou Touria, Habiba Bensaïd, Benhamou Miriam et Karmidi Houryia ;
 Du 10 mars 1967 : M^{me} Amrani Abou el Assad Fatima Zohra ;
 Du 16 mars 1967 : M^{mes} Khadija Assad Ouahbi, El Boukhari el Kebira, Lahlou Bahija et Khalil Halima ;
 Du 23 mars 1967 : M^{mes} Chraïbi Naïma et Hantati Larbi.

(Arrêtés des 19 juillet 1962, 8 juillet, 7 septembre, 28 novembre, 5, 28 décembre 1966, 16 janvier, 1^{er}, 3, 15 et 30 mars 1967.)

* *

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX-ARTS

Est titularisé et nommé *instituteur du cadre particulier de 6^e classe* du 1^{er} janvier 1963 : M. Moutaoukkil Mohammed. (Arrêté du 29 avril 1964.)

* *

MINISTÈRE DES FINANCES

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Sont recrutés et nommés :

Sous-chefs de service de 2^e classe, avec une période probatoire d'un an :

Du 28 juillet 1965 : M. Alouani Smail ;
 Du 1^{er} mars 1967 : M. Amdaou Mohamed ;
Stagiaire du trésor du 29 juillet 1965 : M. Bihas Ahmed ;

Contrôleurs stagiaires :

Du 23 mars 1966 : M^{me} El Almi Jamila (épouse Sadiki) ;
 Du 14 juin 1966 : M. Haddad Houssaïn ;
 Du 1^{er} juillet 1966 : M^{lle} Rostane Jouara ;
 Du 16 mars 1967 : M. Korchoui Mohamed ;
 Du 20 mars 1967 : MM. Bali Mohamed et Berrichi el Houssine ;
 Du 27 mars 1967 : MM. El Allali Abdelkrim et Oulmaati Lahcen ;

Commis stagiaires :

Du 24 juillet 1965, puis titularisé et nommé *commis de 3^e classe* à compter de la même date, avec ancienneté du 24 juillet 1964 : M. El Ouafi Mohamed ;

Du 8 novembre 1965, puis titularisé et nommé *commis de 3^e classe* à compter du 8 novembre 1966 : M. Rahhaoui Rachid ;

Sont titularisés et nommés :

Contrôleur, 1^{er} échelon du 12 janvier 1967, avec ancienneté du 12 janvier 1966 : M. Mazari Mohamed ;

Commis de 3^e classe du 21 septembre 1966 : M. Boudelal Ramdane ;

Chaouch de 8^e classe du 14 mars 1967, puis reclassé *chaouch de 7^e classe* de la même date, avec ancienneté du 23 novembre 1965 : M. Mouhsine Er-Rguibi ;

Sont nommés :

Sous-chefs de service de 2^e classe du 19 décembre 1966, puis reclassés à la même date *sous-chefs de service de 1^{re} classe*, avec ancienneté :

Du 7 mai 1964 : M. Bircharef Ahmed ;
 Du 25 novembre 1964 : M. Maddah el Mostafa ;
Contrôleurs stagiaires :
 Du 1^{er} janvier 1967 : M. Zaïmi Driss ;
 Du 1^{er} février 1967 : M. Lazrak Abdesselam ;

Sont promus :

Chefs de service de 2^e classe :

1^{er} échelon du 15 octobre 1961 : M. Larabi Mohamed ;

2^e échelon du 15 octobre 1963 : M. Larabi Mohamed ;

Commis de 2^e classe du 14 mars 1964 : M^{me} Amza Fatima (épouse Chraïbi) ;

Dactylographe, 2^e échelon du 17 janvier 1967 : M^{lle} Mebsouth Fatima-Zohra ;

Sont rayés des cadres du ministère des finances :

Du 12 décembre 1966 : M. Chtaïni Abdelkader, contrôleur, 3^e échelon ;

Du 13 mai 1967 : M. Cherkaoui Abdelouahab, commis de 2^e classe ;

Du 1^{er} juillet 1967 : M^{me} Moyal (née Ohayon Simy) contrôleur, 3^e échelon,

dont les démissions sont acceptées.

(Arrêtés des 15 novembre 1965, 22 décembre 1966, 11, 20 février, 20, 27, 29, 30 mars, 29 mai, 23, 27, 29 juin et 15 juillet 1967.)

DIVISION DES IMPÔTS.

Service des impôts urbains.

Sont recrutés, sur titres et nommés :

Inspecteurs adjoints de 2^e classe :

Du 24 octobre 1966 : M. Benamer Abdelaziz ;

Du 6 mars 1967 : M. Abbadi Abdallah ;

Du 16 mars 1967 : M. Bouhassoun Ettijini ;

Du 27 mars 1967 : MM. El Oualji Ahmed et Hamdi Abdelkrim ;

Inspecteur adjoint stagiaire du 11 juillet 1966 : M. El Bouzidi Mohamed ;

Contrôleur, 1^{er} échelon stagiaire du 1^{er} novembre 1966 : M. Mesmoudi Larbi ;

Sont nommés :

Commis stagiaire du 24 juillet 1965, puis titularisé à compter de la même date et nommé *commis de 3^e classe*, avec ancienneté du 10 janvier 1964 : M. Sayah Mohamed ;

Dactylographe, 1^{er} échelon du 27 décembre 1965 : M^{lle} Achehboun Khadija ;

Sont titularisés et nommés :

Contrôleurs, 1^{er} échelon :

Du 4 mai 1966, avec ancienneté du 4 mai 1965 : M. Boulouiz Lahbib ;

Du 25 octobre 1966, avec ancienneté du 25 octobre 1965 : M^{lle} Chriifi Alaoui Rabia ;

Du 14 janvier 1967, avec ancienneté du 14 janvier 1966 : M. Mekouar Mohamed ;

Du 1^{er} avril 1967, avec ancienneté du 1^{er} avril 1966 : M. Nouri Abderrahim ;

Chaouchs de 8^e classe :

Du 3 janvier 1967 : M. Ennoui el Houssine ;

Du 14 janvier 1967 : M. Mayl Jilali ;

Du 7 mars 1967 : M. Mohamed el Ayachi ben Larbi Nsar Allah ;

Du 21 mars 1967 : M. Regragui Mohamed ;

Sont reclassée *dactylographes, 1^{er} échelon :*

Du 27 décembre 1965, avec ancienneté du 11 avril 1965 : M^{me} Behloul Zohra (épouse Houd) ;

Du 1^{er} août 1966, avec ancienneté du 11 mars 1965 : M^{me} Skalli Touria ;

Sont promus :

Inspecteur, hors classe du 1^{er} mars 1967 : M. Temsamani Mohammed ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} août 1964 : M. Temsamani Mohammed ;

*Commis principaux :*De 1^{re} classe du 29 octobre 1966 : M. Khaddar Abdallah ;De 2^e classe du 29 janvier 1967 : M. Khaddar Abdallah ;*Commis :*De 1^{re} classe du 16 août 1966 : M. Benoliel Moses ;*De 2^e classe :*

Du 31 mai 1966 : M. Fakhr Edine Saoudi ;

Du 1^{er} décembre 1966 : M. Sayah Mohamed.

(Arrêtés des 13, 28 octobre, 19, 29, 30 novembre, 6, 17, 24, 27, 28, 30 décembre 1966, 3 janvier, 3, 13, 20, 21, 23, 28 et 30 mars 1967.)

*Service des impôts ruraux.*Est recruté sur titres et nommé *contrôleur, 1^{er} échelon stagiaire* du 11 novembre 1966 : M. Rsisib Abdeslam ;Sont titularisés et nommés *contrôleurs, 1^{er} échelon :*Du 1^{er} janvier 1965, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1964 : M. Harrif Hamid ;

Du 24 mai 1966, avec ancienneté du 24 mai 1965 : M. Oukhelou Mouloud ;

Du 8 décembre 1966, avec ancienneté du 8 décembre 1965 : M. Zafri Sefrioui Abderrahmane Ahmed ;

Sont nommés :

Sur titres *inspecteur adjoint de 3^e classe* du 12 décembre 1966, puis reclassé à compter de la même date *inspecteur adjoint de 2^e classe*, avec ancienneté du 22 juin 1965 : M. Harrif Hamid ;*Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon* du 1^{er} janvier 1963, puis reclassé à compter de la même date *agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon*, avec ancienneté du 28 juin 1962 : M. Mandri Abderrazak ;Sont reclassés *chaouchs de 8^e classe :*Du 1^{er} janvier 1965, avec ancienneté du 20 avril 1963 : M. Khamir Mohamed ;Du 1^{er} janvier 1965, avec ancienneté du 21 avril 1963 : M. Lamant Saïd ;

Sont promus :

*Inspecteurs adjoints :*De 1^{re} classe du 5 décembre 1966 : M. Saheb Mohammed ;De 2^e classe du 1^{er} décembre 1966 : M. Alloubane Hamou ;*Contrôleur, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1967 : M. Mohamed ben Jelloul Zouaoui ;*Commis principaux de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1966 : MM. El Amrani Sidi Thani et Zougari Abdelkader ;*Commis :**De 1^{re} classe :*Du 1^{er} août 1966 : MM. Benhida Mustapha et Debbagh Hassani Abdelziz ;

Du 3 octobre 1966 : M. El Kiyaila Mustapha ;

De 2^e classe du 1^{er} janvier 1967 : M. Adkhis Mimoun ;*Agents publics de 4^e catégorie :*4^e échelon du 1^{er} avril 1966 : M. Ramdane Mohamed ;3^e échelon du 28 mai 1965 : M. Mandri Abderrazak ;*Cavalier de 5^e classe* du 1^{er} janvier 1966 : M. Bourial Bouchta ;*Chaouchs de 7^e classe :*

Du 3 septembre 1966 : M. Bel Lahcen Moulay Abd-Pah ;

Du 21 octobre 1966 : M. Lamant Saïd.

(Arrêtés des 2, 28, 29 septembre, 3, 29 novembre, 2, 6, 14, 16, 17, 19 décembre 1966, 25 mars et 18 avril 1967.)

*Service des taxes sur le chiffre d'affaires.*Est nommé *chaouch de 8^e classe* du 14 juin 1966 : M. Lahcen ben M'Hamed ben Lahcen ;Est reclassé *chaouch de 8^e classe* du 14 juin 1966, avec ancienneté du 14 décembre 1965 : M. Lahcen ben M'Hamed ben Lahcen ;Est promu *contrôleur, 3^e échelon* du 1^{er} novembre 1966 : M. Sefiani Mustapha ;Est rayé des cadres du ministère des finances du 1^{er} avril 1967 : M. Housni Lahcen, commis de 2^e classe, dont la démission est acceptée.

(Arrêtés des 19 octobre, 2, 21 décembre 1966 et 15 avril 1967.)

*DIVISION DES IMPÔTS.*Est nommé *chaouch de 8^e classe* du 1^{er} septembre 1966 : M. Essaïdi Driss ;Est reclassé *chaouch de 8^e classe* du 1^{er} septembre 1966, avec ancienneté du 1^{er} mars 1966 : M. Essaïdi Driss ;Est promu *agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1966 : M. Esserhir el Fassi Omar.

(Arrêtés des 2, 24 décembre 1966 et 13 février 1967.)

Service des impôts ruraux.

Sont rayés des cadres du ministère des finances (service des impôts ruraux) :

Du 26 mars 1966 : M. Saâd Ayyad, cavalier de 3^e classe ;Du 16 décembre 1966 : M. Bourtal Bouchta, cavalier de 5^e classe.

dérédés en activité de service.

(Arrêtés des 31 mars 1966 et 27 février 1967.)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,
CHARGÉ DE LA PROMOTION NATIONALE

*DIVISION DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE.**Service de la conservation foncière.*

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2857, du 2 août 1967.

Page 910 :

Sont recrutés sur titres *secrétaires de conservation stagiaires :**Au lieu de :*« Du 1^{er} novembre 1966 : MM. et Bel Majoub Benaïssa » ;*Lire :*« Du 1^{er} novembre 1966 : MM. et Bel Mahjoub Benaïssa. »

Page 911 :

Sont promus :

*Conservateurs de 1^{re} classe :**Au lieu de :*« Du 1^{er} novembre 1964 : M. Alkhatib el Mahfoudi Ahmed Mouloud » ;*Lire :*« Du 1^{er} novembre 1964 : M. Al Khatib el Mahfoudi Ahmed Mouloud. »

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2858, du 9 août 1967, page 945.

9^e ligne :

Au lieu de :

« Adjoint technique du génie rural de 4^e classe du 1^{er} juillet 1963 : M. El Bertaï Benaïssa » ;

Lire :

« Adjoint technique du génie rural de 4^e classe du 1^{er} juillet 1963 : M. El Bertaï Benaïssa »

19^e ligne :

Au lieu de :

« Du 1^{er} novembre 1963 et du 1^{er} septembre 1966 : MM. Benchekha Abdelkader, » ;

Lire :

« Du 1^{er} novembre 1963 et du 1^{er} septembre 1966 : MM. Benchekha Abdelkader, »

Résultats de concours et d'examens.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Résultat de l'examen de fin de stage des chanceliers adjoints stagiaires

Sont déclarés admis, par ordre de mérite : MM. Bennani Mohameddine, Rharbaoui Abdelam, Bennaghmouch Habib, Raïs Mohamed Benthami, Cherkaoui Othmane, Merzak Mohamed, El Maâroufi Abdelkrim, Ben Larbi Dilaï Mohamed, Harraoui Hassan, M^{me} Benaneur Batoul, MM. Idrissi Mohamed, Benjelloun Madani, Harraki Abdelali, Dasser Brahim, Bourimi Mohamed, Hajji Bachir, Belahcen Abdelhamid et Fekhar Saïd.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de la direction des mines et de la géologie n° 432-67 du 25 août 1967 relatif aux surfaces provenant de la réduction de permis et sur lesquelles des demandes de permis de recherche d'hydrocarbures peuvent être déposées.

La Société chérifienne des pétroles a déposé, le 1^{er} août 1967 et sous le numéro 22, une demande de prorogation de son permis « Essaouira B ».

Les périmètres abandonnés (683 km²) et sur lesquels des demandes de permis de recherche d'hydrocarbures peuvent être déposées, sont ainsi définis :

a) Par les lignes droites joignant successivement les points 1 à 28 de coordonnées Lambert Nord Maroc suivantes :

Points	X	Y
1	intersection de la côte atlantique et de la coordonnée	124
2	116	124
3	116	125
4	126	125
5	126	130
6	125	130
7	125	116
8	127	116
9	127	115
10	128	115
11	128	113
12	129	113
13	129	112
14	130	112
15	130	110
16	127	110
17	127	114
18	119	114
19	119	110
20	97	110
21	97	102
22	107	102
23	102	97
24	99	97
25	99	90
26	88	90
27	88	109
28	94	109

b) Par la ligne droite joignant le point 28 au point 1.

Rabat, le 25 août 1967.

Pour le ministre chargé des mines
et par délégation,

A. B. ABDERRAZIK.